

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1970 B 00270
Numéro SIREN : 542 097 522
Nom ou dénomination : CA CONSUMER FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 8759



Stéphane PRIAMI
Directeur Général

C.A. CONSUMER FINANCE

BILAN au 31 décembre 2021

(Comptes Individuels en euros)

ACTIF	Notes	2021	2020
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		21 531 053 005,20	20 067 798 957,66
Caisse, banque centrale		9 692 686 098,77	7 343 236 480,51
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.1 et 4.2	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2	11 838 366 906,43	12 724 562 477,15
<u>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u>	3 et 3.1	8 455 287 603,66	8 695 811 057,19
<u>OPERATIONS SUR TITRES</u>		2 781 546 982,53	2 611 908 588,25
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 et 4.1	2 781 545 782,53	2 611 907 388,25
Actions et autres titres à revenu variable	4, 4.1 et 4.2	1 200,00	1 200,00
<u>VALEURS IMMOBILISEES</u>		4 193 098 692,03	3 624 243 942,15
Participations et autres titres détenus à long terme	7	1 414 255 244,09	1 314 338 079,59
Parts dans les entreprises liées	5 et 7	1 516 431 285,97	1 282 136 776,55
Opérations de crédit-bail & assimilés	3, 3.1, 3.2 et 3.3	1 043 011 413,01	816 722 973,99
Immobilisations corporelles	6 et 7	27 252 329,69	31 146 483,56
Immobilisations incorporelles	6 et 7	192 148 419,27	179 899 628,46
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</u>	8	459 858 417,72	670 889 773,37
Autres actifs		388 153 221,82	601 777 114,93
Comptes de régularisation		71 705 195,90	69 112 658,44
TOTAL		37 420 844 701,14	35 670 652 318,62

C.A. CONSUMER FINANCE

BILAN au 31 décembre 2021

(Comptes Individuels en euros)

PASSIF	Notes	2021	2020
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		22 607 582 433,66	20 679 620 765,31
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	22 607 582 433,66	20 679 620 765,31
<u>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u>	11 et 11.1	1 952 503 952,33	2 673 575 179,84
<u>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</u>	12 et 12.1	5 211 206 276,66	4 391 903 048,84
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u>	13	387 492 455,22	420 362 040,96
Autres passifs		303 263 356,35	341 754 717,47
Comptes de régularisation		84 229 098,87	78 607 323,49
<u>PROVISIONS & DETTES SUBORDONNEES</u>		2 642 136 171,12	2 919 700 319,65
Provisions	14	235 200 645,79	238 745 208,31
Dettes subordonnées	16 et 18	2 406 935 525,33	2 680 955 111,34
<u>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</u>	15	49 033 574,00	49 033 574,00
<u>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</u>	17	4 570 889 838,18	4 536 457 390,03
Capital souscrit		554 482 422,00	554 482 422,00
Prime d'émission		3 376 278 285,75	3 376 278 285,75
Réserves		67 120 552,79	67 120 552,79
Provisions réglementées		899 979,94	1 384 429,53
Report à nouveau		166 924 044,54	478 862 130,75
Résultat de l'exercice		405 184 553,16	58 329 569,21
TOTAL		37 420 844 701,17	35 670 652 318,63

C.A. CONSUMER FINANCE

HORS BILAN au 31 décembre 2021

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	2021	2020
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	22	7 877 174 492,27	8 692 048 597,08
Engagements de financement		3 701 599 492,26	3 970 978 597,07
. En faveur d'établissements de crédit		370 596 987,33	305 086 423,73
. En faveur de la clientèle		3 331 002 504,93	3 665 892 173,34
Engagements de garantie		4 175 575 000,01	4 721 070 000,01
. D'ordre d'établissement de crédit		4 175 345 000,01	4 720 610 000,01
. D'ordre de la clientèle		230 000,00	460 000,00
Engagements sur titres		-	-
. Autres engagements donnés		-	-
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	23	2 929 207 058,22	2 916 611 481,78
Engagements de financement		140 000 000,00	-
. Reçus d'établissements de crédit		140 000 000,00	-
. Reçus de la clientèle		-	-
Engagements de garantie		2 789 207 058,22	2 916 611 481,78
. Reçus d'établissement de crédit		2 269 486 620,30	2 400 978 708,30
. Reçus de la clientèle		519 720 437,92	515 632 773,48
Engagements sur titres		-	-
. Autres engagements reçus		-	-

Hors bilan : autres informations

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 22 et 22.1

C.A. CONSUMER FINANCE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2021

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	2 021	2 020
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	25	374 938 909,76	391 632 449,98
Intérêts et produits assimilés		698 090 669,28	713 494 023,08
Intérêts et charges assimilés	-	365 141 010,23	355 225 502,25
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		541 646 200,24	460 766 813,91
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-	499 656 949,53	427 402 884,76
Revenus des titres à revenu variable	26	345 773 028,50	304 961 350,55
Produits nets des commissions	27 et 28	3 429 475,37	7 207 221,63
Commissions (Produits)		28 476 675,57	30 088 156,25
Commissions (Charges)	-	25 047 200,20	22 880 934,62
Produits nets sur opérations financières		101 044,95	2 723 399,55
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	101 044,95	2 723 399,55
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	-	-
Autres produits nets d'exploitation bancaire	31	237 686 849,87	220 238 864,96
Autres produits d'exploitation bancaire		240 859 904,01	242 190 956,88
Autres charges d'exploitation bancaire	-	3 173 054,14	21 952 091,92
PRODUIT NET BANCAIRE		961 929 308,45	921 316 487,57
Charges générales d'exploitation		536 314 140,78	523 085 475,77
Frais de personnel	32	264 393 172,41	271 851 950,81
Autres frais administratifs	34	271 920 968,37	251 233 524,96
Dot. aux amort. & dep. / immobilisations corporelles et incorporelles		32 387 583,80	28 253 533,09
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		393 227 583,87	369 977 478,71
Coût du risque	35	154 428 940,98	259 823 872,13
RESULTAT D'EXPLOITATION		238 798 642,89	110 153 606,58
Résultat net sur actifs immobilisés	36	151 639 521,74	51 183 168,94
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		390 438 164,63	58 970 437,64
Coûts liés au rapprochement	37	-	2 164 313,03
Résultat exceptionnel	38	-	-
Impôt sur les bénéfices	38	14 261 938,94	2 061 966,04
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	39	484 449,59	538 521,44
RESULTAT NET		405 184 553,16	58 329 569,21

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

En euros

Présentation juridique :

CA CONSUMER FINANCE est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de Commerce.

CA CONSUMER FINANCE est un établissement de crédit, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les opérations de banque, soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'adresse du siège social est : Rue Victor Basch 91068 MASSY – France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro : 542 097 522 Société Anonyme au capital de 554 482 422 euros.

Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2021, CA CONSUMER FINANCE a réalisé les principales opérations suivantes :

- Partenariat entre Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis dans la location longue durée automobile

Le 17 décembre 2021, Stellantis, issue de la fusion entre FCA et PSA, et CACF ont annoncé la signature d'un protocole d'accord, permettant la création d'un leader européen de la location longue durée automobile, possédé à parts égales par Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis, et couvrant l'ensemble des marques du Groupe Stellantis, par la mise en commun de Leasys, filiale de LLD de FCA Bank, leader de son marché en Italie, et de Free2Move Lease, activité LLD couvrant historiquement les marques PSA.

Par ailleurs, cet accord prévoit la reprise de FCA Bank à 100% par CACF, afin de proposer, sur un périmètre paneuropéen, des offres marques blanches, aux constructeurs, aux plateformes, aux concessionnaires ainsi qu'aux acteurs de la location de courte durée.

La mise en œuvre de ces opérations devrait intervenir au premier semestre 2023, après obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs.

- Rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de la joint-venture CACF Bankia S.A.

Le 3 février 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a conclu avec Bankia un accord de rachat des 49% du capital détenu par celui-ci dans la joint-venture Crédit Agricole Consumer Finance Bankia S.A (CACF Bankia S.A.), confirmant ainsi son ambition d'être un acteur majeur du marché espagnol.

Le 1er juin 2021, l'opération a été autorisée par la Banque d'Espagne et a été réalisée le 11 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, CACF Bankia S.A est donc contrôlée à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance.

· Prises de participation

Le 8 décembre 2021, le conseil d'Administration de Crédit Agricole Consumer Finance a autorisé la création d'une société en joint-venture avec le groupe de distribution automobile Lamirault – Schumacher. Le 17 décembre 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a versé 50 000 € représentant 50 % du capital de la joint-venture LS PHI.

Le 17 décembre 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la société COSMOBILIS pour un montant de 100 000 001,20 €. Les fonds ont été versés le 27 décembre 2021.

· Transmission universelle de patrimoine des entités Crédit Lift et Alsolia

Au 1^{er} juillet 2021, les entités ALSOLIA et CREDIT LIFT ont été absorbées par CA CONSUMER FINANCE.

La valeur totale des actifs apportés par ALSOLIA à CA CONSUMER FINANCE s'élève à 15 687 milliers d'euros et la valeur des passifs de ALSOLIA supportés par CA CONSUMER FINANCE s'élève à 6 795 milliers d'euros, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 8 893 milliers d'euros.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 8 893 K€) et la valeur nette comptable dans les livres de CA CONSUMER FINANCE des 382 000 actions d'ALSOLIA soit 8 928 K€) constitue un vrai mali de fusion d'un montant de – 34 904,21 euros

La valeur totale des actifs apportés par CREDIT LIFT à CA CONSUMER FINANCE s'élève à 11 213 milliers d'euros et la valeur des passifs de CREDIT LIFT supportés par CA CONSUMER FINANCE s'élève à 5 289 milliers d'euros, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 5 924 milliers d'euros.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 5 924 K€) et la valeur nette comptable dans les livres de CA CONSUMER FINANCE des 291 241 actions de CREDIT LIFT (soit 13 091K€) constitue un vrai mali de fusion d'un montant de – 7 167 395,59 euros

· Crédit d'Impôt Recherche

CA CONSUMER FINANCE a constitué en 2021 un dossier de demande de Crédit Impôt Recherche (CIR) portant sur les dépenses engagées en 2020. Ce produit d'impôt a fait l'objet d'une créance d'impôt dans les comptes 2020 à hauteur de 7 115 K€ net des honoraires et net de provision pour risques.

Événements postérieurs au 31 décembre 2021

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2021

Note 1 : principes et méthodes appliqués
--

Elaboration des comptes annuels

La présentation des comptes individuels annuels de CA CONSUMER FINANCE sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Changement de méthode comptable

Règlements / Recommandations	Date de 1 ^{ère} application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

Créances sur la clientèle : créances saines et dégradées

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

CA CONSUMER FINANCE constate, au titre des expositions de crédits (bilan et hors-bilan), des provisions au passif de son bilan pour couvrir les pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- Notion de perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'enregistrement de pertes de crédit attendues vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des pertes de crédit attendue

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

La direction des risques du Groupe CACF est en charge de définir et maintenir la méthodologie de dépréciation pour se conformer aux normes et à leur évolution, d'approuver les écarts et les modifications des modèles locaux proposés par les entités, de valider les backtestings.

Elle pilote la mise en œuvre de la méthodologie de provisionnement et la coordination fonctionnelle entre les entités et le Groupe.

CA CONSUMER FINANCE s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des pertes de crédit attendues. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une perte de crédit attendue.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de perte de crédit attendue sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par CA CONSUMER FINANCE et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau de CA CONSUMER FINANCE dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
 - Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CA CONSUMER FINANCE applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe Crédit Agricole.
-

· Dégradation significative du risque de crédit

CA CONSUMER FINANCE doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en perte de crédit attendue à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
 - La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
 - Le type de garantie ;
-

- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances sur la clientèle : principe d'enregistrement des créances douteuses

CA CONSUMER FINANCE applique les dispositions des articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Conformément à la réglementation, les créances sont enregistrées en créances douteuses au-delà de la troisième échéance impayée (retard supérieur à 90 jours).

Avant la déchéance du terme, les créances douteuses figurent en comptabilité pour un montant égal à la somme de l'échu impayé majoré de l'échoir en capital.

Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont inscrites en comptabilité pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement.

Parmi les encours douteux, CA CONSUMER FINANCE distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Suite à la mise en place de la nouvelle définition du défaut de l'EBA, une période d'observation est désormais appliquée avant le retour en situation saine.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées.

La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CA CONSUMER FINANCE le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires (restructurations à échéancier immédiat) et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories :

↗ Restructurations ordinaires

Qualification en douteux non compromis :

- des créances recevables à une (nouvelle) procédure de surendettement,
- du 1er au 3^{ème} impayé,
- des créances douteuses par contagion

Depuis le passage à la nouvelle définition du défaut de l'EBA, ces créances sont produites en douteux, même sans impayé, sous période de surveillance d'un an.

↗ Moratoires

Qualification en douteux des créances ayant un délai de report supérieur ou égal à 12 mois ou, si le délai est inférieur à 12 mois, en l'absence de plan de remboursement prédéterminé.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 244 676 390 euros au 31 décembre 2021 contre 301 990 867 euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Décote

En application de l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle concerne pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du contrat.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Dépréciations sur crédit à la clientèle

Conformément au règlement ANC 2014-07, dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CA CONSUMER FINANCE par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances. La provision est calculée en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 2231-2 dudit règlement.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation pour risque avéré :

Pour certains crédits, principalement crédits aux contreparties corporate, les dépréciations sont déterminées créance par créance.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont dépréciés à 100 %.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées en opérations de crédit-bail et assimilées. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés sur une durée de deux à cinq ans.

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

Réserve Latente :

La réserve latente est constituée par la différence entre l'encours comptable et l'encours financier des contrats sains.

Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

Immobilisations temporairement non louées (I.T.N.L.)

Les I.T.N.L. sont maintenues dans les immobilisations et continuent d'être amorties comptablement.

Principes d'enregistrement des créances douteuses :

Avant la résiliation du contrat, les créances sont classées en encours douteux après 90 jours d'impayé ou en cas de contagion.

Lors de la résiliation du contrat, on constate en comptabilité dès qu'elles sont acquises les indemnités de résiliation qui font l'objet de dépréciations en fonction de la perte estimée probable.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations contentieuses sont intégralement dépréciées.

Portefeuilles Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Le portefeuille de CA CONSUMER FINANCE est composé essentiellement de titres de placement. Ces titres de placement se composent de titres à revenu fixe et de titres à revenu variable.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Cette rubrique contient les titres des tranches de notation A, B, C et D des fonds communs de créances. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenus variables ».

Les revenus des organismes de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

Cette rubrique contient les parts résiduelles non notées des fonds communs de créance.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Si, un titre est acquis avec une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs de l'entité concernée, il est procédé à une estimation annuelle pour une comptabilisation de la dette afférente.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Pour les joint-ventures ayant un funding agreement, les contraintes liées à ces contrats peuvent générer des pertes au niveau de CA CONSUMER FINANCE qui doivent être prises en compte dans le calcul de la dépréciation.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA CONSUMER FINANCE détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Le cas échéant, CA CONSUMER FINANCE utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

CA CONSUMER FINANCE enregistre les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Immobilisations corporelles

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les durées de vie utilisées sont :

- ↗ constructions : 20 à 50 ans
- ↗ matériels informatiques : 2 à 5 ans
- ↗ autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

Enfin, les éléments dont dispose CA CONSUMER FINANCE sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire. Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Elles comprennent également des immobilisations incorporelles non amorties :

- ↗ Le fonds de commerce, issu de la fusion entre CA CONSUMER FINANCE et Finalion inscrit pour un montant net de dépréciation
- ↗ Le fonds de commerce inscrit initialement dans les livres de Finaref est amorti sur 20 ans
- ↗ Les droits au bail

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Elles sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Les commissions de services financiers versées sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Opérations en devises

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA CONSUMER FINANCE a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et les produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Impôt sur les bénéfices

CA CONSUMER FINANCE a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2002. Aux termes des accords conclus, CA CONSUMER FINANCE constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

CA CONSUMER FINANCE est soumise au taux normal de l'impôt sur les bénéfices qui est de 27.5 %, sauf pour les plus-values nettes à long terme qui sont imposées à taux zéro.

En 2021, le taux d'impôt sur les sociétés applicable à CA CONSUMER FINANCE est de 28,41 %. Ce taux tient compte de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et médailles du travail

↗ Régimes à prestations définies :

CA CONSUMER FINANCE a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
 - soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation
-

En application de ce règlement, CA CONSUMER FINANCE provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, CA CONSUMER FINANCE applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 3 510 367 euros (comme présenté en Note 14 et 14.1 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 17 portant sur les capitaux propres) : cet impact non significatif s'élève à 3 510 367 euros en contrepartie des provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 14 Provisions).

CA CONSUMER FINANCE a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits et pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA CONSUMER FINANCE a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CA CONSUMER FINANCE n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Autres provisions

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions sont constituées des provisions pour risque d'exécution d'engagement sur signature, pour litiges et autres charges bancaires.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA CONSUMER FINANCE à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat l'année de leur perception.

Opérations en participation

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de société en participation sont enregistrés de façon détaillée dès lors qu'une part d'encours est inscrite dans le bilan de CA CONSUMER FINANCE. Sinon, ils sont enregistrés pour leur quote-part de résultat faite en commun dans le compte de résultat, au niveau du PNB.

Opérations en commun

Les quotes-parts de résultats faites en commun des GIEs sont enregistrées en charges d'exploitation dans les autres frais administratifs.

Frais de dossiers, commissions aux apporteurs, surcommissions, frais de commercialisation

Les frais de dossiers perçus auprès des clients ainsi que les commissions et surcommissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle, les frais de commercialisation sont classés en intérêts et produits assimilés.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Opérations de refinancement et instruments dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (swap) sont comptabilisées en coupons courus.

Autres produits nets d'exploitation bancaire

Ils comprennent :

- ↗ Les résultats liés à la distribution de produits d'assurance ; soit la participation bénéficiaire, les commissions et produits sur sinistres,
- ↗ Les quotes-parts de résultat des sociétés en participation (activité de partenariats)
- ↗ Les facturations au titre de l'activité pour compte de tiers.

Coût du risque

Le coût du risque comprend :

- ↗ Les dotations et reprises liées à la dépréciation des créances
- ↗ Les dotations et reprises de provision des créances saines et dégradées
- ↗ Les pertes sur créances douteuses
- ↗ Les récupérations sur créances amorties
- ↗ Le retraitement sur accessoires douteux
- ↗ La dotation à la décote

Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après constatation de l'irrecouvrabilité par les unités en charge du contentieux, ou sur décision de commission de surendettement.

Information relative aux honoraires des commissaires aux comptes

L'information est présentée dans les comptes consolidés de CA CONSUMER FINANCE.

Information relative à la rémunération des organes d'administration

A partir de l'exercice 2018, CA CONSUMER FINANCE a décidé d'accorder des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration, étant entendu que les 4 administrateurs désignés par Crédit Agricole S.A. ont renoncé à leurs jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2020 et compte tenu des modalités de répartition décidées lors du Conseil d'Administration du 5 février 2021, le montant des jetons de présence versé courant février 2021 s'élève à 194 000 €.

Au titre de l'exercice 2021, un montant de jetons de présence à verser aux administrateurs a été provisionné à hauteur de 255 000 €.

Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

CA CONSUMER FINANCE ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des impôts.

Hors-bilan

La société n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2021 de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'article 1124-38 du règlement ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle :

Le disponible non utilisé des réserves de crédit revolving et lignes de crédit aux contreparties corporate est classé en engagements donnés à la clientèle.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA CONSUMER FINANCE.

Instruments financiers :

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

↗ Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de CA CONSUMER FINANCE (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

↗ Opérations de marché :

Elles ne concernent que les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont

constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.



II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF
(notes 2 à 9 en euros)

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	DURÉE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et prêts :								
- à vue	161 307 072,40				161 307 072,40	286 422,56	161 593 494,96	105 680 211,32
- à terme	3 222 880 000,00	2 516 303 472,19	3 974 901 897,30	384 750 000,00	10 098 835 369,52	125 170 898,79	10 224 006 268,31	11 401 657 343,58
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	20 035 200,00	120 513 056,92	128 660 176,40	26 000 000,00	295 208 433,32	312 818,44	295 521 251,76	20 025 489,89
Prêts subordonnés			47 000 000,00	1 138 750 000,00	1 185 750 000,00	1 495 891,40	1 187 245 891,40	1 227 199 432,36
Total	3 404 222 272,40	2 636 816 529,11	4 150 562 073,70	1 549 500 000,00	11 741 100 875,24	127 266 031,19	11 868 366 906,43	12 754 562 477,15
Dépréciations (Note 9)							30 000 000,00	30 000 000,00
Valeurs nettes au bilan							11 838 366 906,43	12 724 562 477,15

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT BAIL - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	DURÉE RESIDUELLE				Total en principal	créances rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	37 748 219,65	108 444 367,50	-	-	146 192 587,15	155 712,27	146 348 299,42	184 992 403,08
Autres concours à la clientèle	1 145 805 622,21	1 760 278 972,02	3 468 255 211,08	2 245 742 133,54	8 620 081 938,85	38 632 700,19	8 658 714 638,98	8 970 315 631,00
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	8 517 001,69				8 517 001,69	7 074,02	8 524 075,71	15 139 116,08
Sous total								
Dépréciations (Note 9)					345 435 063,44	12 864 347,07	358 299 410,51	474 636 092,97
Valeurs nettes au bilan					8 429 356 464,25	25 931 139,41	8 455 287 603,66	8 695 811 057,19
Opérations de crédit-bail								
Crédit-bail et location avec option d'achat	59 432 609,54	155 341 919,33	623 949 703,20	8 933 231,64	847 657 463,71	5 706 338,20	853 363 801,91	678 711 125,75
Location simple	18 287 279,51	43 282 481,05	146 507 643,99	680 966,08	208 758 370,62	1 266 810,06	210 025 180,68	170 177 489,76
Sous total					1 056 415 834,33	6 973 148,26	1 063 388 982,59	848 888 615,51
Dépréciations (Note 9)					20 360 439,98	17 129,60	20 377 569,58	32 165 641,52
Valeurs nettes au bilan					1 036 055 394,35	6 956 018,66	1 043 011 413,01	816 722 973,99
Total					9 465 411 858,60	32 887 158,07	9 498 299 016,67	9 512 534 031,18

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève en milliers d'euros à 356 037 au 31 décembre 2021 contre 431 189 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de "créances restructurées" jusqu'à la fin de leur vie.

NOTE 3.1 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT BAIL - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES

(en euros)	Particuliers	Entreprises	Autres	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
						9 169 478 999,27	9 106 566 743,48
Créances saines	7 280 108 546,75	1 857 826 811,33	-	9 137 935 358,08	31 543 641,19	9 169 478 999,27	9 106 566 743,48
Dont créances restructurées						111 364 756,86	129 204 213,04
Créances non compromises							
Valeur brute						358 244 542,34	442 774 356,48
Dépréciations	133 121 327,88	2 727 132,58	-	135 848 460,46	2 721 920,96	138 570 381,42	176 597 686,77
Taux de couverture				38%		39%	40%
Créances compromises							
Valeur brute	309 051 419,67	29 966 817,48	60 470,54	339 078 707,69	10 173 747,46	349 252 455,15	469 994 665,71
Dépréciations	213 127 813,43	16 785 243,13	33 986,41	229 947 042,96	10 159 555,71	240 106 598,67	330 204 047,72
Taux de couverture				68%		69%	70%
Valeur nette au bilan					32 887 158,07	9 498 299 016,67	9 512 534 031,18

NOTE 3.2 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL - RESERVES LATENTES PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2021				Total	Total 31/12/2020
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Crédit bail mobilier, LOA et opérations assimilées	11 990 739,48	30 605 860,45	118 482 520,07	1 465 798,58	162 544 918,58	144 686 515,02
Total	11 990 739,48	30 605 860,45	118 482 520,07	1 465 798,58	162 544 918,58	144 686 515,02

NOTE 3.3 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL, LOA ET LOCATION SIMPLE

(en euros)	31/12/2021			
	Valeur au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2021
Immobilisations brutes				
Immobilisations brutes	1 432 273 504,21	715 145 005,67	392 581 321,49	1 754 837 188,39
Coûts de transaction	31 141 990,76			35 898 198,44
Créances non compromises et compromises	41 223 716,68			35 030 676,91
Créances rattachées	7 116 518,60			6 973 148,26
Total	1 511 755 730,25			1 832 739 212,00

(en euros)	31/12/2021			
	Solde au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2021
Amortissements	662 867 114,74	393 771 674,63	287 288 559,96	769 350 229,41
Dépréciations	32 165 641,52	23 621 350,84	35 409 422,78	20 377 569,58
Total	695 032 756,26	417 393 025,47	322 697 982,74	789 727 798,99

(en euros)	31/12/2021	
	Valeur brute au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
Total	1 832 739 212,00	1 043 011 413,01

NOTE 4 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en euros)	31/12/2021				Total 31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	
Effets publics et valeurs assimilées (Note 4.2) :	-	-	-	-	-
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 4.2) :	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	-	-
Autres émetteurs	-	2 778 677 024,21	-	1 187 329,01	2 779 864 353,22
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	1 681 429,31	-	-	1 681 429,31
Dépréciations	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	2 780 358 453,52	-	1 187 329,01	2 781 545 782,53
Actions et autres titres à revenu variable :	-	1 200,00	-	-	1 200,00
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	1 200,00	-	-	1 200,00
Totaux	-	2 780 359 653,52	-	1 187 329,01	2 781 546 982,53

NOTE 4.1 - VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	2 778 677 024,21	-	-	2 778 677 024,21	2 609 934 698,87	-	-	2 609 934 698,87
Titres non cotés	1 187 329,01	-	1 200,00	1 188 529,01	1 423 927,05	1 200,00	1 425 127,05	
Créances rattachées	1 681 429,31	-	-	1 681 429,31	548 762,53	-	548 762,53	
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	
Valeurs nettes au bilan	2 781 545 782,53	-	1 200,00	2 781 546 982,53	2 611 907 388,25	1 200,00	2 611 908 588,25	

NOTE 4.2 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2021					Total en principal	Créances rattachées	Total	Total 31/12/2020
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total				
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	166 100 000,00	2 612 577 024,21	1 187 329,01	2 779 864 353,22	1 681 429,31	2 781 545 782,53	2 611 907 388,25	
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	
Valeurs nettes au bilan	-	166 100 000,00	2 612 577 024,21	1 187 329,01	2 779 864 353,22	1 681 429,31	2 781 545 782,53	2 611 907 388,25	

NOTE 5 - PARTICIPATIONS : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Noms des sociétés	31/12/2021				Valeur nette comptable	Pourcentage de détention
	Forme	Activité	Nombre de titres			
-Argence développement	SNC	ETS FINANCIER	72	360 000,00	72,00%	
-Agos	SA	ETS FINANCIER	749 191	845 478 316,17	61,00%	
-Creditplus	SA	ETS FINANCIER	36 000 001	45 669 961,72	100,00%	
-Credibom	SA	ETS FINANCIER	24 800 000	223 035 740,01	100,00%	
-CAAS	SAS	Courtier Assurances	1	10,00	0,00%	
-UNIFITEL	SA		1	8,94	0,01%	
-CACF NL	SA	HOLDING ETS	7 234 791	69 469 000,00	100,00%	
-CACF SPAIN	SA	FINANCIER ETS	108 640	112 982 488,90	100,00%	
-CA MOBILITY	SAS	FINANCIER ETS	500 000	3 593 089,00	50,00%	
-Crédif	SAS	FINANCIER	531 813	7 970 802,36	51,00%	
-E.D.A.	SAS	Courtier Assurances	19 400	896 552,65	78,00%	
-Finaref Assurance	SAS	Courtier Assurances	75 596	4 126 550,90	100,00%	
-Sedef	SNC	ETS FINANCIER	917 999	470,86	100,00%	
-Sofinco Participation	SAS	HOLDING	100 000	2 835 939,25	100,00%	
Avances consolidables				198 328 754,47		
Total				1 683 600,74		
Créances rattachées				-		
Valeurs nettes au bilan				1 516 431 285,97		

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en euros)	31/12/2021			Valeurs nettes au 31/12/2020
	Valeurs brutes	Amort. Dep.	Valeurs nettes	
Immobilisations corporelles :				
- d'exploitation	56 278 171,93	29 025 842,24	27 252 329,69	31 146 483,56
- données en location simple	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	321 872 737,48	129 724 318,21	192 148 419,27	179 899 628,46
Créances rattachées	0,00	-	0,00	0,00
Total	378 150 909,41	158 750 160,45	219 400 748,96	211 046 112,02

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en euros)	31/12/2020	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Echéances)	Autres Mouvements	Amortissements Provisions	31/12/2021
Titres de participation et parts dans les entreprises liées						
Valeur brute	1 843 795 539,55	97 405 480,00	-	22 018 957,32	-	1 919 182 062,23
Dépréciations (Note 9)	561 658 763,00	3 937 911,00	153 959 000 (1)	7 203 287,00	-	404 434 387,00
Autres titres détenus à long terme :						
Valeur brute	1 317 253 079,59	100 064 001,20	47 836,70	10,00	-	1 417 269 254,09
Dépréciations (Note 9)	2 915 000,00	101 000,00	2 000,00	-	-	3 014 000,00
Créances rattachées	-	1 683 600,74	-	-	-	1 683 600,74
Valeurs nettes au bilan	2 596 474 856,14	195 114 170,94	45 836,70	14 815 660,32	-	2 930 686 530,06
Immobilisations incorporelles	179 899 628,46	39 293 865,10	-	-	27 045 074,29	192 148 419,27
Immobilisations corporelles	31 146 483,56	2 300 361,88	3 824 028,68	-	2 370 487,07	27 252 329,69
Créances rattachées	0,00	-	-	-	-	0,00
Valeurs nettes au bilan	211 046 112,02	41 594 226,98	3 824 028,68	-	29 415 561,36	219 400 748,96

(1) Dont 153 065 milliers d'euros liés à la reprise de dépréciations sur les titres de participation d'Agos

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs	388 153 221,82	601 777 114,93
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	-	-
Débiteurs divers	200 309 234,29	363 885 584,90
Dépôt de garantie sur opération financière	187 843 987,53	237 891 530,03
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de régularisation	71 705 195,90	69 112 658,44
Comptes d'encaissement et de transfert	20 087 614,27	21 866 372,29
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	7 290 699,51	16 293 760,30
Produits à recevoir	82 501 520,88	69 578 068,25
Charges constatées d'avance	415 699,77	139 424,23
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	-	-
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	-	-
Autres comptes de régularisation	1 584 890,01	4 967 777,95
Valeurs nettes au bilan	459 858 417,72	670 889 773,37

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	31/12/2021
Sur interbancaire	30 000 000,00	-	-	-	30 000 000,00
Sur créances clientèle	474 636 092,97	458 351 019,07	581 189 467,34	6 501 765,81	358 299 410,51
Sur opérations de crédit-bail	32 165 641,52	23 621 350,84	35 409 422,78	-	20 377 569,58
Sous-total clientèle	536 801 734,49	481 972 369,91	616 598 890,12	6 501 765,81	408 676 980,09
Sur portefeuilles titres (placement et investissement)	-	-	-	-	-
Sur participations et TAP	564 573 763,00	4 038 911,00	153 961 000,00	7 203 287,00	407 448 387,00
Autres	2 470 175,10	483 397,44	482 109,51	-	2 471 463,03
Total des dépréciations d'actif	1 103 845 672,59	486 494 678,35	771 041 999,63	701 521,19	818 596 830,12

C.A. CONSUMER FINANCE

II - NOTES sur le BILAN PASSIF
(notes 10 et 21 en euros)

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et emprunts :					655 261 786,13	42 825,78	655 304 611,91	540 386 696,63
- à vue	655 261 786,13							
- à terme		3 116 461 913,46	15 309 159 567,30	-	21 671 406 800,30	8 645 084,02	21 680 051 884,32	20 119 208 989,90
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	20 035 200,00		249 276 582,19		269 311 582,19	2 914 355,24	272 225 937,43	20 025 078,78
Valeurs au bilan							22 607 582 433,66	20 679 620 765,31

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs	274 743 483,50				274 743 483,50	-	274 743 483,50	251 580 762,38
Comptes d'épargne à régime spécial :								
- à vue								
- à terme								
Autres dettes envers la clientèle :					24 810 393,23		24 810 393,23	35 090 533,63
- à vue	24 810 393,23							
- à terme		352 972 971,78	1 086 811 630,45	198 344 577,00	1 646 022 794,23	6 927 281,37	1 652 950 075,60	2 386 903 883,83
Titres donnés en pension livrée								
Valeurs au bilan							1 952 503 952,33	2 673 575 179,84

NOTE 11.1 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUE

(en euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Particuliers	1 673 429 858,54	2 412 345 795,40
Entreprises	107 836 080,79	97 790 919,87
Autres agents économiques	164 310 731,63	151 005 187,53
Intérêts et divers	6 927 281,37	12 433 277,41
Valeurs au bilan	1 952 503 952,33	2 673 575 179,84

NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Titres de créances négociables :					4 106 750 000,00	405 246,22	4 107 155 246,22	3 477 880 834,09
- émis en France	2 536 750 000,00	610 000 000,00	960 000 000,00	-				
- émis à l'étranger								
Emprunts obligataires (Note 12.1)		414 000 000,00	576 000 000,00	114 000 000,00	1 104 000 000,00	51 030,44	1 104 051 030,44	914 022 214,75
Autres dettes représentées par un titre								
Valeurs au bilan							5 211 206 276,66	4 391 903 048,84

NOTE 12.1 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en euros)	Échéancier de l'encours au 31/12/2021			Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans		
Euro				1 104 000 000,00	914 000 000,00
- Taux fixe	414 000 000,00	576 000 000,00	114 000 000,00		
- Taux variable					
Dettes rattachées				51 030,44	22 214,75
Valeurs au bilan				1 104 051 030,44	914 022 214,75

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Autres passifs	303 263 356,35	341 754 717,47
Créditeurs divers	303 263 356,35	341 754 717,47
Comptes de régularisation	84 229 098,87	78 607 323,49
Comptes d'encaissement et de transfert	31 027 759,37	33 227 237,07
Produits constatés d'avance	42 151 980,91	34 709 220,21
Charges à payer	9 551 648,38	10 329 810,57
Autres comptes de régularisation	1 298 100,21	261 055,64
Valeurs au bilan	387 492 455,22	420 362 040,96

NOTE 14 - PROVISIONS

(en euros)	Total 31/12/2020	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	Total 31/12/2021
Litiges Personnel	943 000,00	92 600,00	-	144 600,00	891 000,00
Charges bancaires	1 447 035,74	5 486 765,70	-	1 182 981,95	5 750 819,49
Réserve latente négative					
Charges non bancaires	3 209 470,92	3 877 447,91	-	1 532 749,49	5 618 085,96
Charges non bancaires - engagements sociaux	72 351 961,00	4 916 581,19	-	7 518 363,00	66 239 812,19
Provision pour comblement passif	1 063 000,00	-	-	419 000,00	644 000,00
Risques fiscaux	23 594 606,00	5 082 982,00	-	20 699 417,00	7 978 171,00
Couverture du risque de crédit	136 136 134,65	96 753 579,72	-	85 294 575,99	148 078 757,15
Charges exceptionnelles					
Valeurs au bilan	238 745 208,31	116 209 956,52	-	116 791 687,43	235 200 645,79

NOTE 14.1 - PROVISIONS NON BANCAIRES, ENGAGEMENTS SOCIAUX

Taux actualisation retenu	0,60% retraite, 0,30% maladie	
	Total 31/12/2020	Total 31/12/2021
Dettes actuarielles au 31/12/2020	72 351 961	
Coût des services rendus sur la période	4 736 896	
Coût financier	258 544	
Cotisations employé		
Modification Réduction/Liquidation de régime	10 866	
Variation de prime	3 510 367	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	2 429 040	
Gains / pertes actuariels	5 243 892	
Dettes actuarielles au 31/12/2021	66 153 236	

Détail de la charge comptabilisée en compte de résultat		
Coût des services rendus	4 736 896	Charge/Produit comptabilisée
Coût financier	258 544	
Rendement attendu des actifs	10 866	
Amortissement du coût des services passés		
Gains / (pertes) actuariels nets		
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et lq		
Gains/Pertes dus au changement de notation d'agent	5 243 892	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	259 318,00	

En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs

Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2020	3 658 575	
Rendement attendu des actifs	10 866	Juste valeur des actifs du régime
Gains/Pertes actuariels	355 314	
Cotisations payées par l'employeur	2 429 040	
Cotisations payées par l'employé	-	
Modification Réduction/Liquidation de régime	-	
Variation de périmètre	-	
Indemnités de cessation d'activité	-	
Prestations payées par le fond	1 515 829	
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2021	3 091 544,00	

(Provisions) / actifs au 31/12/2020	72 351 960	
Cotisation payée par l'employeur	-	Provision / Actifs
Variation de périmètre	3 510 367,00	
Paiements directs de l'employeur	-	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	259 318	
(Provisions) / actifs au 31/12/2021	66 153 235,00	

NOTE 15 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Épargne logement	-	-
Livret de développement durable	-	-
Autres	49 033 574,00	49 033 574,00
Valeurs au bilan	49 033 574,00	49 033 574,00

NOTE 16 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en euros)	DURÉE RÉSIDUELLE				Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans		
Dettes subordonnées à terme :						
- Euro	-	-	110 000 000,00	840 000 000,00	950 000 000,00	830 000 000,00
Dettes subordonnées à durée indéterminée :						
- Euro	-	-	-	1 454 000 000,00	1 454 000 000,00	1 847 800 000,00
Taxes et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total en principal	-	-	110 000 000,00	2 294 000 000,00	2 404 000 000,00	2 677 800 000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-	2 935 525,33	3 155 111,34
Valeurs au bilan	-	-	-	-	2 406 935 525,33	2 680 955 111,34

NOTE 17 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL :

Catégories d'actions	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE (en euros)	CAPITAL SOCIAL (en euros)
	Début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Clôture exercice		
Ordinaires	14 217 498	-	14 217 498	39,00	554 482 422,00

(en euros)	Capitaux propres						Résultat	Total des K propres
	Capital	Réserve Égale	Primes et réserves	Report à Nouveau	Prov. Règlement. subv. d'inv.	Dividende Versé		
Solde au 31 Décembre 2019	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	102 635 322,20	-	845 908,09	-	4 477 589 299,38
Affectation du résultat social 2019	-	-	-	376 226 798,46	-	-	376 226 798,46	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	58 329 569,21	58 329 569,21
Autres variations	-	-	-	-	538 521,44	-	-	538 521,44
Solde au 31 Décembre 2020	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	478 862 130,75	1 384 429,53	-	58 329 569,21	4 536 457 390,03
Affectation du résultat social 2020	-	-	-	315 448 453,21	-	-	373 778 022,42	373 778 022,42
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	405 184 553,16	405 184 553,16
Autres variations (1)	-	-	-	3 510 367,00	484 449,59	-	-	3 025 917,41
Solde au 31 Décembre 2021	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	166 924 044,54	899 979,94	-	405 184 553,16	4 570 889 838,18

(1) - C.U. Note 1 - Plan de retraite - Impact du changement de méthode en 2021

NOTE 18 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Capitaux propres	4 570 889 838,18	4 536 457 390,03
Fonds pour risques bancaires généraux	49 033 574,00	49 033 574,00
Dettes subordonnées	2 406 935 525,33	2 680 955 111,34
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Total des fonds propres	7 026 858 937,51	7 266 446 075,37

NOTE 19 - OPERATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en euros)	31/12/21		31/12/20	
	Sur les entreprises liées et les participations	Autres	Sur les entreprises liées et les participations	Autres
CREANCES				
Sur les établissements de crédit et institutions financières	12 755 064 281,98	21 055 833 522,42	-	32 192 240 377,09
Sur la clientèle	11 834 748 393,02	9 696 304 612,18	-	20 067 798 957,66
Obligations et autres titres à revenu fixe	920 315 888,96	8 577 983 127,71	-	9 512 534 031,18
Autres engagements donnés	2 781 545 782,53	-	-	2 611 907 388,25
DETTES				
Sur les établissements de crédit et institutions financières	25 242 171 043,59	6 936 057 144,39	-	30 426 054 105,33
Sur la clientèle	21 647 321 392,81	960 261 040,85	-	20 679 620 765,31
Obligations et autres titres à revenu fixe	83 863 095,01	1 868 640 857,32	-	2 673 575 179,84
Autres engagements reçus	3 510 986 555,77	4 107 155 246,22	-	7 072 858 160,18
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	4 531 056 987,34	3 346 117 504,93	-	8 692 048 597,08
Engagements de financement en faveur de la clientèle	370 596 987,33	-	-	305 086 423,73
Garantie données à des établissements de crédit	25 000 000,00	3 306 002 504,93	-	3 665 892 173,34
Garantie données à la clientèle	4 135 230 000,01	40 115 000,00	-	4 720 610 000,01
Autres engagements donnés	230 000,00	-	-	460 000,00
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	2 269 486 620,30	659 720 437,92	-	2 916 611 481,78
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	140 000 000,00	-	-
Garantie reçus d'établissements de crédit	-	-	-	-
Garantie reçus de la clientèle	2 269 486 620,30	519 720 437,92	-	2 400 978 708,30
Autres engagements reçus	-	-	-	515 632 773,48

Une entreprise est considérée comme liée si elle est contrôlée de manière exclusive, et est incluse ou susceptible d'être incluse par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

NOTE 20 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en euros)	31/12/21		31/12/20	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	37 161 326 671,25	36 415 112 933,24	35 353 578 608,01	34 500 260 667,83
Autres devises de l'Union Europ.	409 999 783,38	409 999 783,40	563 114 132,26	563 114 132,27
Franc Suisse	10 222,55	10 222,55	9 148,69	9 148,69
Dollar	5 111,17	5 111,17	7 696,09	7 696,09
Yen	-	-	-	-
Autres devises	208 224 195,59	208 224 195,59	186 898 632,79	186 898 632,79
Valeur brute	37 779 565 983,94	37 033 352 245,95	36 103 608 217,84	35 250 290 277,67
Comptes de régularisation	459 858 417,72	387 492 455,22	670 889 773,37	420 362 040,96
Dépréciations	-	-	1 103 845 672,59	-
Total	37 420 844 701,14	37 420 844 701,17	35 670 652 318,62	35 670 652 318,63

NOTE 21 - OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

Garantie données à la clientèle	31/12/21		31/12/20	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
Devises	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-
Opérations de change à terme	415 415 460,80	415 547 141,32	572 761 971,49	564 280 600,11
Devises	-	-	-	-
Euro	415 415 460,80	415 547 141,32	572 761 971,49	564 280 600,11
Prêts et emprunts en devises	409 504 645,15	-	557 834 578,45	-
Total	824 920 105,95	415 547 141,32	1 130 596 549,94	564 280 600,11

C.A. CONSUMER FINANCE

III - NOTES SUR LE HORS BILAN

(notes 22 et 24 en euros)

NOTE 22 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

	31/12/2021	31/12/2020
Ouvertures de crédits confirmés en faveur d'étab de crédit	370 596 987,33	305 086 423,73
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	3 305 976 368,93	3 650 866 037,34
Autres engagements en faveur de la clientèle	25 026 136,00	15 026 136,00
Cautions, avals et oblig. en faveur de la clientèle	230 000,00	460 000,00
Cautions, avals et oblig. en faveur d'établissements de crédit (1)	4 175 345 000,01	4 720 610 000,01
Engagements sur titres	-	-
	7 877 174 492,27	8 692 048 597,08

(1) La majeure partie de ces engagements vient en garantie d'emprunts de filiales étrangères.

NOTE 23 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS RECUS

	31/12/2021	31/12/2020
Accord de refinancement	140 000 000,00	-
Engagement des établissements de crédit	2 269 486 620,30	2 400 978 708,30
Engagement de la clientèle	519 720 437,92	515 632 773,48
	2 929 207 058,22	2 916 611 481,78

NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Opérations fermes				
Opérations de gré à gré				
-Swaps de taux d'intérêt	11 374 217 607,92	0,00	11 374 217 607,92	6 251 268 823,78
-FRA	-		-	-
-Swaps de devises	292 076 285,61		292 076 285,61	372 846 745,07
-Opérations de change à terme	117 476 109,82		117 476 109,82	211 877 371,06
Opérations conditionnelles				
Opérations de gré à gré				
-Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels:				
*Caps, Floors, Collars	-		-	-
Total	11 783 770 003,35	0,00	11 783 770 003,35	6 835 992 939,91

C.A. CONSUMER FINANCE

NOTE 24.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2020									
(en euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- FRA	-	-	-	-	-	-			
- Swaps de taux d'intérêt	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00			
- Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-			
Sous total	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00			
- Swaps de devises	164 006 284,34	128 070 001,27	-	164 006 284,34	128 070 001,27	-			
- Opérations de change à terme	117 476 109,82	-	-	117 476 109,82	-	-			
Total général	5 134 613 499,08	5 695 570 001,27	953 586 503,00	5 134 613 499,08	5 695 570 001,27	953 586 503,00			

NOTE 24.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2021									
(en euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- FRA	-	-	-	-	-	-			
- Swaps de taux d'intérêt	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13			
- Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-			
Sous total	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13			
- Swaps de devises	127 503 094,05	245 343 651,02	-	127 503 094,02	245 343 550,96	-			
- Opérations de change à terme	211 877 371,06	-	-	211 877 371,06	-	-			
Total général	2 126 380 465,11	3 898 756 469,67	810 856 005,13	2 126 380 465,08	3 898 756 369,61	810 856 005,13			

C.A. CONSUMER FINANCE

IV - NOTES sur le COMPTE de RESULTAT

(notes 25 à 39 en euros)

NOTE 25 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	162 761 631,77	174 649
Sur opérations avec la clientèle :	479 296	371,85
Dont produits	438 178 635,71	490 454
Dont amortissement de la décote	13 338	413,98
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	27 779	453 386 011,67
Produit net sur opérations de macro-couverture	1	13 882 010,83
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 26)	40 255	23 186 391,48
Autres intérêts et produits assimilés	15 775	1 324 051,60
Intérêts et produits assimilés	698 090 669,28	713 494 023,08
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 183 693 069,19	- 182 906 252,74
Sur opérations avec la clientèle	- 151 940 638,02	- 143 043 477,54
Charge nette sur opérations de macro-couverture	- 25 891 317,32	- 25 375 664,97
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 3 615 985,70	- 3 900 107,00
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et charges assimilés	- 365 141 010,23	- 355 225 502,25
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	541 646 200,24	460 766
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	374	813,91
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	- 499 656 949,53	- 427 402 884,76
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	374 938 909,76	391 632 449,98

NOTE 26 - REVENUS DES TITRES

(en euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			294 279 825,18	186 409 823,57
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	40 255 044,83	39 758 429,21	51 493 203,32	118 551 526,98
Codevi	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-	-	-
Revenus des titres	40 255 044,83	39 758 429,21	345 773 028,50	304 961 350,55

NOTE 27 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(en euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	12 972 245,53	- 12 972 245,53	-	7 549 460,91	- 7 549 460,91
Sur opérations avec la clientèle	216 195,88	713 131,40	496 935,52	641 275,03	809 472,92	168 197,89
Sur opérations sur titres	-	1 752 824,56	1 752 824,56	-	1 482 302,83	1 482 302,83
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (note 28)	28 260 479,69	13 114 647,83	15 145 831,86	29 446 881,22	13 039 697,96	16 407 183,26
Total	28 476 675,57	- 25 047 200,20	3 429 475,37	30 088 156,25	- 22 880 934,62	7 207 221,63

NOTE 28 - PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	14 814 042,60	15 048 993,02
Produits (Charges) nets sur moyens de paiement	2 809 865,17	4 462 653,45
Commissions d'assurance-vie	-	-
Autres produits (charges) nets de services financiers	- 2 478 075,91	- 3 104 463,21
Total des prestations de services financiers	15 145 831,86	16 407 183,26

NOTE 29 - SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	4 448 955,48	1 862 918,46
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	4 347 910,53	4 586 318,01
Produits nets sur portefeuille de négociation	101 044,95	2 723 399,55

NOTE 30 - SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations sur dépréciations	-	-
Reprises sur dépréciations	-	-
Dotation ou reprise nette sur dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins -values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de placement	-	-

NOTE 31 - AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION

Sur opérations avec les établissements de crédit	31/12/2021	31/12/2020
Participation résultat assurances	57 589 356,00	47 745 746,28
Quote part de résultat en commun	129 136 231,98	134 569 049,72
Autres produits	54 134 316,03	59 876 160,88
Total des produits	240 859 904,01	242 190 956,88
Quote part de résultat en commun	-	19 126 619,48
Autres Charges	- 3 173 054,14	- 2 825 472,44
Total des charges	- 3 173 054,14	- 21 952 091,92

NOTE 32 - FRAIS DE PERSONNEL

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	147 761	158 396
Reddition charges de personnel	537,07	438,19
Charges sociales	64 792 262,71	439 019,39
Intéressement	21 961 732,12	64 616
	-	302,59
	-	18 743
Total des frais de personnel	- 264 393 172,41	- 271 851 950,81

NOTE 33 - EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	1 798	1 808
Agents de maîtrise	-	-
Employés	984	1 075
Total	2 782	2 883

NOTE 33.1 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

	31/12/2020	Droits acquis	Consommation	31/12/2021
Nombre d'heures acquises par les collaborateurs	-	-	-	-

NOTE 34 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	3 669 586,29	5 124 538,88
Services extérieurs	291 602	269 955
Autres frais administratifs	059,47	857,72
Total des frais administratifs	- 271 920 968,37	- 251 233 524,96

NOTE 35 - COUT DU RISQUE

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations sur dépréciations et provisions	564 137	596 856 024,87
Dépréciations sur créances douteuses	404,15	586 441 786,93
Autres provisions	551 742	10 414 237,94
Reprises sur dépréciations et provisions	911,44	518 386 703,75
Reprises sur dépréciations sur créances	12 394 492,71	509 194
	646 715	668,10
Variation des dépréciations et provisions	82 578 416,77	- 78 469 321,12
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	17 551 016,50	26 425 003,39
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	225 384 961,93	171 383 118,81
Décote	9 212 765,18	945 940,96
Récupérations sur créances amorties	15 141 385,86	15 507 630,23
Coût du risque	- 154 428 940,98	- 259 823 872,13

NOTE 36 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations	4 038 911,00	110 551 496,00
Reprises sur dépréciations (1)	153 961	79 045 020,00
Dotations ou reprises nettes pour dépréciations	149 922 089,00	31 506 476,00
Plus-values de cession réalisées	2 539 879,17	-
Moins-values de cession réalisées	-	7 781 152,27
Solde des plus et moins-values de cession	2 539 879,17	- 7 781 152,27
Solde (en perte) ou en bénéfice	152 461 968,17	- 39 287 628,27
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotations ou reprises nettes pour dépréciations	-	-
Plus-values de cession	29 559,81	0,01
Moins-values de cession	- 852 006,24	- 11 895 540,68
Solde (en perte) ou en bénéfice	- 822 446,43	- 11 895 540,67
Résultat net sur immobilisations	151 639 521,74	- 51 183 168,94

(1) Dont 153 065 milliers d'euros liés à la reprise de dépréciations sur les titres de participation d'Agos

NOTE 37 - COUTS LIES AU RAPPROCHEMENT

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	-	-
Charges sur immobilisations	-	-
Charges informatiques	-	-
Mali de fusion	0,00	2 164 313,03
Autres charges	-	-
Total	-	- 2 164 313,03

NOTE 38 - RESULTAT

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Euro	-	-
Divers	-	-
Total	-	-

NOTE 39 - IMPOT SUR LES BENEFICES

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	636 753,94	1 512 413,04
Crédit d'impôt recherche	8 265 014,00	10 220 185,00
Provision pour risque Impôt sur les sociétés	5 360 171,00	9 670 632,00
Impôts sur GIE et SNC	-	-
Total	14 261 938,94	2 061 966,04

V - AUTRES INFORMATIONS

(notes 40 à
42)

NOTE 40 - SOCIETE CONSOLIDANTE

Groupe Crédit Agricole 100% intégration
Immatriculée au RCS sous le numéro 784608416 globale
Siège social : 12 Pl des Etats-Unis - 92120 Montrouge

NOTE 41 - EVENEMENTS SUR L'ANNEE EN COURS

NOTE 42 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU
25 MAI 2022

- EXTRAIT DU PROCES VERBAL -

L'an deux-mille-vingt-deux et le vingt-cinq mai à 8 heures 30, les actionnaires de la société CA CONSUMER FINANCE, société anonyme au capital 554 482 422 euros, inscrite au registre du commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 542.097.522, dont le siège social est 1, rue Victor Basch – CS 70001 à MASSY Cedex (91068), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, dans les locaux de Crédit Agricole S.A, Evergreen, bâtiment Aqua A – 4ème étage – Salle du Conseil – 12 place des Etats-Unis -92127 MONTRouGE CEDEX, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Il est dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires assistant à la réunion.

L'Assemblée générale procède à la constitution de son bureau.

Monsieur Xavier MUSCA, Président du Conseil d'administration, préside la séance. Monsieur Antoine ROS, représentant Crédit Agricole S.A., et Monsieur Olivier ROCARD, représentant DELFINANCES, deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrick MERLO est désigné comme secrétaire du bureau.

Sont également présents Monsieur Stéphane PRIAMI, Directeur Général, David DRAPEAU, Directeur Financier groupe, le Collège des Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués, représenté par Ernst & Young et Autres par Madame Claire ROCHAS, et Madame Annette PERTHUIS, représentante du Comité Social et Economique.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée, outre la feuille de présence et la liste des actionnaires :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- La copie des lettres adressées aux Commissaires aux Comptes ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe CA CONSUMER FINANCE ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- Les rapports du Conseil d'Administration ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- La liste des conventions réglementées.

Le Président déclare que les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais et conditions requis. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis le Président déclare que les documents ci-dessus ont adressés aux actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que les 3 actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 14 216 725 actions et 14 216 725 voix, sur un total de 14 217 498 actions et 14 217 498 voix ; ainsi l'Assemblée peut valablement délibérer tant pour les décisions à caractère ordinaire que pour celles à caractère extraordinaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale mixte est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021;
- Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021 ;
- Dépenses non déductibles ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce ;
- Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations sur la population régulée sur l'exercice 2021 ;
- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2021 ;
- Fixation du montant du dividende;
- Ratification de la nomination provisoire d'administrateurs et de censeur ;
- Renouvellement de mandat d'administrateurs et de censeur.
- Rémunération des administrateurs

II – Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation à donner au conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet de procéder à des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Détermination de l'étendue et des conditions d'exercice de cette autorisation ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail en application de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce. Détermination de l'étendue et des conditions d'exercice de cette autorisation ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription pour l'augmentation de capital réservée aux salariés ;

III – Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Pouvoirs en vue des formalités.

[...]

HUITIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de 405 184 553,16 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 166 924 044,54 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 572 108 597,70 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- 1/ A titre de dividende aux actionnaires : 441 595 487,88 €
(correspondant à un dividende de 31,06 euros par action)
2/ Au Report à nouveau : 130 513 109,82 €

Le dividende est ainsi fixé à 31,06 euros par action pour chacune des 14 217 498 actions ouvrant droit au dividende et sera mis en paiement à compter du 6 juin 2022.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2020	2019	2018
Dividende unitaire	26,29 €	0 €	0 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	373,778 M€	0 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs)

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à neuf heures et cinq minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui est signé par les membres du bureau après lecture.

Certifié conforme par Patrick Merlo, Secrétaire de l'Assemblée Générale



Société Anonyme au capital de 554 482 422 €
Siège Social : 1 rue Victor Basch
CS 70001
91068 MASSY Cedex
542 097 522 - RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2021

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et les mesures de confinement successives ayant entraîné un recul de la croissance mondiale (-3,1%), 2021 signe le retour d'une reprise de la croissance (+5,9%) malgré une persistance de la pandémie et des facteurs d'incertitude (notamment sur les chaînes d'approvisionnement et la poussée inflationniste).

Dans un contexte d'incertitude sur le plan sanitaire, la zone euro est parvenue à générer une croissance de +4,6% au cours de l'année 2021. Cette tendance s'explique par l'amélioration de la situation épidémique suivie d'un relâchement des restrictions au cours des seconds et troisièmes trimestres ayant entraîné la réouverture des économies des Etats et un rebond de la consommation. Les principaux marchés de CA Consumer Finance enregistrent des niveaux de croissance semblables en 2021, notamment la France (+6,3%), l'Italie (+5,8%) et l'Espagne (+5,7%) tandis que la croissance Allemande se limite à +3,1%.

En France, la consommation des ménages a connu une forte reprise à +4,6%, soutenant la croissance des prêts personnels particuliers (+14,0%) et professionnels (+8,2%) ainsi que le marché de la location particuliers (+11,0%) et professionnels (+16,5%).

En Italie, l'ensemble du marché du crédit à la consommation a augmenté de +17,3% en 2021, porté par une augmentation particulièrement importante de la production des prêts personnels à +27,5%.

La croissance mondiale devrait maintenir sa dynamique en 2022 (+4,9%) portée par un contexte de réduction de la pression sur les prix. Une incertitude subsiste notamment en raison de l'évolution de la pandémie et de la durée des perturbations de l'approvisionnement.

2. ACTIVITE DU GROUPE

2.1. Evolution du périmètre du Groupe

L'évolution de l'activité, mesurée par la production de nouveaux financements, se décompose comme suit :

Production en M€	2021	2020	Variation 2021/2020
Périmètre CA Consumer Finance France	15 375	13 870	+10,9%
Périmètre Agos-Ducato	6 569	5 210	+26,1%
Périmètre Autres Filiales Internationales	5 108	4 617	+10,6%
Périmètre Partenariats Automobiles	16 190	15 040	+7,6%
TOTAL	43 242	38 474	+12,4%

Le Groupe CA Consumer Finance, malgré une année toujours impactée par les mesures dues à la crise sanitaire ainsi que les problématiques d'approvisionnement des semi-conducteurs, a signé une excellente année commerciale en 2021 avec une production totale avoisinant les 43,2 Mds€ :

- La production gérée pour le compte des banques de détail du Crédit Agricole a atteint une production de 9,6 Mds€, (+6,7% par rapport à 2020).
- Malgré une économie italienne encore affectée par la crise sanitaire, l'activité de l'entité Agos-Ducato affiche une croissance importante de +26,1% de son activité par rapport à 2020 et atteint ainsi 6,5 Mds€ de production
- Les JV automobiles font preuve d'une belle résilience compte tenu de la crise des semi-conducteurs qui perdure. FCA Bank atteint un niveau de production de 11,6 Mds€, en augmentation de +6,6% par rapport au niveau de 2020. GAC Sofinco, pour sa part, enregistre un niveau de production supérieur de +10,6% au niveau de 2020, représentant 4,5 Mds€ de production.
- L'ensemble des entités enregistrent de bons résultats avec des niveaux de production parvenant à approcher le niveau de 2019 (-4,0%) et surpasser le niveau de 2020 (+12,4%)

L'activité d'assurance du Groupe CACF a enregistré de bons résultats à fin décembre 2021, avec des revenus supérieurs aux objectifs budgétaires. Le taux de pénétration se rapproche du budget et augmente par rapport au niveau de 2020. Le nombre de contrats d'assurance est inférieur au budget en raison de la baisse du nombre de nouveaux contrats de crédit (-16,0 % par rapport au budget) et de l'amplification des difficultés dans les livraisons automobiles (pénurie de puces).

Cette dynamique a été le fruit de diverses initiatives du Projet de Groupe:

- La poursuite de la digitalisation de nos offres et parcours, notamment dans un contexte de crise sanitaire
- Le déploiement de nouvelles offres locatives automobiles et le lancement de CA Mobility sur la Location Longue Durée pour répondre aux nouveaux usages des consommateurs
- La montée à 100% du capital de Crédit Agricole Consumer Finance Spain (CACF Spain)
- La diversification de nos activités avec la signature de 5 nouveaux partenaires dans 3 pays et le renouvellement de 2 partenariats existants. Plus particulièrement, Credibom a généralisé son offre de servicing auprès des 489 agences de Caixa General de Depositos au cours du 4ème trimestre générant ainsi plus de 26 M€ d'activité. Agos a déjà intégré le réseau Creval et distribué son offre auprès de leurs clients. Creditplus poursuit son développement avec 2 nouvelles banques partenaires. Enfin CACF Spain s'est organisé en interne et a déjà des contacts avec différents acteurs pour initier du servicing dès 2022.

2.2. Activité Sofinco (Business Unit France)

En 2021, CA Consumer Finance a retrouvé son niveau d'activité commerciale d'avant crise (2019). Après un premier semestre 2021 encore perturbé par le contexte sanitaire, l'année s'est terminée sur un quatrième trimestre soutenu.

La part de marché de CA Consumer Finance dans le marché ASF se stabilise au niveau de 2020.

Par activité, le marché de l'automobile poursuit sa croissance (+16% par rapport à 2020) et les marchés de l'équipement des ménages et des financements directs augmentent nettement (+10% par rapport à 2020).

Le niveau des encours clients reste relativement stable par rapport à 2020. En revanche, leur qualité s'améliore sur l'exercice.

En effet, les encours sains augmentent de +1,7% alors que les encours douteux se réduisent de -16,9%.

En cohérence avec l'évolution des encours, le PNB est en légère augmentation par rapport à celui de l'exercice 2020 et l'attention particulière à la maîtrise des charges d'exploitation a permis une relative stabilité des frais généraux.

Quant au coût du risque, il s'améliore en 2021 en raison du moindre impact des provisions liées à la crise Covid par rapport à 2020 et par le fait que le coût du risque 2020 intégrait un impact non récurrent lié au passage à la nouvelle définition du défaut client.

En 2022, les efforts resteront concentrés sur la poursuite du projet Renouveau, en accélérant le développement commercial et l'industrialisation des processus afin d'améliorer la qualité des services fournis aux clients.

2.3. Perspectives d'avenir

CA Consumer Finance s'inscrit désormais dans une accélération du Projet de Groupe. Les ambitions 2022 de Crédit Agricole Consumer Finance s'appuient sur quatre leviers de développement : les partenariats et le cross-selling, l'automobile, le servicing pour compte de tiers et enfin les financements verts. La digitalisation sous-tendra ces quatre leviers de croissance, via le déploiement du fruit des investissements récents dans le digital et l'innovation au service des clients.

2.3.1. La poursuite de nos investissements dans le digital et l'innovation, au service de nos clients

CA Consumer Finance s'inscrit dans la continuité de ses engagements, et en premier lieu entend poursuivre ses efforts pour rehausser l'expérience client par la personnalisation de la relation, l'innovation et la digitalisation. Avec plus de 75% de la production digitalisée fin 2021 contre 63% en 2019, le Groupe s'inscrit dans une dynamique solide, qui doit être poursuivie en 2022 :

- Digitalisation des parcours clients
 - Généraliser auprès de tous nos partenaires nos meilleures pratiques
 - Poursuivre le déploiement du Mobile First et de l'omnicanalité des parcours clients associant web, call et agences
- Simplification et automatisation de nos processus

2.3.2. Le développement des partenariats en s'appuyant sur le digital et en renforçant le taux de cross-selling

CA Consumer Finance entend soutenir le développement des partenariats existants ou nouveaux, en s'appuyant sur différents leviers :

- Renforcer l'approche pan-européenne à travers la poursuite de l'accompagnement des partenaires à l'international ainsi que la conquête de nouveaux partenaires paneuropéens
- Poursuivre la digitalisation pour soutenir la croissance du canal web
- Accélérer le développement des offres de paiement
- Accélérer sur les nouvelles tendances d'Équipement de la Maison, notamment les tendances d'évolution de la propriété vers l'usage : ex. location, abonnement...
- Renforcer le taux de cross-sell

2.3.3. Le positionnement au cœur de l'évolution du monde de la mobilité, fort de l'expertise automobile du Groupe et en capitalisant sur les récents mouvements stratégiques

CA Consumer Finance compte capitaliser sur son expertise pour l'étendre au-delà du périmètre des joint-ventures, notamment dans le cadre des mouvements stratégiques récents, pour se positionner au cœur de l'évolution du monde de la mobilité. Ceci se traduira par la poursuite de l'extension de l'offre aux tendances de mobilité (CA Mobility pour couvrir le segment Location Longue Durée (LLD)), par l'amplification des financements et services pour les véhicules électriques et hybrides, et par l'accélération sur l'occasion. CA Consumer Finance compte également amplifier le développement de modèle de « captive », via le soutien des constructeurs partenaires et l'accompagnement des groupes de distribution partenaires.

2.3.4. Le déploiement de l'expertise en servicing dans l'ensemble des pays

Le développement du servicing est une source de diversification des revenus de CA Consumer Finance. CA Consumer Finance partage son savoir-faire sur le crédit à la consommation auprès des Banques de proximité européennes du Groupe depuis plus de 15 ans, et souhaite désormais développer cette activité de « servicing » auprès d'acteurs externes, tout en continuant d'innover sur de nouvelles offres.

2.3.5. La poursuite de notre démarche sur les financements verts

CA Consumer Finance souhaite consolider ses bonnes performances sur le marché des financements verts, avec l'ambition de porter la production annuelle sur ce segment à 1 milliard d'euros en 2022 : financement de véhicules électriques ou à faibles émissions, travaux d'isolation / énergie verte...

3. GESTION DES FACTEURS DE RISQUES

CA Consumer Finance met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités. Ses moyens et son organisation sont adaptés et intégrés à son dispositif de Contrôle Interne.

Des limites et procédures précises sont ainsi définies pour encadrer, mesurer et maîtriser les risques. Le dispositif intègre des limites entité et groupe CA Consumer Finance calibrées et validées annuellement en coordination avec les différentes lignes métier du Corporate Center.

Ces lignes métiers supervisent le dispositif et le pilotage des risques mis en œuvre par chacune des entités du groupe pour en apprécier la qualité et la conformité aux normes et règles du groupe, alerter les organes de gouvernance, et suivre les actions correctrices.

3.1. Risque de crédit et de contrepartie

3.1.1. Politique et objectifs

La politique globale en matière de risque de crédit est mise en œuvre par la Direction Risques, Contrôle Permanent, Crédit & Conformité Groupe (R3C) dans le respect de la stratégie globale des risques (Stratégie risque et Appétence au risque) validée par les instances de gouvernance de CA Consumer Finance.

Le Risk Management assure entre autres le contrôle de second niveau du risque de crédit et est responsable de la « filière risques » (« gestion des risques » au sens de l'Arrêté du 3 novembre 2014). A ce titre, elle est amenée à s'assurer du respect des principes édictés par le Groupe (avis, contrôles permanents, revues de portefeuilles).

3.1.2. Surveillance et maîtrise des risques

La stratégie risque et le dispositif d'appétence au risque permettent de définir le niveau et le type de risques que le Groupe CA CF peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations.

La direction R3C suit chaque mois les seuils et limites relatifs au risque de crédit pour la stratégie risques et le dispositif d'appétence. Ce suivi est présenté trimestriellement au Group Risk Committee de CA Consumer Finance.

Un dispositif graduel d'alerte le complète pour informer en cas de dépassement les organes de gouvernance de CA Consumer Finance et le cas échéant, Crédit Agricole S.A.

Un suivi mensuel est également réalisé sur les indicateurs opérationnels de crédit, le coût du risque et l'évolution des encours par catégorie de risque. Il est présenté en Group Executive Committee.

Des avis risques indépendants de la Direction R3C complètent ce dispositif sur les principaux dossiers d'octroi grande clientèle ainsi que sur les propositions d'évolutions du dispositif crédit soumises à l'approbation du Groupe en fonction des délégations en vigueur.

3.1.3. Résultats 2021

Le coût du risque consolidé cumulé de 2021 atteint 445 M€ (1,2% des encours). Il est en nette amélioration par rapport à 2020 (637 M€; 1,9%).

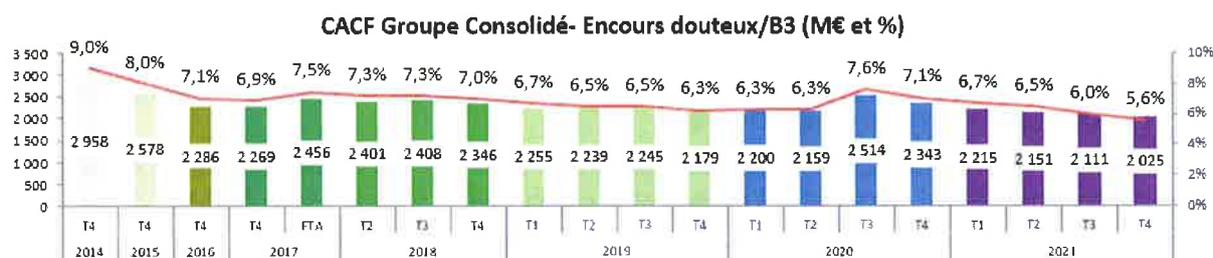
Le coût du risque 2021 est proche du niveau pré-covid (2019 : 451 M€; 1,3%). Cependant, il est impacté par plusieurs éléments exceptionnels, principalement liés aux modèles IFRS9 (évolution de la probabilité de défaut client, mise à jour des paramètres) et aux ajustements de la provision dite « covid ».

Retraité des éléments exceptionnels, le coût du risque 2021 atteint le niveau bas de 390 M€ (1,1%) porté par un contexte favorable avec de fortes mesures publiques de soutien, un faible taux de récurrence sur moratoire et de bonnes performances de recouvrement.

Le taux de Stage 3 (encours défaillant au sens de la nouvelle définition du défaut) sur le périmètre consolidé est en baisse de 7,1% à 5,6% dans le contexte de poursuite de la stratégie

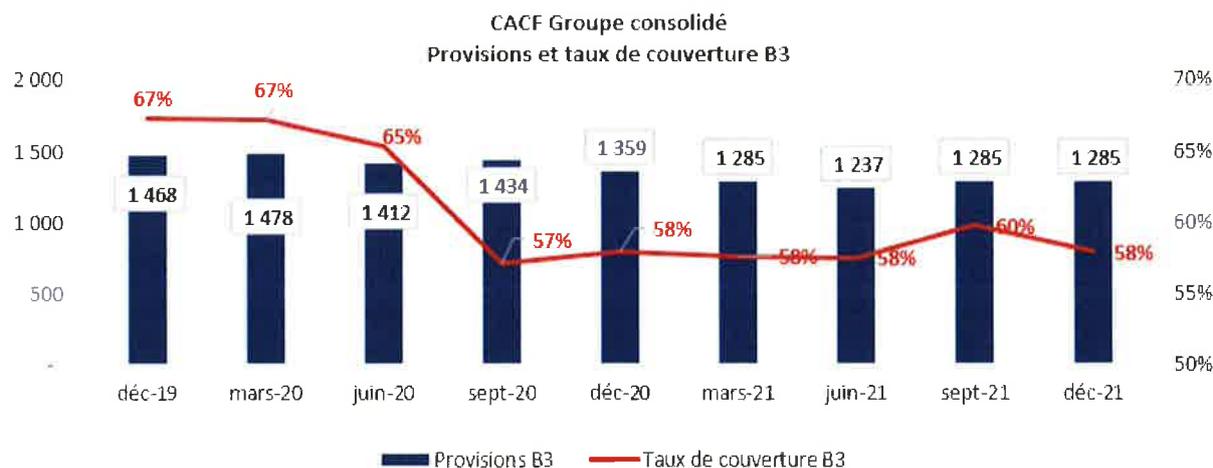
NPE¹. Pour rappel, le pic atteint en septembre 2020 (7,6%) était lié à la mise en place de la nouvelle définition du défaut.

	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	Total 2021
Coût du risque (M€)					
CACF Consolidated	114,2	118,8	91,9	120,5	445,4
AGOS	37,5	32,2	18,7	38,3	126,7
CACF SA	55,9	67,4	57,2	66,8	247,4
<i>dont Sofinco France</i>	56,8	65,5	57,8	57,2	237,4
<i>dont Corporate Center</i>	-0,9	1,9	-0,6	9,6	10,0
Credibom	8,0	5,5	5,6	4,1	23,2
Creditplus	12,8	13,7	13,9	14,6	55,0
CACF NL	N/A	N/A	-5,9	-7,1	-13,0
Soyou	N/A	N/A	2,4	3,8	6,3
Coût du risque (%)					
CACF Consolidated	1,4%	1,4%	1,0%	1,3%	1,2%
AGOS	1,1%	0,9%	0,5%	1,1%	0,9%
CACF SA	1,8%	2,2%	1,9%	2,1%	2,0%
<i>dont Sofinco France</i>	1,8%	2,1%	1,9%	1,8%	1,9%
Credibom	1,4%	0,9%	0,9%	0,6%	0,9%
Creditplus	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,1%
CACF NL	N/A	N/A	-1,5%	-1,9%	-0,9%
Soyou	N/A	N/A	4,2%	5,1%	2,1%



* FTA : First Time Application correspondant au Stage 3 en normes IFRS9 à fin 2017.

Le taux de couverture consolidé des encours classés en Stage 3 est relativement stable en 2021 à 58%. Pour rappel, la forte baisse entre juin et septembre 2020 compte tenu de la mise en place du nouveau défaut, les contrats déclassés du Stage 2 vers le Stage 3 étant provisionnés plus faiblement que la moyenne du Stage 3.



¹ Non Performing Exposure – Créances douteuses et litigieuses

3.2. Risques financiers

La surveillance des risques financiers (risque de taux, de liquidité, de change, de marché, de contrepartie bancaire) est assurée par la Direction R3C et le Risk Management en particulier, dans le respect des limites fixées par la Stratégie Risques et le dispositif d'appétence pour le risque et consiste notamment à réaliser :

- L'émission d'avis risques sur un périmètre élargi : dossier du Comité ALM, opération de refinancement, budgets, dispositifs RAF et Stratégies risques (Groupe CA Consumer Finance et entités), back-testing des modèles ALM et stress tests, ainsi que sur les dossiers présentés en Comités NAP ;
- Le suivi des limites et des alertes, la réalisation des reporting risques présentés en Comités Risques Groupe trimestriels, et le suivi mensuel sont transmis à Crédit Agricole SA/DRG.

L'instance principale de gouvernance assurant le suivi de la maîtrise des risques financiers est le Comité ALM du Groupe CA Consumer Finance.

Les limites risques financiers sont définies par la ligne métier Finance du Groupe CA Consumer Finance (en local et en central) et font l'objet d'avis risques de la part de la ligne métier Risque et Contrôle Permanent.

Elles sont calibrées selon les normes du Groupe Crédit Agricole SA.

3.2.1. Activité de trésorerie et de placement

3.2.1.1. *Politique et objectifs*

Outre le refinancement de la distribution des crédits, qui constitue son activité principale, la politique générale d'intervention de CA Consumer Finance sur les marchés répond également à quatre objectifs :

- Constitution de réserves HQLA afin de constituer des réserves éligibles au ratio réglementaire LCR ;
- Ajustement significatif de trésorerie à court terme sous forme de prêts en blanc à Crédit Agricole S.A. ;
- Acquisition de collatéral en vue de sécuriser le fonctionnement des comptes en banque centrale de la filiale allemande Creditplus ;
- Acquisition ou constitution de collatéral en vue de constituer des réserves éligibles au TLTRO, à d'autres opérations de repos externes et à la constitution de réserves pour les stress de liquidité interne ;
- Refinancement des contraintes de liquidité telles que les positions de réserves stables et/ou gestion du NSFR

CA Consumer Finance a par ailleurs poursuivi le développement de la diversification de son refinancement, avec un accroissement :

- Du refinancement sécurisé (opérations de titrisations et de repos) ;
- De l'activité de collecte via le passeport européen en Allemagne, depuis la France (CA Consumer Finance SA) et l'Italie (FCA Bank) et directement en Allemagne avec Creditplus et en Italie avec FCA Bank ;
- Des émissions de dettes (ECP et EMTN de FCA Bank, Bonds de Leasys et NEU CP / NEU MTN de CA Consumer Finance SA) tout en développant les refinancements bancaires en particuliers bilatéraux et sous forme de placement syndiqués.

3.2.1.2. Surveillance et maîtrise des risques

Les nouvelles opérations de refinancement du Groupe CA Consumer Finance sont présentées en Comité de Financement du Groupe pour avis risque et validation. Dans le cadre de la Stratégie Risque, le dispositif de surveillance est complété par des limites et des seuils d'alertes encadrant l'empreinte de marché et le taux d'autofinancement.

Le risque de contreparties bancaires est suivi par la Direction R3C et fait l'objet d'un encadrement par des limites définies au sein du processus FIRCOM² sous la responsabilité de Crédit Agricole SA.

Le portefeuille de placement est présenté dans la Stratégie Risque du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe CA Consumer Finance.

Les positions de titres (hors Groupe CA) comptabilisées en juste valeur par capitaux propres et en coût amorti (JCR et CAM) du groupe CA Consumer Finance sont reportées mensuellement par la Direction R3C au Groupe Crédit Agricole S.A. (DRG) via le reporting Corfou³.

3.2.2. Risques de taux et de base

3.2.2.1. Politique et objectifs

Au sein du groupe CA Consumer Finance et compte tenu de son activité, le risque de taux porte sur le risque de taux d'intérêt global (RTIG).

L'essentiel du bilan du Groupe est exposé à ce risque du fait de sa composition :

- Encours clientèle à taux fixe, révisable ou administré (crédit renouvelable) ;
- Refinancements et opérations dérivées constituant des ressources à taux fixe ou variable.

Le département ALM est en charge du suivi du risque de taux d'intérêt global et de base et a pour missions principales :

- La mesure des risques au niveau de CACF SA, des filiales françaises et de la consolidation au niveau du Groupe CA Consumer Finance ;
- La gestion et la surveillance de ces risques selon des modèles appropriés ;
- La proposition de couverture appropriée de ces risques ;
- L'information des organes exécutifs et délibérants.

3.2.2.2. Surveillance et maîtrise des risques

Mesure du risque de taux

La méthodologie de mesure du RTIG s'appuie sur la mesure des expositions conformément aux normes du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour les produits du Groupe CA Consumer Finance tels que vente à crédit, prêt bancaire, crédit-bail, crédit renouvelable dérogatoire ou classique, crédit Corporate, le risque est mesuré sous forme d'impasse projective mensuelle intégrant les événements comportementaux (remboursements anticipés, passages au contentieux...). Des conventions d'écoulement définissent le périmètre d'application et les règles d'amortissement.

Les indicateurs produits sont :

² Financial Institution Risk Committee

³ Consolidation des Risques Financiers grOupe

- Des gaps de taux fixe par bande de maturité, des sensibilités appelées VAN correspondant aux impacts sur le PNB de chocs de taux de 200 (ou 300 sur certaines devises) points de base sur toutes les maturités du gap, en valeur actuelle nette.
- En matière de gestion du risque de taux d'intérêt global, la politique du Groupe CA Consumer Finance reste prudente.

Contrôle du risque de taux

Le contrôle de 1^{er} degré des indicateurs de RTIG est effectué par le département ALM mensuellement. Le Contrôle Permanent de la Direction Financière contrôle au degré 2.1. La Direction des Risques, Contrôle Permanent, Crédit et Conformité contrôle au degré 2.2 et suit mensuellement les limites et seuils d'alerte.

Le Risk Management Group émet également un avis risque sur les documentations, balayage bilan et backtesting réalisés sur les modèles ALM du groupe CA Consumer Finance selon la méthodologie définie par la Finance Groupe

3.2.3. Risques de liquidité et de financement

CA Consumer Finance, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences minimales en matière de liquidité définies par les textes en vigueur (LCR, NSFR).

Le Groupe CA Consumer Finance s'inscrit dans le cadre de la gestion du risque de liquidité défini par le Groupe Crédit Agricole S.A.. Le dispositif d'encadrement interne porte sur :

- la résistance aux stress de liquidité global (1 mois), idiosyncratique (3 mois) et systémique (1 an),
- une limite sur l'endettement court terme. La gestion du risque de liquidité dans le Groupe Crédit Agricole S.A. consiste à respecter une limite interne de refinancements à court terme (< à 1 an en durée de vie initiale).
- des limites sur la concentration des échéances pour le refinancement long terme *secured* et *unsecured*.
- une position en ressource stable encadrée par un dispositif de suivi interne.

3.2.4. Risque de change

Les contrats de change opérationnels (prêts en devises) font systématiquement l'objet d'une couverture quasi parfaite à leur mise en place. Les engagements de prêts en devises non porteurs de risque de change ne font pas l'objet de couverture.

Au sein de la Stratégie Risques, des limites encadrent le risque de change opérationnel au niveau groupe et entités et par devises.

Concernant le risque de change structurel (participations du Groupe CA Consumer Finance hors zone euro), des couvertures ou d'autres actions sur les positions de change structurel peuvent être mises en place dans le but d'immuniser le ratio CET1 contre les variations des cours de change.

3.2.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux

CA Consumer Finance a recours à des instruments financiers dérivés :

- Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global ou unitaire, exposé ci-dessus via des swaps de macro et de micro-couverture en EUR uniquement (couverture en juste valeur),

- Dans le cadre de la couverture du risque de change lié à des opérations de prêts/emprunts réalisés en devises (couverture en flux de trésorerie).

3.2.6. Risque comptable

Organisation :

La Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe rattachée hiérarchiquement à la Direction R3C a pour mission de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle comptable déployé dans l'ensemble des entités du groupe CACF se base sur les procédures et normes du groupe Crédit Agricole.

Dispositif de Contrôle Permanent Comptable

Conformément à la méthodologie du groupe Crédit Agricole, le dispositif de Contrôle Permanent déployé est composé de 3 lignes de défense :

- Première ligne de défense : contrôles opérationnels réalisés par les lignes métier (1^{er} degré, 2^{ème} degré et 1^{er} niveau)
- Seconde ligne de défense : contrôles réalisés par la ligne métiers Risque et Conformité (2^{ème} degré et 2^{ème} niveau). Un dispositif de contrôles 2.2 consolidés est défini au niveau du groupe Crédit Agricole et produit par les entités et le groupe CACF.
- Troisième ligne de défense : fonction d'Audit Interne en charge du contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle est complété par :

- Une auto évaluation des risques et des contrôles comptables (Cartographie) annuelle selon la méthodologie du groupe Crédit Agricole
- Une évaluation qualitative du risque comptable dans le cadre du processus ICAAP.
- Un dispositif d'alerte comptable

Les criticités détectées par le dispositif de contrôle interne sont remontées dans des comités idoines (comité FIG et RO&CP groupe ; Comités de Contrôle Interne de CACF).

3.3. Autres risques

3.3.1. Risques opérationnels

Le Risque Opérationnel (RO) du Groupe CA Consumer Finance est piloté par la Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Son pilotage repose sur une cartographie des risques, des contrôles, une collecte des pertes et un jeu de scenarii, qui permet, pour les entités en méthode avancée, de calculer l'exigence en fonds propres.

La surveillance de ces risques est réalisée à partir d'un tableau de bord présenté en Comité de Contrôle Interne et en Comité Risques Groupe (limites de la Stratégie Risques et du RAF) présidés par la Direction Générale.

Sur le périmètre Groupe, le coût du risque opérationnel total cumulé (entités au prorata d'actionnariat) est de 3,20% du PNB en 2021, contre 0,97 % en 2020 (lié à une importante reprise de provision).

Surveillance et maîtrise des risques

Une procédure d'alerte permet d'informer la Direction Générale et la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. de tout incident avec un impact financier avéré ou potentiel supérieur à 300 k€ ou avec un impact majeur non financier. 8 alertes RO ont été émises en 2021 contre 10 en 2020.

S'agissant des incidents significatifs, le seuil de matérialité défini au niveau du Groupe CA Consumer Finance a été fixé à 25 M€ en 2021 comme en 2020

Par ailleurs, des seuils d'alerte de coût cumulé par trimestre du risque au niveau Groupe CA Consumer Finance ont été fixés dans le cadre de la Stratégie Risques : pour 2021 RO total/PNB (2,5%), Risque frontière/PNB (1,80%). Enfin, le seuil Coût de la fraude/PNB, principale composante du RO est suivi par la ligne métier Conformité.

Sécurité et Continuité d'activité

Les Risques du Système d'Information (SI) et le Plan de Continuité d'Activité (PCA) du Groupe CA Consumer Finance sont pilotés par la division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Les seuils d'alerte relatifs aux Risques des Systèmes d'Information et à la continuité d'activité au niveau des entités du Groupe sont toujours fixés dans le cadre de la Stratégie Risques. Les indicateurs clé revus (Couverture de Test d'Intrusions et niveau de vulnérabilités des environnements exposés sur Internet, Réalisation d'Analyse de Risques SI sur les projets Majeurs, Campagne de sensibilisation au phishing, Tests des solutions de continuité) permettent un suivi périodique des risques de vulnérabilité des serveurs critiques, de couverture des risques SI dans les projets, de prise en compte des résultats des tests de plans de repli utilisateurs et de secours informatique.

Un Dispositif de Gestion de Crise de niveau Groupe CA Consumer Finance est défini et déployé sur l'ensemble des entités du Groupe pour permettre sa gestion dans une logique Bottom Up ou Top Down. Les tests et les crises antérieures à 2020 avaient permis d'éprouver les dispositifs de gestion de crise, à la fois au niveau du Groupe CACF et des entités. Ainsi, la gestion de la crise Covid-19 a été assurée de façon probante par l'activation des dispositifs prévus puis une adaptation aux différentes phases de la crise.

Enfin, le plan de contrôles Sécurité des Systèmes d'Information unifié au niveau Groupe CA Consumer Finance, ainsi que le plan de contrôles Système d'Information unifié sont désormais tous deux déployés. Les premiers résultats de contrôles SI ont été obtenus dès le 1^{er} trimestre 2021.

3.3.2. Risques de fraude

Dans le cadre du pilotage des entités, les résultats des contrôles, la remontée des alertes ainsi que le suivi des plans d'action sont analysés et communiqués dans les instances de gouvernance.

La limite de l'indicateur (coût de la fraude/PNB) pour le groupe CA Consumer Finance en 2021 était fixée à 1,54%. Au 31 Décembre 2021, ce taux s'élevait à 2,19%.

Dans le cadre de l'amélioration de la prévention et de la détection de la fraude, plusieurs outils ont été déployés afin de faire face aux nouveaux modes opératoires observés.

Une nouvelle organisation visant à renforcer le pilotage et le suivi de la fraude a été mise en place au niveau Groupe CA Consumer Finance sous l'égide des directions du Crédit et de la Conformité Groupe.

3.3.3. Risques juridiques et fiscaux

Les risques juridiques et fiscaux font l'objet d'analyses et d'évaluations par la Direction Juridique et la Direction Financière, puis sont communiqués dans les instances de gouvernance.

Au 31/12/2021, le montant total des provisions pour litiges et risques juridiques ou fiscaux du groupe CA Consumer Finance s'élevait à 92,5 millions d'euros, contre 62,3 millions d'euros à fin 2020. Cette variation s'explique essentiellement par la sortie d'IFRS 5 de l'entité CACF NL et le reclassement des provisions constituées dans cette rubrique.

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance SA et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu – ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato (AGCM - Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites «captive») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'AGCM a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CA Consumer Finance. L'AGCM a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Par arrêt rendu public le 24 novembre 2020, le TAR du Lazio a accueilli les recours formés par FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance contre la décision de l'AGCM. Le TAR a, en conséquence, annulé la décision de l'AGCM dans son intégralité. Il a également accueilli les recours des autres parties.

Le 23 décembre 2020, l'AGCM a formé un recours devant le Conseil d'Etat italien contre la décision du TAR. FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance y ont répondu.

En janvier 2022, le Conseil d'Etat italien a rejeté ce recours, confirmant de façon définitive l'annulation de la décision de l'AGCM.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100 % de CA Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la

consommation. Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place au cours de l'année 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tiens compte des décisions de la KIFID précitées. Le plan de compensation a été clôturé au début de l'année 2021.

3.3.4. Risques de non-conformité

Le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme s'est poursuivi en 2021 au sein de toutes les entités contrôlées (CAT 1 du PSC) avec la poursuite du déploiement des outils et la mise à jour de la classification des risques.

CA Consumer Finance a également poursuivi le déploiement de son programme de lutte contre la corruption (98% des actions du programme ont été mises en place).

CA Consumer Finance a de plus obtenu la certification ISO 37001 pour son dispositif Anti corruption.

Afin de renforcer nos engagements relatifs à la transparence et à la protection de la clientèle, le Code de conduite sera mis à jour en 2022.

4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (CA CONSUMER FINANCE S.A.)

CA Consumer Finance s'est doté d'un Projet sociétal ambitieux, répondant aux évolutions de la société, capitalisant sur les acquis et expertises de l'entreprise, et favorisant l'engagement de ses collaborateurs. Son Projet sociétal repose sur trois axes : être une banque inclusive, favoriser la transition énergétique et s'engager pour la société. En complément et en cohérence avec ce Projet sociétal, CA Consumer Finance déploie également un Projet humain dont les priorités sont l'autonomie et la mise en responsabilité de ses collaborateurs

4.1. Être une banque inclusive

CA Consumer Finance offre des services adaptés aux besoins de l'ensemble de sa clientèle, avec une attention particulière aux clients les plus fragiles ou ayant des difficultés d'accès au crédit. En France, Sofinco propose aux adhérents du Fonds d'action sociale pour les travailleurs temporaires (FASTT), des solutions de crédit adaptées à leur situation, ainsi qu'un accompagnement personnalisé. L'éducation budgétaire, notamment au travers d'ateliers déployés en France en lien avec Crésus et dans les entités du groupe CA Consumer Finance à l'étranger, permet de fournir à des populations parfois en difficulté des outils et des clefs pour une bonne gestion de leur budget au quotidien. Le site sofinco.fr propose en outre un univers dédié à la gestion du budget, avec un accès direct à l'Agence d'Accompagnement Client, et un module de sensibilisation à l'éducation budgétaire développé par ses deux partenaires Crésus et MasterCard.

Enfin, l'Agence d'Accompagnement Client (AAC) mène depuis 2013 en France une action efficace auprès de clients dont la situation budgétaire se fragilise. En identifiant ces clients, en leur proposant un accompagnement personnalisé et des solutions adaptées à leur situation, et en mobilisant si besoin des partenaires externes, l'AAC constitue un levier essentiel de l'ambition de banque inclusive de CA Consumer Finance. En 2021, ce sont ainsi 4 200 clients qui ont été accompagnés avec une solution trouvée pour 87,15% d'entre eux en 2021.

4.2. Favoriser la transition énergétique

Dans le cadre de son Projet Sociétal, CA Consumer Finance a pour ambition d'accompagner ses clients dans leur transition énergétique de ses clients, qu'elle concerne leur mobilité ou leur logement. Le groupe a également pour objectif d'agir sur sa propre empreinte carbone.

En 2021, CA Consumer Finance a accompagné l'évolution des mobilités en accordant près de 2 milliards d'euros pour financer des véhicules émettant moins de 95 g CO₂ / km.

Par ailleurs, la création de CA Mobility par CA Consumer Finance et CA Leasing & Factoring répond également à l'objectif de faciliter l'accès des particuliers aux véhicules hybrides et électriques. Cette entité propose de la LLD automobile à l'ensemble des clientèles (particuliers, professionnels et entreprises) sous la marque Agil'auto, et notamment une offre de location « verte » intégrée, associant le véhicule et la borne de recharge. De plus, FCA Bank, joint-venture de CA Consumer Finance et Stellantis, qui commercialise au travers de sa filiale Leasys des offres flexibles dédiées à la mobilité électrique ou hybride, déploie un réseau de recharge électrique, qui comptera, en 2024, 3 000 bornes dans les 17 pays européens où elle est implantée. Par ailleurs, avec le soutien de Crédit Agricole CIB, Leasys a émis en 2021 500 millions d'euros d'obligations « vertes » destinées à refinancer deux types d'actifs : des véhicules électriques et des bornes de recharge.

Concernant le logement, le groupe CA Consumer Finance propose des offres « vertes » sur les thématiques de l'habitat et de l'équipement de la maison. En France, CA Consumer Finance a accordé, au 31 décembre 2021, 284 millions d'euros pour des travaux de rénovation énergétique de l'habitat. CA Consumer Finance accompagne également les clients dans le choix de leurs équipements. A titre d'exemple, Sofinco propose aux clients de son partenaire Fnac-Darty des offres préférentielles de financement pour les produits labellisés « Le Choix Durable » par l'enseigne. En Italie, Agos propose « Flexy Green », un crédit flexible pour le financement de biens respectueux de l'environnement. De nouveaux partenariats avec des entreprises fabricantes et distributrices de panneaux photovoltaïque ont été signés par Agos avec OTOVO, Energia Italia et Italo Energia notamment, par Credibom au Portugal avec Alferpak, et en Espagne entre CACF Spain et 34 entreprises spécialisées.

Après avoir effectué un premier bilan carbone en 2020 sur les émissions de CO₂ générées en 2019, CA Consumer Finance a défini un objectif de réduction de son empreinte carbone. La mise en œuvre de cet objectif repose sur 5 piliers :

- Renforcer sa politique Achats Responsables
- Décarboner les mobilités
- Poursuivre l'optimisation de la consommation énergétique de ses bâtiments
- Promouvoir une démarche en faveur du numérique responsable
- Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux climat

De premières actions ont été mises en œuvre telles que l'intégration de davantage de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans la flotte de véhicules d'entreprises en France et en Italie, la sensibilisation de plus de 200 collaborateurs aux mécanismes du dérèglement climatique via les ateliers Fresque du Climat en France et en Allemagne, ou encore la création d'une carte de gestion budgétaire, « Agos Pay Green », en plastique recyclée.

En France, une campagne d'idéation a été proposée à tous les collaborateurs pour leur permettre de formuler des propositions visant à réduire l'empreinte carbone de fonctionnement de l'entreprise. En complément des actions de réduction de l'empreinte carbone, les entités du groupe CA Consumer Finance financent des projets de reboisement, en partenariat avec des acteurs associatifs ou privés spécialisés.

4.3. S'engager pour la société

Le groupe CA Consumer Finance se place comme un acteur important de la solidarité et du soutien aux écosystèmes locaux partout où il est implanté.

Les entités de CA Consumer Finance effectuent régulièrement des donations à des associations d'intérêt général dont elles partagent les valeurs. En France, à l'occasion des 70 ans de Sofinco, 70 associations proposées par ses collaborateurs ont ainsi reçu un don en numéraire. En Allemagne, CreditPlus a soutenu financièrement onze associations dans le cadre de son

programme PlusForOthers. Des collectes au bénéfice de personnes sans-abri ou en précarité ont été proposées aux collaborateurs.

CA Consumer Finance accompagne et favorise les engagements de ses collaborateurs au travers de nombreux dispositifs. En France, l'Arrondi solidaire permet à chacun de faire don des centimes supérieurs de son salaire à une association élue par les collaborateurs, en bénéficiant d'un abondement de l'entreprise. En 2021, c'est l'association « Mon Cartable Connecté », qui accompagne des enfants en hospitalisation de longue durée, qui a été soutenue. Le dispositif de mécénat de compétences, proposé à tous les collaborateurs en France, leur permet de s'engager pour une association d'intérêt général sur leur temps de travail. Des programmes de mentorat montés en partenariat avec des associations de confiance telles que Proximité, ARELI, FACE ou Injaz Al-Maghrib sont par exemple régulièrement proposés aux collaborateurs de France et du Maroc. En coopération avec d'autres entités italiennes du Groupe Crédit Agricole, Agos et Leasys ont participé à l'opération « Save the Children », visant à développer sur trois ans les compétences numériques de 6 000 écoliers, notamment au travers d'interventions dans les écoles de collaborateurs.

Dans la droite lignée de son engagement auprès de la Fondation One-o-One, qui intervient auprès des services de réanimation, Sofinco a mis en 2021 son expertise digitale au service de la création de l'application LifeMapp, qui accompagne les patients en réanimation et leurs proches.

CA Consumer Finance soutient enfin l'écosystème de l'innovation au travers de nombreux dispositifs. Les équipes et les Labos innovation de l'ensemble des entités du groupe CA Consumer Finance tissent des liens avec des acteurs majeurs de l'innovation comme les start-ups, les incubateurs, et les institutions.

CA Consumer Finance a fait partie en 2021 des premiers signataires de la "Charte des Bonnes Pratiques startups x grands groupes", une initiative du Village by CA et de Cap Gemini, témoignant ainsi de son engagement à encourager les collaborations avec les start-up et à renforcer sa démarche partenariale. Ces collaborations sont en particulier développées via le programme Start & Pulse mis en œuvre au sein des entités de CA Consumer Finance sous forme de concours ou sur demande des métiers de l'entreprise. Le groupe a de plus été un contributeur majeur du programme de mentorat de start-ups mis en place par l'EPA Paris-Saclay.

Les métiers et les collaborateurs de CA Consumer Finance sont également sensibilisés à l'innovation au travers de dispositifs internes, tels que le site dédié du Labo Sofinco ou de nombreuses publications, vidéos et conférences. Un programme d'intrapreneuriat a par ailleurs été lancé à l'échelle du groupe dans le cadre du Labo O'Lab.

L'ensemble de ces programmes contribue ainsi à développer au sein de CA Consumer Finance la culture de l'innovation et l'excellence du service.

4.4. En synergie avec le Projet sociétal, un Projet humain ambitieux

Dans le cadre de son Programme d'entreprise « CA CF for Good », incarnant la raison d'être du Groupe, le Projet sociétal de CA Consumer Finance est associé à un Projet humain déployant des objectifs d'autonomie et de mise en responsabilité des collaborateurs.

L'accompagnement en proximité de ses collaborateurs face à la crise sanitaire a continué d'être une priorité pour CA Consumer Finance en 2021, qui s'est notamment traduit par le déploiement de protocoles sanitaires rigoureux ainsi que par un engagement dans la vaccination de ses collaborateurs. La mixité, la diversité et l'inclusion sont des sujets essentiels pour le groupe et se traduisent dans chaque entité par de nombreux programmes d'actions. De plus, afin de favoriser l'égalité professionnelle, CA Consumer Finance a dédié 500 000€ en 2021 pour combler les écarts de rémunération entre femmes et hommes en France, et un dispositif d'aide aux familles monoparentales a été déployé, permettant un passage en activité à temps partiel à 80% avec un maintien du salaire à 95%

En lien avec son objectif de modernisation de ses organisations et de ses modes de fonctionnement, pour faire monter chacun en compétence et en responsabilité, une expérimentation a été lancée au sein des agences Sofinco visant à tester de nouvelles méthodes de management en collectif et cycle court. Chacun des participants a pris des engagements forts afin d'avoir une part active dans la résolution des problèmes et l'atteinte des objectifs de son unité. Cette expérimentation a ainsi permis à chacun de développer son autonomie et sa mise en responsabilité, piliers du Projet humain, afin de répondre aux attentes de nos collaborateurs et ainsi mieux servir nos clients.

Les transformations embarquées par le Projet Humain portent également sur le modèle de Leadership de CA Consumer Finance. Une voie valorisant le leadership autour de l'expertise s'adosse désormais à la voie managériale. Les membres de cette communauté, les « Leader Experts » ont pour rôle de faire rayonner des thématiques d'expertise à l'ensemble de l'entreprise tout en portant des sujets stratégiques liés au projet d'entreprise. C'est aussi un pas supplémentaire vers la valorisation et la mise en visibilité de nos experts. Les collaborateurs de CA Consumer Finance pourront désormais évoluer vers la voie managériale ou la voie d'expertise sans cloisonner ces univers : des passerelles d'évolution entre ces deux parcours sont prévues.

L'engagement en proximité de CA Consumer Finance auprès de chacun des collaborateurs et les ambitions du Projet humain ont été reconnus par les collaborateurs au travers de l'enquête annuelle de satisfaction (Indice d'Engagement et de Recommandation). Cette enquête a montré un engagement des collaborateurs envers CA Consumer Finance très élevé, ainsi qu'un très fort indice de mise en responsabilité démontrant l'attachement aux objectifs d'autonomie et de responsabilité déployés par le Projet humain.

4.5. La protection du client, une évidence au regard de nos métiers

La protection de la clientèle ainsi que des données personnelles a fait l'objet d'une attention particulière : plusieurs actions ont été menées afin d'améliorer la qualité de l'information donnée à nos clients et veiller à ce que nos produits et services soient adaptés aux besoins de nos clients. Ainsi, l'ensemble des entités du groupe CA Consumer Finance a poursuivi ses actions de formation, d'animation et de sensibilisation de ses équipes à la transparence, la protection de la clientèle et celle des données personnelles.

5. INFORMATION FINANCIERE

5.1. Encours bruts gérés

Les encours bruts gérés sont les suivants :

Encours bruts gérés <i>en M€</i>	2021	2020	Variation 2021/2020
CA Consumer Finance France	33 477	32 575	+2,8 %
AGOS	14 118	13 799	+2,3 %
Autres Filiales Internationales	13 008	12 257	+6,1 %
Partenariats Automobiles	31 912	32 226	-1,0 %
TOTAL	92 515	90 857	+1,8 %

En un an, les encours gérés ont augmenté de 1,7 Mds€ (+1,8%). On enregistre en 2021 un rebond suite à la crise sanitaire de 2020.

5.2. Les comptes de l'exercice

5.2.1. Comptes consolidés

5.2.1.1. *Bilan*

Le total du bilan atteint 55 970 M€.

A l'actif, les encours nets des crédits à la clientèle s'élèvent à 35 014 M€ (y compris 913 M€ des prêts de CA Consumer Finance aux sociétés commerciales du groupe FCA Bank) dont :

- 12 649 M€ pour le périmètre CA Consumer Finance France (36,1% du total et en baisse de -258 M€) ;
- 13 332 M€ pour Agos (38,1% du total et en hausse de +440 M€) ;
- 9 033 M€ pour le reste du périmètre international (25,8% du total et en hausse de +2 252 M€).

Les variations s'expliquent principalement par :

- la réintégration des actifs et passifs de CACF NL générant un reclassement de 1 382 M€ d'encours nets après l'arrêt du processus de cession.
- l'intégration des encours de CACF Spain pour 284 M€ suite au rachat de la totalité des titres par CA CF générant le changement de méthode de consolidation (MEE à Intégration Globale).

Le total du passif financier au coût amorti (dettes bancaires, dettes clientèle et dettes représentées par un titre) s'établit fin 2021 à 44 411 M€, en progression de 5,9%, qui s'explique par la gestion de la Liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole.

Le poste de « dettes subordonnées » dans les comptes consolidés du groupe CA Consumer Finance est en baisse à fin décembre 2021 (-275 M€) suite aux remboursements effectués au cours de l'exercice.

La politique de refinancement et de gestion actif/passif de l'ensemble de ces établissements est décrite dans la partie « Gestion des risques financiers et politique de couverture » du présent rapport.

5.2.1.2. *Compte de résultat*

Produit Net Bancaire en M€	2021	2020	Variation 2021/2020
CA Consumer Finance France	865	883	-2,0%
AGOS	849	799	+6,3%
Autres Filiales Internationales	384	311	+23,5%
Partenariats Automobiles	0	0	NA
TOTAL	2 098	1 993	+5,3%

Le produit net bancaire ressort à 2 098 M€, contre 1 993 M€ l'exercice précédent. La hausse observée est imputable à l'Italie (AGOS). L'évolution notable est concentrée sur les autres filiales internationales en lien avec la réintégration de CACF NL, suite à l'arrêt de la cession prévue en 2020. Il faut noter également en 2021 l'apport de CACF Spain suite au rachat total des titres par CACF.

Charges d'Exploitation en M€	2021	2020	Variation 2021/2020
CA Consumer Finance France	-498	-496	+0,4%
AGOS	-267	-252	+5,7%
Autres Filiales Internationales	-195	-134	+46,5%
Partenariats Automobiles	0	0	NS
TOTAL	-960	-882	+8,9%

Les charges d'exploitation du groupe CA Consumer Finance à fin 2021 sont en hausse par rapport à 2020 (+8,9%). La hausse significative sur les autres filiales internationales est imputable à la réintégration de CACF NL en Intégration Globale après à son transfert en IFRS5 fin 2020. Il faut noter également en 2021 l'apport de CACF Spain suite au rachat total des titres par CACF.

Coût du Risque en M€	2021	2020	Variation 2021/2020
CA Consumer Finance France	-247	-261	-5,3%
AGOS	-127	-291	-56,5%
Autres Filiales Internationales	-71	-85	-15,6%
Partenariats Automobiles	0	0	NS
TOTAL	-445	-637	-30,1%

Sur l'ensemble du groupe, le coût du risque baisse de -30,1% par rapport à fin décembre 2020.

L'analyse du coût du risque est présentée au chapitre 3.1.3 de ce rapport.

Résultat Net Part du Groupe en M€	2021	2020	Variation 2020/2021 (en M€)
CA Consumer Finance France	77	81	-4
AGOS	213	129	84
Autres Filiales Internationales	65	40	25
Partenariats Automobiles	297	359	-62
Résultat des activités arrêtées		-135	135
TOTAL	652	474	178

Le Résultat Net Part Groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 652,4 M€ (+178,5 M€ vs 2020).

En conséquence, le taux de rendement des actifs (Bénéfice net consolidé/total de bilan consolidé) s'élève à 1,17%.

5.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2021

1. A la suite de l'appel de l'AGCM devant le Conseil d'État le 23 décembre 2020, consécutive à la notification de la décision du TAR de la Région du Latium d'annuler la décision de

l'AGCM et les amendes afférentes, le Conseil d'Etat a prononcé, le 2 février 2022, sa décision de rejeter l'appel de l'AGCM et annule définitivement les sanctions notifiées en janvier 2019. Cette décision n'a aucun impact sur les comptes du Groupe CACF.

2. La crise suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 devrait avoir un impact important sur l'activité économique mondiale, la confiance et fortement perturber le commerce international. Elle devrait ralentir la croissance prévue, notamment dans les pays européens, et accroître sensiblement l'inflation par le renchérissement du pétrole et des matières premières. Il est de plus probable que le conflit accentue les pénuries de composants et de matériaux dont souffrait déjà l'industrie automobile, en raison de la perturbation des chaînes logistiques mondiales.

Le Groupe CA Consumer Finance (y compris FCA Bank) n'est pas implanté ni en Ukraine ni en Russie et n'y a pas d'exposition financière directe. De plus, CA Consumer Finance n'est pas exposé aux banques russes faisant l'objet de sanctions internationales.

Pour CA Consumer Finance, outre les difficultés d'approvisionnement des constructeurs automobiles évoquées ci-dessus, qui pourraient en conséquence limiter les besoins de financements, l'enjeu principal est lié au contexte d'inflation, qui pourrait diminuer la capacité de remboursement des clients les plus fragiles. Ce point fera l'objet d'une vigilance spécifique.

L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade. Ces événements étant postérieurs à la date d'arrêt des comptes, ils sont sans incidence sur les états financiers au 31/12/2021.

5.4. Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes individuels.

Le périmètre de consolidation fait quant à lui partie des états financiers consolidés au 31/12/2021.

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe CA Consumer Finance a réalisé les principales opérations suivantes :

En France,

Le 01/07/2021, les entités Alsolia et Credit Lift sont dissoutes sans liquidation avec reprise du bilan dans les comptes de CACF (TUP : Transfert Universel de Patrimoine).

Le 06/07/2021, rachat de l'entité SIGMA 48 par CA CF (5.000 actions pour un montant de 50 K€, entité renommée Crédit Agricole Mobility). Le 20/09/2021 CA Mobility effectue une augmentation de capital par émission de 995.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 €. Après augmentation, le capital de Crédit Agricole Mobility est également réparti entre CA CF (50%) et CAL&F (50%) pour un montant total de 10 M€. L'analyse du contrôle et en particulier la répartition du nombre de sièges du comité stratégique montre que CACF a le contrôle de l'entité. Compte tenu de sa faible significativité, l'entité n'est pas consolidée en 2021.

A l'international,

Le 03/02/2021, CACF a conclu avec Bankia un accord de rachat des 49% du capital détenu par celui-ci dans notre Joint Venture CACF-BANKIA, pour un montant de 32,4 M€. L'opération s'est débouchée le 11/06/2021, générant la revalorisation des titres anciennement détenus (IFRS3) pour +16,5 M€ en P&L et la comptabilisation d'un goodwill

pour 35,8 M€. L'entité est désormais détenue à 100% par CA CF et a été renommée CA CF Spain (La marque commerciale SoYou est remplacé par Sofinco).

Au 31/12/2021, le projet de cession en cours depuis 2020 de l'UGT Hollande n'ayant pas abouti, et en application de la normes IFRS5, l'entité CACF NL est sortie dès le 3^{ème} trimestre. La moins-value de cession estimée au 31/12/2020 (-82 M€) a été re-documentée sans générer d'impact sur le RNPG du Groupe.

Comptes sociaux

Le total du bilan atteint 37 420 M€ contre 35 670 M€ à la clôture du précédent exercice. Le résultat net de l'exercice ressort à 405,2 M€ contre 58,3 M€ d'euros au 31 décembre 2020.

5.5. Gestion du capital et ratios réglementaires

Le Règlement UE N° 575/2013 du 26 juin 2013 directement applicable en droit français et la Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 (Capital Requirement Directive) transposée en droit français par l'ordonnance N°2014-158 du 20 février 2014 et modifiés par le Règlement (UE) n°2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2), définissent les exigences prudentielles de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ainsi que les modalités de calcul des différents ratios de solvabilité, de levier et de liquidité. Ces textes sont entrés en application à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe CA Consumer Finance gère ses fonds propres conformément à ces dispositions et est soumis au respect du ratio de solvabilité, du ratio de levier et des ratios relatifs à la liquidité et la division des risques.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) ces fonds propres se décomposent en :
 1. fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe minorés des immobilisations incorporelles et goodwill, des impôts différés dépendant de bénéfices futurs (déficit reportable), des montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées non couvertes par provisions, des actifs de fonds de pension à prestations définies et dans le cadre de la grande franchise les participations dans des établissements financiers ainsi que les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et des engagements de paiements irrévocables au titre du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.
 2. fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) principalement composés de dettes super-subordonnées.
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) sont composés principalement des dettes subordonnées.

Afin de renforcer sa structure financière et en concertation avec Crédit Agricole SA, le Groupe CA Consumer Finance, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale, versera un dividende de 441.648 K€ au titre de 2021 et conservera 210 780 K€ dans ses fonds propres au 31 décembre 2021.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

(en K€)	31-12-2021
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	4 927 647
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 178 100
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	6 105 747
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	1 038 378
Total des fonds propres prudentiels	7 144 125

Niveau des ratios de solvabilité calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

	31-12-2021
Ratio CET1	11,91%
Ratio Tier 1	14,76%
Ratio Fonds Propres globaux	17,27%

Au 31/12/2021, le Groupe CA Consumer Finance répond aux exigences réglementaires. Des éléments complémentaires seront présentés dans le rapport Pilier 3 disponible sur le site web du Groupe CA Consumer Finance

5.6. Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont au cœur des enjeux stratégiques de CA Consumer Finance avec la digitalisation comme ligne de conduite. En effet, l'analyse des données est un important levier d'innovation pour laquelle les équipes sont continuellement sensibilisées. A travers cette mobilisation, et notre volonté de proposer des produits innovants et adaptés aux exigences du marché, nous consacrons une activité de recherche et développement intense axée sur notre transformation digitale. Notre investissement, nos développements technologiques et structurels nous permettent de déposer des demandes de crédit d'impôt recherche depuis 2015, pour l'entité CA Consumer Finance SA.

5.7. Délais de règlement fournisseurs et clients

En application des dispositions de l'article L 441-14 al.1 du Code de commerce, nous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients, par date d'échéance.

Les informations présentées ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	20	9	9	140	178
Montant total des factures concernées (TTC)	578 351	177 055	165 227	1 750 306	2 670 938
Total des factures émises (TTC)					44 048 001
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)	1,31%	0,40%	0,38%	3,97%	6,06%
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures TTC exclues					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures émises et ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre factures	161	38	21	32	
Montant cumulé des factures concernées (TTC)	3 772 019	233 892	130 449	2 177 564	6 313 924
Total des factures émises (TTC)					44 048 001
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)	8,56%	0,53%	0,30%	4,94%	14,33%
Nombre de factures exclues					-
Montant des factures exclues					-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	37	28	18	73	156
Montant cumulé des factures concernées (HT)	852 924,90	1 199 409,89	684 831,87	9 316 589,98	12 053 757
Chiffre d'affaires (HT)					27 562 306,75
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (HT)	3,09%	4,35%	2,48%	33,80%	524 factures
Nombre de factures exclues					-
Montant des factures exclues					-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures reçues et ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	1 719	915	497	1 460	4 591
Montant total des factures concernées TTC	30 470 751,20	14 002 013,50	11 105 867,67	13 476 272,61	69 054 905
Chiffre d'affaires (TTC)					281 607 465,90
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)	10,82%	4,97%	3,94%	4,79%	18928 factures
Nombre de factures exclues					-
Montant des factures exclues					-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

5.8. Dépenses somptuaires et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 prennent en charge un montant global de 651 839 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

L'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'élève à 185 187,36 euros.

6. PROJETS DE RESOLUTIONS

6.1. Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de 405 184 553,16 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 166 924 044,54 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 572 108 597,70 euros.

L'assemblée générale, constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- 1- A titre de dividende aux actionnaires : 441 595 487,88 €
 (correspondant à un dividende de 31,06 euros par action)
- 2- Au Report à nouveau : 130 513 109,82€

Le dividende est ainsi fixé à 31,06 euros par action pour chacune des 14 217 498 actions ouvrant droit au dividende.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2020	2019	2018
Dividende unitaire	26,29 €	0 €	0 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	373,778 M€	0 €	0 €

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R225-102, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

6.2. Autres projets de résolutions

6.2.1. Partie ordinaire

Il est proposé aux actionnaires de ratifier les 3 cooptations intervenues au cours de l'exercice 2021, à savoir celles de Madame Gourmelon et de Monsieur Rémillat en tant qu'administrateurs, et celle de Monsieur Bertrand en tant que censeur.

Le mandat d'administrateur de Mesdames Gourmelon et Goutelle, de Messieurs Martin, Tardieu et Musca, ainsi que le mandat de censeur de Monsieur Bertrand, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, il vous est proposé de les renouveler dans leurs fonctions pour trois ans.

Par ailleurs, en raison de l'augmentation du nombre d'administrateurs du Conseil, et de la fréquence des réunions des conseils, il est nécessaire de porter l'enveloppe de rémunération des administrateurs à 290 K€.

6.2.2. Partie extraordinaire

Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des augmentations de capital pour un montant maximum de 120 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il sera aussi proposé une délégation d'augmentation du capital social réservée aux salariés, étant précisé que le Conseil proposera à l'Assemblée générale de voter contre les résolutions afférentes à ce projet. Un rapport du Conseil d'administration sur cette augmentation de capital réservée aux salariés est annexé à ce rapport.

7. ACTIONNARIAT DE CA CONSUMER FINANCE

7.1. Capital social

Le capital social de la société au 31 décembre 2021 s'élevait à 554 482 422 € et il était divisé en 14 217 498 actions de 39 €, entièrement libérées.

A cette même date, le nombre d'actions détenues par Crédit Agricole S.A et ses filiales s'élevait à 14 216 725, les 773 actions restantes sont la propriété d'actionnaires minoritaires.

7.2. Actions d'autocontrôle

Les sociétés contrôlées par CA Consumer Finance au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans CA Consumer Finance.

7.3. Rachat par la société de ses propres actions

La société n'a procédé au rachat d'aucune de ses propres actions au cours de l'exercice 2021.

7.4. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2021 aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

8. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L 225-35 et R 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 9 avril 2021, le Directeur Général, Stéphane Priami, ainsi que la Directrice Générale Adjointe, Valérie Wanquet, et le directeur financier Groupe David Drapeau à consentir des cautions, avals ou autres garanties dans la limite d'un plafond global de trois (3) milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an, à compter du 9 avril 2021. Cette autorisation a été renouvelée lors du Conseil d'administration du 8 décembre 2021 pour une durée de 1 an.

9. MONTANT DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE, A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE, A DES MICRO-ENTREPRISES, DES PME OU A DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE AVEC LESQUELLES ELLE ENTRETIENT DES LIENS ECONOMIQUES LE JUSTIFIANT

La Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

10. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes de CA Consumer Finance est confié à deux commissaires aux

comptes :

- Le Cabinet Ernst & Young et Autres, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Madame Claire ROCHAS, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023 ;
- Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Monsieur Pierre CLAVIE, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

11. ANNEXES

- Informations relatives aux implantations
- Liste des succursales existantes (article L232-1, II du Code de commerce)
- Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- Synthèse des missions autres que les « Services du Commissariat aux Comptes »

Ce rapport fait également l'objet de l'exposé prévu à l'article R.225-81, 3°, du Code de commerce.

Le Conseil d'administration.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

1. Informations relatives aux implantations article L. 511-45 du code monétaire et financier

Conformément aux dispositions décret d'application n° 2014-1657 du 29 décembre 2014 pris pour l'application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, les informations relatives aux implantations de CA Consumer Finance, requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 sont publiées de façon consolidée par CA s.a. Ces informations sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF, en pages 702-704.

2. Liste des succursales existantes article L232-1, II du Code de commerce

CA Consumer Finance possède une succursale à Monaco (activités FNAC et financement avec ou sans option d'achat auprès des concessionnaires automobiles).

3. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

CA CONSUMER FINANCE

RESULTAT ET ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en milliers d'euros, sauf pour le capital et le résultat par actions)

	2017	2018	2019	2020	2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- A) Capital social (en euros)	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422
- B) Nombre d'actions ordinaires existantes	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498
- C) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- D) Nombre maximal d'actions futures à créer - par levée des stocks options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- A) Chiffre d'affaires hors taxes	1 729 681	1 763 728	1 848 244	1 748 778	1 856 279
- B) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	303 616	-4 446	389 339	87 224	422 826
- C) Impôt sur les bénéfices	-10 033	-262	17 672	2 062	14 262
- D) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- E) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	294 634	-32 224	376 227	58 330	405 185
- F) Résultat distribué *					
RESULTAT PAR ACTION (en euros)					
- A) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements	22,06	0,34	28,57	6,09	30,78
- B) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20,72	2,27	26,46	4,10	28,50
- C) Dividende attribué à chaque action *					
PERSONNEL					
- A) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	3 393	3 353	3 363	3 288	3 182
- B) Montant de la masse salariale de l'exercice	180 625	180 563	172 609	171 763	173 897
- C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	61 602	63 079	64 862	64 962	65 288

* information non connue au jour d'établissement du document

4. Synthèse des « Services Autres que le Commissariat aux Comptes » rendus par les Commissaires aux comptes et approuvés par le Comité d'Audit de CA Consumer Finance

CAC	Entité concernée	Description synthétique de la mission
EY	CREDIBOM	assistance pour le Rapport AML du conseil de surveillance pour le régulateur
EY	CREDIBOM	Assistance pour le Rapport sur le contrôle interne du Conseil pour le régulateur
EY	Argence Développement	Attestation sur le résultat net de la société
PWC	CREDIBOM	Revue d'une titrisation crédit auto (2missions)
EY+PWC	CA CF	Revue des procédures en matière de titrisation pour l'obtention de l'attestation dépositaire
EY	CA Consumer Finance	Audit des encours OPEN / PAC tenus par CA CF pour le compte des CRCAM
EY	CREDIBOM	assistance pour le Rapport AML du conseil de surveillance pour le régulateur
PWC	AGOS	Assistance mise en place d'un accélérateur d'innovations
Montant des honoraires des missions : cf. page 102 Annexe aux Etats financiers Groupe CA CF		

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE L'EXERCICE 2021

En complément du rapport de gestion, le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise présenté en application de l'article L.225-37 du Code de commerce a pour objet de rendre compte aux actionnaires à la fois de l'activité du Conseil durant l'exercice passé, sa composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, mais aussi de la situation de CA Consumer Finance au regard de différentes informations règlementées prévues à l'article L. 225-37-4 relevant de la compétence du Conseil dont :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- Les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

CA Consumer Finance n'est pas une société cotée et n'a pas de titres financiers admis sur un marché réglementé.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I.1 Structure de gouvernance et conseil

I.1.1 Mode de direction choisi :

Le Conseil d'administration de CA Consumer Finance a décidé, lors de sa séance du 13 mai 2008, de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général et a, depuis, toujours confirmé ce choix lors des changements de Président ou de Directeur Général.

En 2014, l'application de la directive européenne CRD4 en France a instauré comme règle cette séparation des fonctions (Article L511-58 du code Monétaire et Financier : *La présidence du conseil d'administration [...] d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ne peut être exercée par le directeur général [...]*).

Le choix d'opter pour cette organisation duale est donc maintenant une obligation légale, pour laquelle toute dérogation devra être autorisée par l'ACPR. L'assemblée Générale du 20 mai 2016 a intégré dans les statuts de CA Consumer Finance la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, tel que stipulé par la loi.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018 a renouvelé le mandat d'administrateur de Xavier MUSCA, et le Conseil d'Administration du 10 mai 2018 l'a nommé de nouveau Président du Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 mai 2019, fonction qu'il exerce depuis le 1^{er} septembre 2015. Monsieur Xavier MUSCA est Directeur

Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A, avec compétence sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole SA.

Les missions confiées au Président du Conseil sont précisées dans les statuts de la Société ainsi que dans le règlement intérieur de son Conseil d'administration. Le Président

- Organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission ;
- Convoque le Conseil d'administration, détermine l'ordre du jour des réunions et veille à ce que les administrateurs reçoivent préalablement l'information nécessaire et suffisante pour délibérer en connaissance de cause ;
- Est consulté pour accord par le Directeur Général lorsque ce dernier doit prendre une décision conforme à l'intérêt de la Société dans des domaines pour lesquels le règlement intérieur du Conseil prévoit qu'il doit obtenir l'accord préalable du Conseil, et que l'urgence le requiert.

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil a nommé Monsieur Stéphane PRIAMI comme Directeur Général à date d'effet du 1^{er} janvier 2020 pour une durée illimitée.

Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est habilité à désigner tous mandataires spéciaux, avec faculté de délégation. Toutefois, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, Monsieur Stéphane PRIAMI doit requérir l'autorisation préalable du Conseil dans les cas énumérés à l'article 4 du règlement intérieur adopté par le Conseil, listés ci-dessous.

Ces limitations de pouvoir du Directeur Général portent sur :

- Création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations (hors structures dédiées à la réalisation d'une ou plusieurs opérations de crédit, de prise de risque spécifique ou de portage) susceptible de se traduire par un investissement ou désinvestissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Création ou suppression de toute succursale à l'étranger ;
- Investissement ou prise de risque de toute nature d'un montant supérieur à 30 millions d'euros, ou portant le risque sur une même contrepartie à un montant supérieur à 30 millions d'euros, étant précisé que pour les engagements financiers sur les contreparties Corporate et sur les PME et professionnels, ce sont les délégations données par Crédit Agricole S.A., telles qu'elles résultent des différentes notes de procédures diffusées par cette dernière aux sociétés qu'elle contrôle, qui s'appliquent ;
- Acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce susceptible de se traduire par un investissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Achat ou de vente de biens ou droits immobiliers effectués au nom ou pour le compte de la Société, dès lors que les montants de ces opérations excèdent 3 Millions d'euros ;
- Mise en place de tout partenariat générant un encours attendu supérieur à 500 millions d'euros.

En complément de ses propres pouvoirs, le Directeur Général a reçu, le 9 avril 2021, délégation du Conseil d'administration pour émettre des emprunts de toutes natures et pour fournir des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de trois (3) milliards d'euros. Ces délégations sont consenties pour une durée d'un an, à partir du 9 avril 2021 et sont partagées avec le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe et le Directeur Financier Groupe, chacun pouvant agir individuellement dans le cadre de la limite globale des 3 Milliards d'euros. Le Directeur Général doit rendre compte annuellement, à la fin de la période d'autorisation donnée, au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ces

délégations. Cette délégation a été renouvelée le 8 décembre 2021 dans les mêmes conditions pour une durée d'un an.

Lors de la séance du 28 octobre 2020, le Conseil a aussi nommé le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe comme second Dirigeant Effectif, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier, à compter du 28 octobre 2020. A cette occasion, le Conseil d'administration a donné à Madame Valérie WANQUET les pouvoirs nécessaires pour :

- *Prendre part à la détermination effective de l'orientation de l'activité de CA Consumer Finance ;*
- *Assurer l'information comptable et financière auprès de toute autorité ;*
- *S'assurer de l'existence de dispositifs de contrôle interne permettant de mesurer les risques et la rentabilité des activités de CA Consumer Finance ;*
- *Prendre, en matière de fonds propres, toute mesure de nature à garantir le suivi et le respect des normes de la réglementation bancaire et financière ;*
- *Tous autres pouvoirs nécessaires au respect de la réglementation applicable aux sociétés de financement.*

Elle dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et participe aux réunions du Conseil d'Administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, Mme Valérie WANQUET conserve, sauf avis contraire du Conseil d'administration, la fonction de second Dirigeant Effectif et ses attributions, jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les deux Dirigeants Effectifs de CA Consumer Finance, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier sont donc le Directeur Général et le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe.

1.1.2 Composition du Conseil

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration était composé de douze administrateurs, dont onze désignés par l'Assemblée générale des actionnaires, et un élu par les salariés, ainsi que d'un censeur.

Président

- M. Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A, avec compétence sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole SA, administrateur depuis 2015, 61 ans

Administrateurs

- Mme Laure BELLUZZO, Directrice Générale de CATS, administratrice depuis 2017, 48 ans
- Mme Véronique GOUTELLE, Directrice des Ressources Humaines, administratrice depuis 2021, 60 ans
- Mme Béatrice GRENADE, administratrice indépendante, administratrice depuis 2018, 52 ans
- M. Guy GUILAUME, Président CRCA Anjou Maine, administrateur depuis 2018, 63 ans
- M. Clotilde L'ANGEVIN, Directrice de la communication financière de Crédit Agricole S.A., administratrice depuis 2015, 43 ans
- M. Laurent MARTIN, Directeur Général CRCA Charente Périgord, administrateur depuis 2018, 58 ans
- M. Henri LE BIHAN, Directeur Général Adjoint Crédit Agricole Assurances, administrateur depuis 2011, 62 ans

- Mme Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, administratrice depuis 2021, 58 ans
- M. Jean-Yves REMILLET, Président de la CRCA Champagne Bourgogne, administrateur depuis 2021, 59 ans
- M. Bruno TARDIEU, Président CRCA Centre Ouest, administrateur depuis 2015, 59 ans
- M. Michel OLIVE, administrateur élu par les salariés, administrateur depuis 2018, 57 ans

Censeur

- M. Franck BERTRAND, Directeur Général de la CRCA de Franche Comté, censeur depuis 2021, 60 ans

CA Consumer Finance étant une société non cotée, contrôlée à plus de 99,9 % par Crédit Agricole SA, ses administrateurs, à l'exception de celui élu par les salariés, ont été choisis au regard de leurs compétences, de leur connaissance du Groupe Crédit Agricole et des fonctions ou mandats qu'ils y exercent. Aucun n'est actionnaire.

Une charte de l'administrateur, annexée au règlement intérieur du conseil définit les principes que doivent respecter les administrateurs dans leur mission.

Bien que la réglementation prévoit une durée des mandats pouvant aller jusqu'à six ans, les statuts de CA Consumer Finance limitent cette durée à trois ans.

Changements intervenus au cours de l'année 2021 :

Conseil d'administration

Départs	Nominations	Renouvellements
Mme Laurence RENOULT M. Jacques BOYER M. Sébastien CANNESSE M. Pierre Louis BOISSIERE (censeur)	Mme Nicole GOURMELON M. Jean-Yves REMILLET M. Michel OLIVE Monsieur Franck BERTRAND (Censeur)	Mme Béatrice GRENADE M Henri LE BIHAN (AG du 31/05/2021)

Enfin, on compte 5 administrateurs femmes sur les 11 administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. CA Consumer Finance est donc en conformité avec les critères de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration tels que définis par l'article L225-18-1.

1.1.3 Rôle, missions et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement du Conseil, l'organisation de ses travaux, les pouvoirs du Président et du Directeur Général et les décisions pour lesquelles ces derniers doivent obtenir l'accord préalable du Conseil. Ce règlement intérieur est complété par des règlements intérieurs propres au Comité d'audit, au Comité des Risques et au Comité des Nominations. Ces règlements ont été approuvés par tous les membres du Conseil d'administration et tous ont adhéré sans réserve aux dispositions de la charte de l'Administrateur annexée au règlement intérieur, qui définit notamment les règles à suivre en cas de conflits d'intérêts pouvant surgir dans l'exercice de leur mandat.

L'accord préalable du Conseil d'administration est demandé pour les opérations mentionnées plus haut comme limitations du pouvoir du directeur Général.

Le Directeur Général peut, en accord avec le Président et lorsque l'urgence le requiert, prendre, dans les domaines énumérés ci-dessus, toute décision conforme à l'intérêt de la Société. Il en rend compte au prochain Conseil auquel il justifie l'urgence.

Les administrateurs de CA Consumer Finance sont déclarés « initiés permanents » du Groupe Crédit Agricole S.A avec pour conséquence l'interdiction à certaines périodes d'opérer librement sur les actions et instruments financiers émis par / ou liés au Groupe Crédit Agricole S.A.

1.1.4 Information sur les séances du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au minimum cinq fois par an sur un ordre du jour précis et chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant les dates des séances, un dossier complet, au format électronique, reprenant tous les points à l'ordre du jour. Chaque trimestre le Conseil examine la situation financière du Groupe et ses comptes consolidés. Chaque année, le Conseil examine le budget. En outre, le Directeur Général rend compte annuellement de l'utilisation qu'il a faite des délégations qu'il a reçues du Conseil, d'une part pour émettre des emprunts obligataires, d'autre part pour fournir des cautions, avals ou garanties.

Les sujets sur lesquels le Conseil a demandé une présentation sont examinés au cours des conseils suivants.

Lors de ses réunions, le Conseil examine l'activité, les marges, le risque et les résultats financiers de la société et de ses filiales. Les points sont présentés par les Directeurs Généraux Adjointes en charge de ces domaines, permettant ainsi d'apporter en séance des réponses concrètes et précises aux questions posées. Le Conseil examine également deux fois par an la politique financière, avec la gestion des différentes natures de risque, ainsi que le dispositif de contrôle des opérations et procédures et les systèmes de mesure des risques et des résultats.

Le Conseil échange également sur les sujets d'actualité impactant l'activité ou l'organisation de l'entreprise, ces sujets étant généralement présentés par les experts métiers.

En outre, des conseils sont convoqués chaque fois que des informations importantes le justifient, ou bien que des décisions relevant de sa compétence doivent être prises.

En 2021, le Conseil s'est réuni à 10 reprises : 4 séances du conseil essentiellement destinées notamment à l'examen trimestriel des résultats, 1 séance destinée à la validation du budget, 2 séances destinées à la validation préalable d'accords liées à des partenariats, 2 séances exceptionnelles liées à l'actualité d'une filiale et 1 séance consacrée à la validation de l'ILAAP – ICAAP et du RACI.

Sur ces 10 réunions, le taux de présence des administrateurs est de 93%.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la tenue du conseil. Les séances régulières durent entre 3h30 et 4 h, permettant ainsi de consacrer du temps aux débats.

Les questions et sujets soulevés en cours de séance font l'objet d'inscription à des séances suivantes et les points non traités en cours d'année sont examinés lors du dernier Conseil de l'année.

En 2021, une évaluation du fonctionnement du Conseil a été réalisée par le Secrétariat Central et a été soumise à l'ensemble des membres du conseil d'administration. L'évaluation annuelle de la gouvernance est globalement très favorable, avec une note de 4,7 / 5 (5 étant la meilleure note)

Outre l'examen régulier de l'activité, des risques, des comptes de la société et des dispositifs de contrôle et de mesure des risques, le Conseil a examiné et autorisé les grandes décisions prises

en termes de développement ou de réduction d'activité, d'investissement et de désinvestissement, tant en France qu'à l'International. Il a également examiné et débattu des projets stratégiques de l'entreprise, notamment de sa stratégie risque et de l'ICAAP.

I.2 Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités

Afin de permettre au Conseil d'Administration d'exercer pleinement ses missions de surveillance, le code Monétaire et Financier (*article L511-89 du code monétaire et financier*), en application de la directive européenne IV, rend obligatoire la création de 3 comités spécialisés du conseil d'administration dans les établissements de crédit d'une « importance significative » (i.e. supérieur 5 milliards d'euros de total de bilan social ou consolidé). Il s'agit du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et du Comité des Risques.

Pour CA Consumer Finance, les fonctions du comité des Rémunérations sont dévolues au comité des Rémunérations de Crédit Agricole SA. Au-delà du Comité des Nominations et du Comité des Risques, CA Consumer Finance a également mis en place un Comité d'Audit et des Comptes, sur les travaux duquel le Conseil d'Administration peut également s'appuyer. Les présidents du Comité des Risques et du Comité d'Audit et des Comptes sont distincts depuis le 03/11/2017, suite à une demande formulée par la Banque Centrale Européenne.

I.2.1 Comité des rémunérations

Ce Comité doit analyser les politiques et pratiques de l'entreprise en matière de rémunérations et procéder à un examen annuel :

- Des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- Des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ;
- De la politique de rémunération des salariés, catégories de personnel, incluant les membres de leur organe exécutif, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Le Conseil d'administration, conformément aux possibilités prévues à l'article L511-91 du Code monétaire et financier, a choisi que les fonctions dévolues au Comité des rémunérations soient exercées par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. En conséquence de cette dévolution de compétence, il n'a pas été créé de Comité des rémunérations propre à CA Consumer Finance.

Conformément à l'article L511-91 du Code Monétaire et Financier, le conseil d'administration de CA Consumer Finance a reçu communication lors de sa séance du 8 décembre 2021 des informations le concernant contenues dans l'examen annuel auquel il a été procédé par le comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

I.2.2 Comité des Nominations

Le comité des Nominations de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 29 octobre 2015.

I.2.2.1 Attributions :

- L'identification et l'évaluation des candidats pour l'exercice de la fonction d'administrateur,

- L'évaluation de l'équilibre et la diversité des compétences et expériences au sein du conseil d'administration,
 - L'évaluation régulière du fonctionnement du conseil et de ses membres.
- Une restitution orale des travaux du conseil est présentée à l'occasion du Conseil le plus proche.

1.2.2.2 Composition à fin décembre 2021

Le comité est composé de 2 membres, administrateurs de CA Consumer Finance.

- M. Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A, avec compétence sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole SA
- M. Bruno TARDIEU, Président de la CRCA Centre Ouest, nommé par le conseil du 04/05/2018

Il s'est réuni à 3 reprises en 2021.

1.2.2.3 Activité – ordres du jour

Thèmes abordés lors des Comités des nominations tenus en 2021

Le Comité des nominations a décidé des modalités d'évaluation des travaux du Conseil et présenté au conseil les résultats de cette évaluation, et a évalué les candidatures pour les nominations d'administrateur, de directeur général délégué et de dirigeant effectif.

1.2.3 Comité des Risques

Le comité des Risques de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015. Il est composé uniquement d'administrateurs. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

1.2.3.1 Attributions

Il a pour missions principales de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques
- L'assister dans son rôle de supervision de la Direction Générale et du responsable de la fonction gestion des risques
- Vérifier que le prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie risques
- Examiner la compatibilité de la politique et des pratiques de rémunérations avec la situation économique et prudentielle
- Analyser la stratégie risques de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi
- Suivre les risques de toutes natures (contrepartie, financiers, opérationnels, conformité...)
- Examiner les analyses et travaux réalisés, relatifs à la situation prudentielle de l'entreprise, à son adéquation avec la situation et la stratégie de l'entreprise en matière des risques
- Valider l'ICAAP, ainsi que tout document de même nature, avant, si nécessaire, examen par le conseil
- Examiner toute question relative aux risques qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le responsable de la fonction gestion des risques

- Etre informé sans délai sur les incidents significatifs de risques opérationnels
- Vérifier la compatibilité de la tarification des produits avec la stratégie risques
- Examiner le plan d'audit interne du Groupe ;
-
- S'assurer de l'adéquation de la politique de rémunération de l'entreprise avec les risques auxquels elle est exposée, ainsi qu'avec la situation économique et prudentielle de l'entreprise.

I.2.3.2 Composition à fin décembre 2021

Le Comité est composé de quatre membres, administrateurs de CA Consumer Finance :

- Monsieur Laurent MARTIN, Président du Comité, Directeur Général de la CRCA Charente Périgord, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Henri LE BIHAN, Directeur Général Adjoint Crédit Agricole Assurances
- Madame Clotilde L'ANGEVIN, Directeur de la Communication Financière de CA SA
- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée

Le choix des membres du Comité des Risques a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

A noter que le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2021 :

- 4 réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à la validation de la mise à jour annuelle ICAAP/ILAAP
- Une réunion a été consacrée à la stratégie Risques et au dispositif d'appétence au risque, présentée par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité.

Un compte-rendu écrit de chacune de ces réunions a été remis aux membres du Conseil d'administration.

I.2.4 Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'audit et des Comptes, mis en place par le Conseil d'administration début 2009, est une émanation du Conseil. Il est composé d'administrateurs et d'un censeur. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

I.2.4.1 Attributions

Le Comité d'audit et des comptes a son propre règlement intérieur, lequel définit outre sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement. Ainsi, sans préjudice des compétences du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le Comité a pour mission de :

- Examiner les comptes sociaux et consolidés de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi ;

- S’assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l’établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du groupe ;
- Examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d’Administration ou le Directeur Général, ainsi que toute question de conflit d’intérêts dont il a connaissance ;
- Et de manière générale, s’assurer du suivi du processus d’élaboration de l’information financière et du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Prendre connaissance des plans d’intervention des commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l’audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s’assure de leur indépendance.
- Vérifier que sont définies les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- Vérifier l’adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus
- Examiner le RACI, avant qu’il ne passe au Conseil
- Analyser les problématiques liées à la Conformité et apprécier le caractère effectif des mesures correctrices remontées (présentation faite au moins 2 fois par an par le responsable du contrôle de la conformité)
- Examiner les résultats du Contrôle Permanent
- Prendre connaissance des résultats des missions menées par l’Audit Interne, par l’Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., par les Régulateurs ;
- Recevoir régulièrement une information sur la mise en œuvre des recommandations de l’Audit ; Le responsable de l’audit interne l’informe de son propre chef en cas d’absence d’exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées ;

Le Comité d’audit et des comptes entend au moins deux fois par an le Responsable du contrôle de la conformité et apprécie le caractère effectif des mesures correctrices initiées pour remédier aux faiblesses identifiées.

Le Comité d’audit et des comptes examine également l’adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus, au travers de l’examen du rapport annuel et de Lettre semestrielle de Contrôle interne établis en application du en application de l’arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque soumise au contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce rapport et cette lettre font ensuite l’objet d’une présentation au Conseil d’administration.

Le Comité d’audit et des comptes a connaissance des plans d’intervention des Commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l’audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s’assure de leur indépendance et approuve les missions ne relevant pas du commissariat aux comptes.

I.2.4.2 Composition à fin décembre 2021

Le Comité est composé de trois administrateurs de CA Consumer Finance et d’un censeur :

- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, nommée par le conseil du 9/11/2021 en tant que membre et président

- Monsieur Laurent MARTIN, Président, Directeur Général de la CRCA Charente Périgord, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Henri LE BIHAN, Directeur Général Adjoint Crédit Agricole Assurances
- Monsieur Franck BERTRAND (censeur), Directeur Général de la CRCA de Franche Comté

Le choix des membres du Comité d'audit et des comptes a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

Le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2021.

A noter que

- Quatre réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Responsable de la Comptabilité, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée au Contrôle Interne, et notamment à l'examen de l'activité, des résultats et du plan de contrôle permanent. Au cours de cette réunion, les membres du Comité ont entendu le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable de la Conformité, le Responsable du Contrôle Périodique et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à l'étude du budget 2021

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité. Un compte-rendu écrit de chacune de ces réunions a été remis aux membres du Conseil d'administration.

II. Information sur la politique et les pratiques de rémunération

CA Consumer Finance faisant partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation, son Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article L511-41-1 A du Code monétaire et financier, que les fonctions normalement dévolues au comité des rémunérations de l'entreprise sont dévolues au comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., société qui la contrôle.

II.1 Principes et règles arrêtées pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux

CA Consumer Finance a pris la décision de rémunérer ses membres (administrateurs et censeurs) dans le cadre des règles en vigueur dans les entités du groupe Crédit Agricole à compter de l'exercice 2018 lors du conseil d'administration du 14 décembre 2017, sur proposition du Comité des Nominations, qui s'était réuni préalablement le 12 décembre 2017. Les modalités de répartition des jetons de présence à partir de l'exercice 2018 sont les suivantes, étant entendu que les administrateurs désignés par Crédit Agricole SA s'engagent à renoncer à leurs jetons de présence, comme l'imposent les règles du groupe Crédit Agricole SA. :

- 3 000 euros par séance pour les membres du conseil d'administration
- Un forfait annuel de 10 000 euros pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques
- Un forfait annuel de 3 000 euros pour le président du comité des nominations

Le versement des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 et ses modalités ont été décidés en conseil d'administration du 7 février 2022.

Sur l'exercice 2021, outre les jetons de présence, aucun autre élément de rémunération n'est prévu.

Seuls leurs frais de déplacement et d'hébergement engagés à l'occasion des réunions du Conseil d'administration de CA Consumer Finance, de son comité d'audit ou ayant trait à sa gouvernance leurs sont remboursés sur présentation de justificatifs (*décision du Conseil d'administration du 02/11/2011*).

En 2021, Monsieur Xavier MUSCA a été mandataire social de CA Consumer Finance et de la société cotée Crédit Agricole S.A, (Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A). Les principes et montants relatifs à sa rémunération versée par le groupe Crédit Agricole S.A. sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF (pages 209, 223, 224 et 229), et disponible à l'adresse www.credit-agricole.com - rubrique publications financières.

En outre, les principes retenus par Crédit Agricole S.A. en ce qui concerne l'organisation de la Direction Générale du groupe et, notamment, le renforcement du rôle des comités transverses de Crédit Agricole S.A., se traduisent par la suspension des contrats de travail existant éventuellement entre les mandataires sociaux des principales filiales, dont CA Consumer Finance, pour la durée de leur mandat, au profit d'un contrat de travail avec Crédit Agricole S.A. L'exercice du mandat de Directeur Général de CA Consumer Finance est ainsi une partie intégrante du contrat de travail qui lie M. PRIAMI avec Crédit Agricole S.A. En conséquence, le mandat social de Directeur Général confié par CA Consumer Finance à Monsieur PRIAMI est exercé à titre gratuit, sans contrepartie demandée à CA Consumer Finance (refacturation du montant versé ou contrepartie de toute autre nature).

II.2 Population régulée et modalités de rémunérations

II.2.1 Principes de rémunération

61 collaborateurs du groupe CA Consumer Finance ont été identifiés comme collaborateurs preneurs de risques au titre de l'année 2021. Ces collaborateurs se sont vus attribuer en 2021 une rémunération fixe, définie en fonction des compétences et du niveau de responsabilité d'une part, et une rémunération variable liée à la performance individuelle et collective de l'année 2020 ainsi qu'à la maîtrise des risques, d'autre part.

Pour les collaborateurs preneurs de risques, dont la rémunération variable est supérieure à un seuil de matérialité défini par le groupe Crédit Agricole S.A. à 120 000 €, le versement de la rémunération attribuée en 2021 au titre de la performance de 2020 s'effectue de la façon suivante :

- 50% versés en mars 2021
- 10% versés en septembre 2021 après un portage de 6 mois
- 40% différés par tiers sur une durée de 3 ans et versés sous conditions de performance et sous forme d'actions ou d'instruments adossés à l'action.

Ainsi en 2021, seule la part non différée de la rémunération attribuée au titre de 2020 ainsi que la part indexée sur l'action Crédit Agricole SA et versée en septembre 2021 ont été perçues par les collaborateurs preneurs de risques.

Par ailleurs, trois tranches de rémunération variable différée sont arrivées à échéance en 2021 et ont donc été versées aux collaborateurs preneurs de risques :

- La 1ère tranche du plan 2020/2019 libérée ou versée en 2021 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 2e tranche du plan 2019/2018 libérée ou versée en 2021 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 3ème tranche du plan 2018/2017 libérée ou versée en 2021 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents.

Certains collaborateurs faisant partie du Personnel identifié sont soumis à des réglementations locales qui peuvent occasionner d'autres modalités de différés (notamment, application du différé sur le variable quel que soit son montant, absence de portage). C'est le cas notamment au Portugal et aux Pays-Bas. Pour autant, lorsque ces salariés sont différés, la rémunération variable différée représente à minima 40 % du total et est payée en tranche de valeur équivalente, et répartie sur 3 années.

II.2.2 Montant de l'enveloppe globale de rémunération de la population régulée sur l'exercice 2021

La rémunération globale versée en 2021 aux collaborateurs identifiés en tant que population régulée s'élève à **12 538k€**.

Elle se décompose de la façon suivante :

- **9 316k€** au titre de la rémunération fixe
- **565k€** au titre des avantages en nature (voiture & logement)
- **2 405k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2021, relative à la performance 2020 et non différée
- **58k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2021, relative à la performance 2020, non différée et versée à l'issue d'une période de portage de 6 mois
- **88k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2020, correspondante à la 1ère tranche du plan 2020/2019 et versée sous forme d'actions ou en instruments équivalents
- **63k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2019, correspondant à la 2^{ème} tranche du plan 2019/2018 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.
- **42k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2018, correspondant à la 3^{ème} tranche du plan 2018/2017 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.

Pour plus d'information sur la politique de rémunération des preneurs de risques du groupe Crédit Agricole, vous pouvez vous reporter au rapport sur la politique et pratiques de rémunération de Crédit Agricole S.A. publié sur le site Internet de Crédit Agricole S.A.

III. Autres informations du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. Conventions « réglementées »

Société co-contractante	Objet	Date
Conventions antérieures poursuivies en 2021		
UNIFITEL	Convention cadre de prestations de service	03/04/2008
CREDIT AGRICOLE S.A.	Emprunts subordonnés AT1 (1 ^{ère} tranche)	01/12/2015

CREDIT AGRICOLE S.A.	Emprunts subordonnés AT1 (2 ^{ème} tranche)	11/03/2016
- CASA - CAAS - CAGS - LCL - SILCA	-CATS - CACIB - CAPS - FNCA	Pacte d'associés de CA-GIP (CA Group Infrastructure Platform), <i>modifié par un avenant en 2021</i>
- CASA - LCL - CAGS - SILCA	- CAAS - CACIB - CA-GIP	Garantie d'actif et de passif donnée par CA CF aux autres actionnaires de CA-GIP
Nouvelles Conventions signées en 2021		
CA L&F Crédit Agricole Mobility	Pacte d'associés CA Mobility	20/09/2021
Crédit Agricole Mobility	- Licence de Marque - Convention de prestations de services	29/11/2021

3 conventions réglementées nouvelles ont été signées en 2021 :

- Une avec CA L&F relative au pacte d'associés de Crédit Agricole Mobility
- Les deux autres avec la société Crédit Agricole Mobility :
 - Un contrat de prestation de services
 - Un contrat de licence de marque

Conformément aux dispositions légales, ces informations ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale (Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 sur la simplification de la vie des entreprises)

Pas de convention telle que définie dans l'Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, hors convention portant sur des opérations courantes et conclues à conditions normales à la connaissance de la société

3. Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir/de compétences accordées par l'Assemblée Générale

NATURE	AG	CONTENU	DUREE	UTILISATION FAITE
Délégation de compétence	AGM du 23/05/2021	Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 120 M€	18 mois	Aucune utilisation de cette délégation

4. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2021

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX
au 31/12/2021**

MONSIEUR XAVIER MUSCA

CREDIT AGRICOLE S.A.	Directeur Général Délégué Second dirigeant effectif Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction
PREDICA	Vice-Président Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Président du Conseil d'Administration Administrateur
AMUNDI	Administrateur
CAP GEMINI	Président du Comité d'Audit Administrateur
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Administrateur
CA ITALIA (anciennement CARIPARMA E PIACENZA S.P.A)	Vice-Président Administrateur
PACIFICA	Représentant Permanent de Crédit Agricole S.A. Administrateur
<i>AMUNDI**</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>

*** Mandats libérés en 2021*

MONSIEUR STEPHANE PRIAMI

CA CONSUMER FINANCE	Directeur Général Dirigeant Effectif
CREDIT AGRICOLE SA	Directeur général adjoint en charge du pôle Services Financiers Spécialisés Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction
CA MOBILITY	Président Membre du Comité Stratégique
AGOS DUCATO	Président du Conseil d'Administration Administrateur
ASF – Association française des sociétés financières	Vice-Président du Conseil d'administration, membre du bureau
CA GRANDS CRUS	Membre du Conseil de Surveillance
CA LEASING & FACTORING	Administrateur Président du Comité des Nominations
CA PAYMENT SERVICES	Administrateur

CA-GIP (Crédit Agricole-group Infrastructure Platform)	Administrateur
EUROFINAS	Administrateur
FCA Bank S.p.A.	Président du Conseil d'Administration Administrateur
IFCAM	Administrateur
WAFASALAF	Membre du Conseil de Surveillance

MADAME LAURE BELLUZZO

CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES	Directrice Générale
CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
CACIB	Administrateur
CAGIP	Administrateur
FIRECA PORTAGE DE PROJETS	Administrateur
FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS	Administrateur
PROGICA	Président

MONSIEUR JACQUES BOYER

SYNDICAT DES VIGNERONS INDEPENDANTS DE L'HERAULT	Vice-Président
FDSEA DE L'HERAULT	Administrateur
LE COUSSAN	Gérant
SCA JACQUES ET FRANCOISE BOYER	Président
JFB HOLDING	Gérant
SAS JACQUES BOYER ET FILS	Président
<i>SCEA JACQUES ET FRANCOISE BOYER**</i>	<i>Gérant</i>
<i>JACQUES BOYER (FAMILLE BOYER)**</i>	<i>Gérant</i>
<i>CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC**</i>	<i>Président</i>
<i>CREDIT AGRICOLE CIB**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CA IMMOBILIER**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Administrateur</i>

<i>FNCA**</i>	<i>Membre du Bureau Fédéral</i>
<i>GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>SAS RUE DE LA BOETIE**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>SAS SACAM PARTICIPATIONS**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>SCI CAM**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>GIE GECAM**</i>	<i>Membre du Comité de Direction</i>
<i>GROUPE AGRICA** :</i> - <i>AGRICA RETRAITE AGIRC</i> - <i>AGRICA GESTION</i> - <i>CAMARCA</i> - <i>GROUPE AGRICA</i> - <i>CCPMA</i>	<i>Administrateur</i> <i>Administrateur</i> <i>Administrateur</i> <i>Administrateur</i> <i>Administrateur</i>
<i>FNCA - COMMISSION TRANSFORMATION ET PERFORMANCE**</i>	<i>Président</i>
<i>CREDIT AGRICOLE**</i>	<i>Président du COMITE FILIERES VINS</i> <i>Membre du COMITE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE</i> <i>Membre du Comité Logement</i> <i>Membre COMMISSION VIE MUTUALISTE ET IDENTITE DU CREDIT AGRICOLE</i>

*** Mandats libérés en 2021*

MONSIEUR SEBASTIEN CANESSE

<i>CA CONSUMER FINANCE</i>	<i>Responsable d'Equipe Agence Commerciale Sofinco</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Administrateur élu par les salariés</i>

*** Mandats libérés en 2021*

MONSIEUR GUY GUILAUMÉ

<i>CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L' ANJOU & DU MAINE</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE</i>	<i>Administrateur</i>
<i>FNCA (FÉDÉRATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Vice-président du Bureau Fédéral</i> - <i>Président de la Commission des Ressources Humaines</i> - <i>Président de la délégation Fédérale de Négociation</i> - <i>Président de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation,</i> - <i>Membre du Comité Energie Environnement</i> - <i>Membre du Comité Agriculture et Agroalimentaire</i>

CREDIT AGRICOLE SA	<ul style="list-style-type: none"> – Président du groupe Projet humain – Membre du Comité d'Entreprise Européen
SAS LA Boétie	Membre du bureau
CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK	Administrateur Membre du comité d'audit
CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER	Administrateur du Conseil d'Administration
ASSOCIATION HECA (HANDICAP ET EMPLOI DU CREDIT AGRICOLE)	Président
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	Président
ASSOCIATION SOLAAL PAYS DE LA LOIRE	Membre (Représentant de la Caisse Régionale)
SCI DU GUESCLIN	Co-Gérant

MADAME VERONIQUE GOUTELLE

LCL	Directeur des Ressources Humaines
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
IFCAM	Administrateur
FONDATION LCL	Président du Conseil d'Administration

MADAME NICOLE GOURMELON

CAISSE REGIONALE ATLANTIQUE VENDEE	Directeur Général
CREDIT AGRICOLE S.A	Administrateur Membre du comité stratégique et RSE
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques
CA TECHNOLOGIES ET SERVICES	Administrateur
LCL	Administrateur
UNEXO, UNEXO Financement, UNEXO Gestion	Administrateur
Association Nationale des Cadres Dirigeants	Administrateur
ACTICAM	Administrateur
Comité FBF Pays de Loire	Présidente

MADAME BEATRICE GRENADE

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
GROUPE BEL	Chief Data and Marketing Transformation Officer
PHILHEBE	Associé Gérant

MADAME CLOTILDE L'ANGEVIN

CREDIT AGRICOLE S.A	Directrice de la Communication Financière
CA CONSUMER FINANCE	Administratrice Membre du Comité des Risques
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Administratrice
PACIFICA	Administratrice Membre du Comité d'Audit
PREDICA	Administratrice Membre du Comité d'Audit

MONSIEUR HENRI LE BIHAN

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Directeur Général Adjoint Dirigeant Effectif
CREDIT AGRICOLE S.A.	Membre du Comité de Direction
ASSUR&ME (SASU)	Président
ADICAM	Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Membre du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques
CA CREDITOR INSURANCE	Directeur Général non administrateur
CA GRANDS CRUS	Représentant permanent de PREDICA Administrateur
PREDICA	Directeur Général Délégué
SPACE LUX	Administrateur
SPIRICA	Administrateur
FINAREF RISQUES DIVERS	Administrateur
FINAREF VIE SA	Administrateur
LA MEDICALE DE FRANCE	Administrateur

MONSIEUR LAURENT MARTIN

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE PERIGORD	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Président du Comité des Risques Membre du Comité d'Audit Co-Président de Smart Conso
CHARENTE PERIGORD EXPANSION	Président
EDOKIAL	Administrateur
CA TECHNOLOGIES ET SERVICES	Administrateur
GRAND SUD OUEST CAPITAL	Administrateur
GRAND SUD OUEST FINANCEMENT	Administrateur
GRAND SUD OUEST INNOVATION	Administrateur
UNION PATRONALE 16	Représentant - Invité
FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	Membre du Comité Transformation Qualité Fonctionnement Membre de la Commission Transformation et Performance Membre du Comité d'Orientation de la Promotion

MONSIEUR MICHEL OLIVE

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur élu par les salariés
<i>CSE CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Représentant syndical UNSA</i>

**** Mandats libérés en 2021**

MONSIEUR JEAN-YVES REMILLET

ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Exploitant Agricole
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	Président
CAISSE LOCALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FAYL LAFERTE	Président
CA CONSUMER FINANCE SA	Administrateur
AGRICA PREVOYANCE	Administrateur
CCPMA PREVOYANCE	Administrateur

CAMCA	Administrateur
SGAPS AGRICA PREVOYANCE	Administrateur
CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Administrateur
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Exploitant Agricole
<i>COMMUNE DE GENEVRIERES**</i>	<i>Adjoint au maire</i>

MADAME LAURENCE RENOULT

CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	Directrice Générale
<i>GIE CARCENTRE**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CCI du Loir et Cher**</i>	<i>Membre élu</i>
<i>Conseil supérieur de la Coopération**</i>	<i>Représentante Suppléante FNCA</i>
<i>CA CORPORATE & INVESTMENT BANK**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**</i>	<i>Administrateur</i> <i>Membre du Comité des Risques</i>
<i>LCL**</i>	<i>Administrateur</i> <i>Membre du Comité des Nominations</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Administrateur</i> <i>Présidente du Comité d'Audit</i> <i>Membre du Comité des Risques</i>

** Mandat libéré en 2021*

MONSIEUR BRUNO TARDIEU

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-OUEST	Président
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Membre du comité des Nominations
ASSOCIATION NATIONALE DES PRESIDENTS DE CAISSE REGIONALE	Vice-Président
CARCENTRE	Membre
CNGRA	Membre titulaire
FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	– Membre du Comité de l'Agriculture – Président du Comité de l'innovation, de la Commission filière élevage et de la Commission Marchés, Clients et Innovations

FONCARIS	Administrateur
LE VILLAGE BY CA PARIS	Président du Comité de déploiement
SAS GRAND SUD OUEST CAPITAL	Administrateur
SACAM PLEINCHAMP	Président
SAS FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS & GIE FIRECA EXPERIMENTATIONS	Administrateur
SAS VILLAGE DE L'INNOVATION	Président
SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE NEUVILLE	Co-Gérant
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE	Membre du Bureau
EARL BRUNO TARDIEU	Gérant
CUMA DE L'AUZON	Trésorier
EARL DU VIADUC	Gérant

MONSIEUR FRANCK BERTRAND

CAISSE REGIONALE FRANCHE COMTE	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Censeur
CA NEXT BANK	Administrateur
CACFI	Président du Conseil d'administration Président du Comité d'investissement
GRANDS CRUS Investissements	Administrateur
CARVEST	Membre du Comité Stratégique
Association Nationale des Cadres Dirigeants (FNCA)	Administrateur
Observatoire des conditions de Travail (FNCA)	Président
FNCA	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de la Commission Marché Clients & Innovation - Membre de la Commission Vie Mutualiste - Membre de la Commission Finances & Risques - Président du Comité Juridique et Conformité - Membre du Comité Plénier du Contrôle Interne

MONSIEUR PIERRE-LOUIS BOISSIERE

SCI EUGENE CARRIERE	Gérant
CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN**	Directeur Général
CA INDOSUEZ WEALTH**	Administrateur
CABREPAR**	Représentant de la Caisse régionale
CREDIT AGRICOLE EN BRETAGNE**	Administrateur
FIRECA EXPERIMENTATIONS **	Administrateur
FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS **	Administrateur
LA FABRIQUE BY CA **	Membre du Conseil de gestion
SAS RUE LA BOETIE**	Administrateur
SAS SACAM Mutualisation **	Membre du Conseil de gérance
SAS SACAM Participations**	Administrateur
SAS CA MORBIHAN EXPANSION**	Administrateur Représentant de la Caisse régionale
SAS VILLAGE BY CA MORBIHAN**	Président
Bureau fédéral FNCA **	Membre
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU PORT DU CROUESTY**	Gérant
SCI KERANGUEN**	Représentant CR Gérante
CA BRETAGNE HABITAT HOLDING**	Président du Conseil de Surveillance Représentant de l'actionnaire
ACTICAM**	Administrateur Représentant Permanent de la Caisse régionale
SAS UNEXO**	Administrateur Représentant Permanent de la Caisse régionale
SCI CAM**	Administrateur
IUT Vannes**	Administrateur
UBS Fondation Universitaire**	Membre du Conseil de Gestion
UNIMEDIAS**	Membre du Conseil de Gestion
GIE GECAM**	Membre du Comité de Direction
CA CONSUMER FINANCE**	Censeur Membre du Comité d'Audit

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Stéphane PRIAMI
Directeur Général

CA Consumer Finance

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

CA Consumer Finance

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société CA Consumer Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CA Consumer Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et médailles du travail » de la note 1 « Principes et méthodes appliquées » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires sur les comptes au 31 décembre 2021.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations au titre du risque de crédit des créances douteuses sur la clientèle de détail

Risque identifié

Du fait de son activité, votre société est exposée à un risque significatif de crédit sur la clientèle de détail.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation dont le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances tel qu'indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations présentées en notes 3, 3.1 et 9 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élèvent à M€ 379 au 31 décembre 2021.

Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur créances douteuses sur la clientèle de détail en particulier, constituait un point clé de l'audit en raison du recours à l'estimation statistique précitée. En effet, la pertinence de l'évaluation des dépréciations dépend de la méthodologie appliquée, de son adéquation avec les normes comptables applicables en France et de la qualité des données historiques utilisées.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation des estimations statistiques mises en œuvre avec les normes comptables applicables en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances douteuses sur la clientèle de détail.

Nous avons :

- ▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de calcul des dépréciations de ces créances ;
- ▶ testé l'efficacité des contrôles relatifs à ces processus ;
- ▶ évalué l'adéquation de ces estimations statistiques avec les normes comptables applicables en France ;
- ▶ testé, par sondages, la qualité des données historiques utilisées dans les estimations statistiques.

Evaluation des provisions sur les encours sains et dégradés

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue, au titre des pertes de crédit attendues, des provisions sur les encours sains et dégradés. Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives appréciées au niveau du groupe CA Consumer Finance et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de la société sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions sur encours sains et dégradés, constituait un point clé de l'audit, en raison de l'environnement économique incertain, du degré de jugement nécessaire à l'estimation des flux de recouvrement et des évolutions induites par la mise en œuvre du changement de méthode.

Le cumul de ces provisions sur les encours sains et dégradés représente M€ 148 au 31 décembre 2021 comme détaillé dans la note 14 de l'annexe aux comptes annuels.

Notre réponse

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour catégoriser les encours par classe de risque et évaluer le montant des provisions enregistrées, afin d'apprécier si les estimations retenues s'appuyaient sur des méthodes correctement documentées et décrites dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons testé les contrôles clés mis en œuvre pour la mise à jour des notations de crédit, l'identification des encours dégradés et l'évaluation des provisions. Nous avons pris connaissance également des principales conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des encours dégradés.

Nous avons :

- ▶ eu recours à des spécialistes pour l'appréciation des méthodes et les mesures pour les différents paramètres et modèles de calcul des corrections de valeur, par échantillonnage ;
- ▶ examiné les modalités d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit ;
- ▶ effectué des tests sur les contrôles de déversement des données servant au calcul des provisions ou sur les rapprochements entre les bases servant au calcul des provisions et de la comptabilité.

Nous avons enfin examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CA Consumer Finance par votre assemblée générale du 28 avril 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 décembre 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingt-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

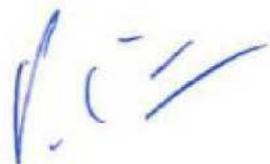
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié

ERNST & YOUNG et Autres



Claire Rochas

C.A. CONSUMER FINANCE

BILAN au 31 décembre 2021

(Comptes Individuels en euros)

ACTIF	Notes	2021	2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		21 531 053 005,20	20 067 798 957,66
Caisse, banque centrale		9 692 686 098,77	7 343 236 480,51
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.1 et 4.2	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2	11 838 366 906,43	12 724 562 477,15
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3 et 3.1	8 455 287 603,66	8 695 811 057,19
OPERATIONS SUR TITRES		2 781 546 982,53	2 611 908 588,25
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 et 4.1	2 781 545 782,53	2 611 907 388,25
Actions et autres titres à revenu variable	4, 4.1 et 4.2	1 200,00	1 200,00
VALEURS IMMOBILISEES		4 193 098 692,03	3 624 243 942,15
Participations et autres titres détenus à long terme	7	1 414 255 244,09	1 314 338 079,59
Parts dans les entreprises liées	5 et 7	1 516 431 285,97	1 282 136 776,55
Opérations de crédit-bail & assimilés	3, 3.1, 3.2 et 3.3	1 043 011 413,01	816 722 973,99
Immobilisations corporelles	6 et 7	27 252 329,69	31 146 483,56
Immobilisations incorporelles	6 et 7	192 148 419,27	179 899 628,46
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	8	459 858 417,72	670 889 773,37
Autres actifs		388 153 221,82	601 777 114,93
Comptes de régularisation		71 705 195,90	69 112 658,44
TOTAL		37 420 844 701,14	35 670 652 318,62

C.A. CONSUMER FINANCE

~~BILAN au 31 décembre 2021~~

(Comptes Individuels en euros)

PASSIF	Notes	2021	2020
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		22 607 582 433,66	20 679 620 765,31
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	22 607 582 433,66	20 679 620 765,31
<u>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u>	11 et 11.1	1 952 503 952,33	2 673 575 179,84
<u>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</u>	12 et 12.1	5 211 206 276,66	4 391 903 048,84
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u>	13	387 492 455,22	420 362 040,96
Autres passifs		303 263 356,35	341 754 717,47
Comptes de régularisation		84 229 098,87	78 607 323,49
<u>PROVISIONS & DETTES SUBORDONNEES</u>		2 642 136 171,12	2 919 700 319,65
Provisions	14	235 200 645,79	238 745 208,31
Dettes subordonnées	16 et 18	2 406 935 525,33	2 680 955 111,34
<u>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</u>	15	49 033 574,00	49 033 574,00
<u>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</u>	17	4 570 889 838,18	4 536 457 390,03
Capital souscrit		554 482 422,00	554 482 422,00
Prime d'émission		3 376 278 285,75	3 376 278 285,75
Réserves		67 120 552,79	67 120 552,79
Provisions réglementées		899 979,94	1 384 429,53
Report à nouveau		166 924 044,54	478 862 130,75
Résultat de l'exercice		405 184 553,16	58 329 569,21
TOTAL		37 420 844 701,17	35 670 652 318,63

C.A. CONSUMER FINANCE

HORS BILAN au 31 décembre 2021

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	2021	2020
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	22	7 877 174 492,27	8 692 048 597,08
Engagements de financement		3 701 599 492,26	3 970 978 597,07
. En faveur d'établissements de crédit		370 596 987,33	305 086 423,73
. En faveur de la clientèle		3 331 002 504,93	3 665 892 173,34
Engagements de garantie		4 175 575 000,01	4 721 070 000,01
. D'ordre d'établissement de crédit		4 175 345 000,01	4 720 610 000,01
. D'ordre de la clientèle		230 000,00	460 000,00
Engagements sur titres		-	-
. Autres engagements donnés		-	-
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	23	2 929 207 058,22	2 916 611 481,78
Engagements de financement		140 000 000,00	-
. Reçus d'établissements de crédit		140 000 000,00	-
. Reçus de la clientèle		-	-
Engagements de garantie		2 789 207 058,22	2 916 611 481,78
. Reçus d'établissement de crédit		2 269 486 620,30	2 400 978 708,30
. Reçus de la clientèle		519 720 437,92	515 632 773,48
Engagements sur titres		-	-
. Autres engagements reçus		-	-

Hors bilan : autres informations

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 22 et 22.1

C.A. CONSUMER FINANCE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2021

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	2 021	2 020
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	25	374 938 909,76	391 632 449,98
Intérêts et produits assimilés		698 090 669,28	713 494 023,08
Intérêts et charges assimilés	-	365 141 010,23	355 225 502,25
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		541 646 200,24	460 766 813,91
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-	499 656 949,53	427 402 884,76
Revenus des titres à revenu variable	26	345 773 028,50	304 961 350,55
Produits nets des commissions	27 et 28	3 429 475,37	7 207 221,63
Commissions (Produits)		28 476 675,57	30 088 156,25
Commissions (Charges)	-	25 047 200,20	22 880 934,62
Produits nets sur opérations financières		101 044,95	2 723 399,55
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	101 044,95	2 723 399,55
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	-	-
Autres produits nets d'exploitation bancaire	31	237 686 849,87	220 238 864,96
Autres produits d'exploitation bancaire		240 859 904,01	242 190 956,88
Autres charges d'exploitation bancaire	-	3 173 054,14	21 952 091,92
PRODUIT NET BANCAIRE		961 929 308,45	921 316 487,57
Charges générales d'exploitation		- 536 314 140,78	- 523 085 475,77
Frais de personnel	32	- 264 393 172,41	- 271 851 950,81
Autres frais administratifs	34	- 271 920 968,37	- 251 233 524,96
Dot. aux amort. & dep. / immobilisations corporelles et incorporelles		- 32 387 583,80	- 28 253 533,09
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		393 227 583,87	369 977 478,71
Coût du risque	35	- 154 428 940,98	- 259 823 872,13
RESULTAT D'EXPLOITATION		238 798 642,89	110 153 606,58
Résultat net sur actifs immobilisés	36	151 639 521,74	51 183 168,94
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		390 438 164,63	58 970 437,64
Coûts liés au rapprochement	37	-	2 164 313,03
Résultat exceptionnel	38	-	-
Impôt sur les bénéfices	38	14 261 938,94	2 061 966,04
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	39	484 449,59	538 521,44
RESULTAT NET		405 184 553,16	58 329 569,21

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

En euros

Présentation juridique :

CA CONSUMER FINANCE est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de Commerce.

CA CONSUMER FINANCE est un établissement de crédit, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les opérations de banque, soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'adresse du siège social est : Rue Victor Basch 91068 MASSY – France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro : 542 097 522 Société Anonyme au capital de 554 482 422 euros.

Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2021, CA CONSUMER FINANCE a réalisé les principales opérations suivantes :

- Partenariat entre Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis dans la location longue durée automobile

Le 17 décembre 2021, Stellantis, issue de la fusion entre FCA et PSA, et CACF ont annoncé la signature d'un protocole d'accord, permettant la création d'un leader européen de la location longue durée automobile, possédé à parts égales par Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis, et couvrant l'ensemble des marques du Groupe Stellantis, par la mise en commun de Leasys, filiale de LLD de FCA Bank, leader de son marché en Italie, et de Free2Move Lease, activité LLD couvrant historiquement les marques PSA.

Par ailleurs, cet accord prévoit la reprise de FCA Bank à 100% par CACF, afin de proposer, sur un périmètre paneuropéen, des offres marques blanches, aux constructeurs, aux plateformes, aux concessionnaires ainsi qu'aux acteurs de la location de courte durée.

La mise en œuvre de ces opérations devrait intervenir au premier semestre 2023, après obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs.

- Rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de la joint-venture CACF Bankia S.A.

Le 3 février 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a conclu avec Bankia un accord de rachat des 49% du capital détenu par celui-ci dans la joint-venture Crédit Agricole Consumer Finance Bankia S.A (CACF Bankia S.A.), confirmant ainsi son ambition d'être un acteur majeur du marché espagnol.

Le 1er juin 2021, l'opération a été autorisée par la Banque d'Espagne et a été réalisée le 11 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, CACF Bankia S.A est donc contrôlée à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance.

· Prises de participation

Le 8 décembre 2021, le conseil d'Administration de Crédit Agricole Consumer Finance a autorisé la création d'une société en joint-venture avec le groupe de distribution automobile Lamirault – Schumacher. Le 17 décembre 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a versé 50 000 € représentant 50 % du capital de la joint-venture LS PHI.

Le 17 décembre 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la société COSMOBILIS pour un montant de 100 000 001,20 €. Les fonds ont été versés le 27 décembre 2021.

· Transmission universelle de patrimoine des entités Crédit Lift et Alsolia

Au 1^{er} juillet 2021, les entités ALSOLIA et CREDIT LIFT ont été absorbées par CA CONSUMER FINANCE.

La valeur totale des actifs apportés par ALSOLIA à CA CONSUMER FINANCE s'élève à 15 687 milliers d'euros et la valeur des passifs de ALSOLIA supportés par CA CONSUMER FINANCE s'élève à 6 795 milliers d'euros, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 8 893 milliers d'euros.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 8 893 K€) et la valeur nette comptable dans les livres de CA CONSUMER FINANCE des 382 000 actions d'ALSOLIA soit 8 928 K€) constitue un vrai mali de fusion d'un montant de – 34 904,21 euros

La valeur totale des actifs apportés par CREDIT LIFT à CA CONSUMER FINANCE s'élève à 11 213 milliers d'euros et la valeur des passifs de CREDIT LIFT supportés par CA CONSUMER FINANCE s'élève à 5 289 milliers d'euros, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 5 924 milliers d'euros.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 5 924 K€) et la valeur nette comptable dans les livres de CA CONSUMER FINANCE des 291 241 actions de CREDIT LIFT (soit 13 091K€) constitue un vrai mali de fusion d'un montant de – 7 167 395,59 euros

· Crédit d'Impôt Recherche

CA CONSUMER FINANCE a constitué en 2021 un dossier de demande de Crédit Impôt Recherche (CIR) portant sur les dépenses engagées en 2020. Ce produit d'impôt a fait l'objet d'une créance d'impôt dans les comptes 2020 à hauteur de 7 115 K€ net des honoraires et net de provision pour risques.

Événements postérieurs au 31 décembre 2021

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2021

Note 1 : principes et méthodes appliqués
--

Elaboration des comptes annuels

La présentation des comptes individuels annuels de CA CONSUMER FINANCE sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Changement de méthode comptable

Règlements / Recommandations	Date de 1 ^{ère} application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

Créances sur la clientèle : créances saines et dégradées

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

CA CONSUMER FINANCE constate, au titre des expositions de crédits (bilan et hors-bilan), des provisions au passif de son bilan pour couvrir les pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- Notion de perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'enregistrement de pertes de crédit attendues vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des pertes de crédit attendue

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

La direction des risques du Groupe CACF est en charge de définir et maintenir la méthodologie de dépréciation pour se conformer aux normes et à leur évolution, d'approuver les écarts et les modifications des modèles locaux proposés par les entités, de valider les backtestings.

Elle pilote la mise en œuvre de la méthodologie de provisionnement et la coordination fonctionnelle entre les entités et le Groupe.

CA CONSUMER FINANCE s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des pertes de crédit attendues. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une perte de crédit attendue.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de perte de crédit attendue sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par CA CONSUMER FINANCE et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau de CA CONSUMER FINANCE dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
 - Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CA CONSUMER FINANCE applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe Crédit Agricole.
-

· Dégradation significative du risque de crédit

CA CONSUMER FINANCE doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en perte de crédit attendue à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
 - La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
 - Le type de garantie ;
-

- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances sur la clientèle : principe d'enregistrement des créances douteuses

CA CONSUMER FINANCE applique les dispositions des articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Conformément à la réglementation, les créances sont enregistrées en créances douteuses au-delà de la troisième échéance impayée (retard supérieur à 90 jours).

Avant la déchéance du terme, les créances douteuses figurent en comptabilité pour un montant égal à la somme de l'échu impayé majoré de l'échoir en capital.

Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont inscrites en comptabilité pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement.

Parmi les encours douteux, CA CONSUMER FINANCE distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Suite à la mise en place de la nouvelle définition du défaut de l'EBA, une période d'observation est désormais appliquée avant le retour en situation saine.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées.

La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CA CONSUMER FINANCE le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires (restructurations à échéancier immédiat) et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories :

↗ Restructurations ordinaires

Qualification en douteux non compromis :

- des créances recevables à une (nouvelle) procédure de surendettement,
- du 1er au 3^{ème} impayé,
- des créances douteuses par contagion

Depuis le passage à la nouvelle définition du défaut de l'EBA, ces créances sont produites en douteux, même sans impayé, sous période de surveillance d'un an.

↗ Moratoires

Qualification en douteux des créances ayant un délai de report supérieur ou égal à 12 mois ou, si le délai est inférieur à 12 mois, en l'absence de plan de remboursement prédéterminé.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 244 676 390 euros au 31 décembre 2021 contre 301 990 867 euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Décote

En application de l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle concerne pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du contrat.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Dépréciations sur crédit à la clientèle

Conformément au règlement ANC 2014-07, dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CA CONSUMER FINANCE par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances. La provision est calculée en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 2231-2 dudit règlement.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation pour risque avéré :

Pour certains crédits, principalement crédits aux contreparties corporate, les dépréciations sont déterminées créance par créance.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont dépréciés à 100 %.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées en opérations de crédit-bail et assimilées. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés sur une durée de deux à cinq ans.

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

Réserve Latente :

La réserve latente est constituée par la différence entre l'encours comptable et l'encours financier des contrats sains.

Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

Immobilisations temporairement non louées (I.T.N.L.)

Les I.T.N.L. sont maintenues dans les immobilisations et continuent d'être amorties comptablement.

Principes d'enregistrement des créances douteuses :

Avant la résiliation du contrat, les créances sont classées en encours douteux après 90 jours d'impayé ou en cas de contagion.

Lors de la résiliation du contrat, on constate en comptabilité dès qu'elles sont acquises les indemnités de résiliation qui font l'objet de dépréciations en fonction de la perte estimée probable.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations contentieuses sont intégralement dépréciées.

Portefeuilles Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Le portefeuille de CA CONSUMER FINANCE est composé essentiellement de titres de placement. Ces titres de placement se composent de titres à revenu fixe et de titres à revenu variable.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Cette rubrique contient les titres des tranches de notation A, B, C et D des fonds communs de créances. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenus variables ».

Les revenus des organismes de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

Cette rubrique contient les parts résiduelles non notées des fonds communs de créance.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Si, un titre est acquis avec une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs de l'entité concernée, il est procédé à une estimation annuelle pour une comptabilisation de la dette afférente.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Pour les joint-ventures ayant un funding agreement, les contraintes liées à ces contrats peuvent générer des pertes au niveau de CA CONSUMER FINANCE qui doivent être prises en compte dans le calcul de la dépréciation.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA CONSUMER FINANCE détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Le cas échéant, CA CONSUMER FINANCE utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

CA CONSUMER FINANCE enregistre les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Immobilisations corporelles

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les durées de vie utilisées sont :

- ↗ constructions : 20 à 50 ans
- ↗ matériels informatiques : 2 à 5 ans
- ↗ autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

Enfin, les éléments dont dispose CA CONSUMER FINANCE sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire. Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Elles comprennent également des immobilisations incorporelles non amorties :

- ↗ Le fonds de commerce, issu de la fusion entre CA CONSUMER FINANCE et Finalion inscrit pour un montant net de dépréciation
- ↗ Le fonds de commerce inscrit initialement dans les livres de Finaref est amorti sur 20 ans
- ↗ Les droits au bail

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Elles sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Les commissions de services financiers versées sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Opérations en devises

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA CONSUMER FINANCE a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et les produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Impôt sur les bénéfices

CA CONSUMER FINANCE a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2002. Aux termes des accords conclus, CA CONSUMER FINANCE constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

CA CONSUMER FINANCE est soumise au taux normal de l'impôt sur les bénéfices qui est de 27,5 %, sauf pour les plus-values nettes à long terme qui sont imposées à taux zéro.

En 2021, le taux d'impôt sur les sociétés applicable à CA CONSUMER FINANCE est de 28,41 %. Ce taux tient compte de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et médailles du travail

↗ Régimes à prestations définies :

CA CONSUMER FINANCE a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
 - soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation
-

En application de ce règlement, CA CONSUMER FINANCE provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, CA CONSUMER FINANCE applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 3 510 367 euros (comme présenté en Note 14 et 14.1 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 17 portant sur les capitaux propres) : cet impact non significatif s'élève à 3 510 367 euros en contrepartie des provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 14 Provisions).

CA CONSUMER FINANCE a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits et pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA CONSUMER FINANCE a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CA CONSUMER FINANCE n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Autres provisions

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions sont constituées des provisions pour risque d'exécution d'engagement sur signature, pour litiges et autres charges bancaires.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA CONSUMER FINANCE à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat l'année de leur perception.

Opérations en participation

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de société en participation sont enregistrés de façon détaillée dès lors qu'une part d'encours est inscrite dans le bilan de CA CONSUMER FINANCE. Sinon, ils sont enregistrés pour leur quote-part de résultat faite en commun dans le compte de résultat, au niveau du PNB.

Opérations en commun

Les quotes-parts de résultats faites en commun des GIEs sont enregistrées en charges d'exploitation dans les autres frais administratifs.

Frais de dossiers, commissions aux apporteurs, surcommissions, frais de commercialisation

Les frais de dossiers perçus auprès des clients ainsi que les commissions et surcommissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle, les frais de commercialisation sont classés en intérêts et produits assimilés.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Opérations de refinancement et instruments dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (swap) sont comptabilisées en coupons courus.

Autres produits nets d'exploitation bancaire

Ils comprennent :

- ↗ Les résultats liés à la distribution de produits d'assurance ; soit la participation bénéficiaire, les commissions et produits sur sinistres,
- ↗ Les quotes-parts de résultat des sociétés en participation (activité de partenariats)
- ↗ Les facturations au titre de l'activité pour compte de tiers.

Coût du risque

Le coût du risque comprend :

- ↗ Les dotations et reprises liées à la dépréciation des créances
- ↗ Les dotations et reprises de provision des créances saines et dégradées
- ↗ Les pertes sur créances douteuses
- ↗ Les récupérations sur créances amorties
- ↗ Le retraitement sur accessoires douteux
- ↗ La dotation à la décote

Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après constatation de l'irrecouvrabilité par les unités en charge du contentieux, ou sur décision de commission de surendettement.

Information relative aux honoraires des commissaires aux comptes

L'information est présentée dans les comptes consolidés de CA CONSUMER FINANCE.

Information relative à la rémunération des organes d'administration

A partir de l'exercice 2018, CA CONSUMER FINANCE a décidé d'accorder des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration, étant entendu que les 4 administrateurs désignés par Crédit Agricole S.A. ont renoncé à leurs jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2020 et compte tenu des modalités de répartition décidées lors du Conseil d'Administration du 5 février 2021, le montant des jetons de présence versé courant février 2021 s'élève à 194 000 €.

Au titre de l'exercice 2021, un montant de jetons de présence à verser aux administrateurs a été provisionné à hauteur de 255 000 €.

Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

CA CONSUMER FINANCE ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des impôts.

Hors-bilan

La société n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2021 de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'article 1124-38 du règlement ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle :

Le disponible non utilisé des réserves de crédit revolving et lignes de crédit aux contreparties corporate est classé en engagements donnés à la clientèle.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA CONSUMER FINANCE.

Instruments financiers :

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

↗ Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de CA CONSUMER FINANCE (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

↗ Opérations de marché :

Elles ne concernent que les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont

constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.



II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF
(notes 2 à 9 en euros)

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	DURÉE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et prêts :								
- à vue	161 307 072,40				161 307 072,40	286 422,56	161 593 494,96	105 680 211,32
- à terme	3 222 880 000,00	2 516 303 472,19	3 974 901 897,30	384 750 000,00	10 098 835 369,52	125 170 898,79	10 224 006 268,31	11 401 657 343,58
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	20 035 200,00	120 513 056,92	128 660 176,40	26 000 000,00	295 208 433,32	312 818,44	295 521 251,76	20 025 489,89
Prêts subordonnés			47 000 000,00	1 138 750 000,00	1 185 750 000,00	1 495 891,40	1 187 245 891,40	1 227 199 432,36
Total	3 404 222 272,40	2 636 816 529,11	4 150 562 073,70	1 549 500 000,00	11 741 100 875,24	127 266 031,19	11 868 366 906,43	12 754 562 477,15
Dépréciations (Note 9)							30 000 000,00	30 000 000,00
Valeurs nettes au bilan							11 838 366 906,43	12 724 562 477,15

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT BAIL - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	DURÉE RESIDUELLE				Total en principal	créances rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	37 748 219,65	108 444 367,50	-	-	146 192 587,15	155 712,27	146 348 299,42	184 992 403,08
Autres concours à la clientèle	1 145 805 622,21	1 760 278 972,02	3 468 255 211,08	2 245 742 133,54	8 620 081 938,85	38 632 700,19	8 658 714 638,98	8 970 315 631,00
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	8 517 001,69				8 517 001,69	7 074,02	8 524 075,71	15 139 116,08
Sous total								
Dépréciations (Note 9)					345 435 063,44	12 864 347,07	358 299 410,51	474 636 092,97
Valeurs nettes au bilan					8 429 356 464,25	25 931 139,41	8 455 287 603,66	8 695 811 057,19
Opérations de crédit-bail								
Crédit-bail et location avec option d'achat	59 432 609,54	155 341 919,33	623 949 703,20	8 933 231,64	847 657 463,71	5 706 338,20	853 363 801,91	678 711 125,75
Location simple	18 287 279,51	43 282 481,05	146 507 643,99	680 966,08	208 758 370,62	1 266 810,06	210 025 180,68	170 177 489,76
Sous total					1 056 415 834,33	6 973 148,26	1 063 388 982,59	848 888 615,51
Dépréciations (Note 9)					20 360 439,98	17 129,60	20 377 569,58	32 165 641,52
Valeurs nettes au bilan					1 036 055 394,35	6 956 018,66	1 043 011 413,01	816 722 973,99
Total					9 465 411 858,60	32 887 158,07	9 498 299 016,67	9 512 534 031,18

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève en milliers d'euros à 356 037 au 31 décembre 2021 contre 431 189 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de "créances restructurées" jusqu'à la fin de leur vie.

NOTE 3.1 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT BAIL - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES

(en euros)	Particuliers	Entreprises	Autres	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
						9 169 478 999,27	9 106 566 743,48
Créances saines	7 280 108 546,75	1 857 826 811,33	-	9 137 935 358,08	31 543 641,19	9 169 478 999,27	9 106 566 743,48
Dont créances restructurées						111 364 756,86	129 204 213,04
Créances non compromises							
Valeur brute						358 244 542,34	442 774 356,48
Dépréciations	133 121 327,88	2 727 132,58	-	135 848 460,46	2 721 920,96	138 570 381,42	176 597 686,77
Taux de couverture				38%		39%	40%
Créances compromises							
Valeur brute	309 051 419,67	29 966 817,48	60 470,54	339 078 707,69	10 173 747,46	349 252 455,15	469 994 665,71
Dépréciations	213 127 813,43	16 785 243,13	33 986,41	229 947 042,96	10 159 555,71	240 106 598,67	330 204 047,72
Taux de couverture				68%		69%	70%
Valeur nette au bilan					32 887 158,07	9 498 299 016,67	9 512 534 031,18

NOTE 3.2 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL - RESERVES LATENTES PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2021				Total	Total 31/12/2020
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Crédit bail mobilier, LOA et opérations assimilées	11 990 739,48	30 605 860,45	118 482 520,07	1 465 798,58	162 544 918,58	144 686 515,02
Total	11 990 739,48	30 605 860,45	118 482 520,07	1 465 798,58	162 544 918,58	144 686 515,02

NOTE 3.3 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL, LOA ET LOCATION SIMPLE

(en euros)	31/12/2021			
	Valeur au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2021
Immobilisations brutes				
Immobilisations brutes	1 432 273 504,21	715 145 005,67	392 581 321,49	1 754 837 188,39
Coûts de transaction	31 141 990,76			35 898 198,44
Créances non compromises et compromises	41 223 716,68			35 030 676,91
Créances rattachées	7 116 518,60			6 973 148,26
Total	1 511 755 730,25			1 832 739 212,00

(en euros)	31/12/2021			
	Solde au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2021
Amortissements	662 867 114,74	393 771 674,63	287 288 559,96	769 350 229,41
Dépréciations	32 165 641,52	23 621 350,84	35 409 422,78	20 377 569,58
Total	695 032 756,26	417 393 025,47	322 697 982,74	789 727 798,99

(en euros)	31/12/2021	
	Valeur brute au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
Total	1 832 739 212,00	1 043 011 413,01

NOTE 4 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en euros)	31/12/2021				Total 31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	
Effets publics et valeurs assimilées (Note 4.2) :	-	-	-	-	-
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 4.2) :	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	-	-
Autres émetteurs	-	2 778 677 024,21	-	1 187 329,01	2 779 864 353,22
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	1 681 429,31	-	-	1 681 429,31
Dépréciations	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	2 780 358 453,52	-	1 187 329,01	2 781 545 782,53
Actions et autres titres à revenu variable :	-	1 200,00	-	-	1 200,00
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	1 200,00	-	-	1 200,00
Totaux	-	2 780 359 653,52	-	1 187 329,01	2 781 546 982,53

NOTE 4.1 - VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	2 778 677 024,21	-	-	2 778 677 024,21	2 609 934 698,87	-	-	2 609 934 698,87
Titres non cotés	1 187 329,01	-	1 200,00	1 188 529,01	1 423 927,05	1 200,00	1 425 127,05	
Créances rattachées	1 681 429,31	-	-	1 681 429,31	548 762,53	-	548 762,53	
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	
Valeurs nettes au bilan	2 781 545 782,53	-	1 200,00	2 781 546 982,53	2 611 907 388,25	1 200,00	2 611 908 588,25	

NOTE 4.2 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2021					Total en principal	Créances rattachées	Total	Total 31/12/2020
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total				
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	166 100 000,00	2 612 577 024,21	1 187 329,01	2 779 864 353,22	1 681 429,31	2 781 545 782,53	2 611 907 388,25	
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	
Valeurs nettes au bilan	-	166 100 000,00	2 612 577 024,21	1 187 329,01	2 779 864 353,22	1 681 429,31	2 781 545 782,53	2 611 907 388,25	

NOTE 5 - PARTICIPATIONS : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Noms des sociétés	31/12/2021				Valeur nette comptable	Pourcentage de détention
	Forme	Activité	Nombre de titres			
-Argence développement	SNC	ETS FINANCIER	72	360 000,00	72,00%	
-Agos	SA	ETS FINANCIER	749 191	845 478 316,17	61,00%	
-Creditplus	SA	ETS FINANCIER	36 000 001	45 669 961,72	100,00%	
-Credibom	SA	ETS FINANCIER	24 800 000	223 035 740,01	100,00%	
-CAAS	SAS	Courtier Assurances	1	10,00	0,00%	
-UNIFITEL	SA		1	8,94	0,01%	
-CACF NL	SA	HOLDING ETS	7 234 791	69 469 000,00	100,00%	
-CACF SPAIN	SA	FINANCIER ETS	108 640	112 982 488,90	100,00%	
-CA MOBILITY	SAS	FINANCIER ETS	500 000	3 593 089,00	50,00%	
-Crédif	SAS	FINANCIER	531 813	7 970 802,36	51,00%	
-E.D.A.	SAS	Courtier Assurances	19 400	896 552,65	78,00%	
-Finaref Assurance	SAS	Courtier Assurances	75 596	4 126 550,90	100,00%	
-Sedef	SNC	ETS FINANCIER	917 999	470,86	100,00%	
-Sofinco Participation	SAS	HOLDING	100 000	2 835 939,25	100,00%	
Avances consolidables				198 328 754,47		
Total				1 683 600,74		
Créances rattachées				-		
Valeurs nettes au bilan				1 516 431 285,97		

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en euros)	31/12/2021			Valeurs nettes au 31/12/2020
	Valeurs brutes	Amort. Dep.	Valeurs nettes	
Immobilisations corporelles :				
- d'exploitation	56 278 171,93	29 025 842,24	27 252 329,69	31 146 483,56
- données en location simple	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	321 872 737,48	129 724 318,21	192 148 419,27	179 899 628,46
Créances rattachées	0,00	-	0,00	0,00
Total	378 150 909,41	158 750 160,45	219 400 748,96	211 046 112,02

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en euros)	31/12/2020	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Echéances)	Autres Mouvements	Amortissements Provisions	31/12/2021
Titres de participation et parts dans les entreprises liées						
Valeur brute	1 843 795 539,55	97 405 480,00	-	22 018 957,32	-	1 919 182 062,23
Dépréciations (Note 9)	561 658 763,00	3 937 911,00	153 959 000 (1)	7 203 287,00	-	404 434 387,00
Autres titres détenus à long terme :						
Valeur brute	1 317 253 079,59	100 064 001,20	47 836,70	10,00	-	1 417 269 254,09
Dépréciations (Note 9)	2 915 000,00	101 000,00	2 000,00	-	-	3 014 000,00
Créances rattachées	-	1 683 600,74	-	-	-	1 683 600,74
Valeurs nettes au bilan	2 596 474 856,14	195 114 170,94	45 836,70	14 815 660,32	-	2 930 686 530,06
Immobilisations incorporelles	179 899 628,46	39 293 865,10	-	-	27 045 074,29	192 148 419,27
Immobilisations corporelles	31 146 483,56	2 300 361,88	3 824 028,68	-	2 370 487,07	27 252 329,69
Créances rattachées	0,00	-	-	-	-	0,00
Valeurs nettes au bilan	211 046 112,02	41 594 226,98	3 824 028,68	-	29 415 561,36	219 400 748,96

(1) Dont 153 065 milliers d'euros liés à la reprise de dépréciations sur les titres de participation d'Agos

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs	388 153 221,82	601 777 114,93
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	-	-
Débiteurs divers	200 309 234,29	363 885 584,90
Dépôt de garantie sur opération financière	187 843 987,53	237 891 530,03
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de régularisation	71 705 195,90	69 112 658,44
Comptes d'encaissement et de transfert	20 087 614,27	21 866 372,29
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7 290 699,51	16 293 760,30
Produits à recevoir	82 501 520,88	69 578 068,25
Charges constatées d'avance	415 699,77	139 424,23
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	-	-
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	-	-
Autres comptes de régularisation	1 584 890,01	4 967 777,95
Valeurs nettes au bilan	459 858 417,72	670 889 773,37

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	31/12/2021
Sur interbancaire	30 000 000,00	-	-	-	30 000 000,00
Sur créances clientèle	474 636 092,97	458 351 019,07	581 189 467,34	6 501 765,81	358 299 410,51
Sur opérations de crédit-bail	32 165 641,52	23 621 350,84	35 409 422,78	-	20 377 569,58
Sous-total clientèle	536 801 734,49	481 972 369,91	616 598 890,12	6 501 765,81	408 676 980,09
Sur portefeuilles titres (placement et investissement)	-	-	-	-	-
Sur participations et TAP	564 573 763,00	4 038 911,00	153 961 000,00	7 203 287,00	407 448 387,00
Autres	2 470 175,10	483 397,44	482 109,51	-	2 471 463,03
Total des dépréciations d'actif	1 103 845 672,59	486 494 678,35	771 041 999,63	701 521,19	818 596 830,12

C.A. CONSUMER FINANCE

II - NOTES sur le BILAN PASSIF
(notes 10 et 21 en euros)

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et emprunts :					655 261 786,13	42 825,78	655 304 611,91	540 386 696,63
- à vue	655 261 786,13	-	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	21 671 406 800,30	8 645 084,02	21 680 051 884,32	20 119 208 989,90
Valeurs données en pension	3 245 785 319,54	3 116 461 913,46	15 309 159 567,30	-	-	-	-	-
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	20 035 200,00	-	249 276 582,19	-	269 311 582,19	2 914 355,24	272 225 937,43	20 025 078,78
Valeurs au bilan							22 607 582 433,66	20 679 620 765,31

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs	274 743 483,50	-	-	-	274 743 483,50	-	274 743 483,50	251 580 762,38
Comptes d'épargne à régime spécial :								
- à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :					24 810 393,23	-	24 810 393,23	35 090 533,63
- à vue	24 810 393,23	-	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	24 810 393,23	6 927 281,37	1 652 950 075,60	2 386 903 883,83
Valeurs données en pension livrée	7 893 615,00	352 972 971,78	1 086 811 630,45	198 344 577,00	1 646 022 794,23	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs au bilan							1 952 503 952,33	2 673 575 179,84

NOTE 11.1 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUE

(en euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Particuliers	1 673 429 858,54	2 412 345 795,40
Entreprises	107 836 080,79	97 790 919,87
Autres agents économiques	164 310 731,63	151 005 187,53
Intérêts et divers	6 927 281,37	12 433 277,41
Valeurs au bilan	1 952 503 952,33	2 673 575 179,84

NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Titres de créances négociables :					4 106 750 000,00	405 246,22	4 107 155 246,22	3 477 880 834,09
- émis en France	2 536 750 000,00	610 000 000,00	960 000 000,00	-	-	-	-	-
- émis à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires (Note 12.1)	-	414 000 000,00	576 000 000,00	114 000 000,00	1 104 000 000,00	51 030,44	1 104 051 030,44	914 022 214,75
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs au bilan							5 211 206 276,66	4 391 903 048,84

NOTE 12.1 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en euros)	Échéancier de l'encours au 31/12/2021			Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans		
Euro				1 104 000 000,00	914 000 000,00
- Taux fixe	414 000 000,00	576 000 000,00	114 000 000,00	-	-
- Taux variable	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	51 030,44	22 214,75
Valeurs au bilan				1 104 051 030,44	914 022 214,75

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Autres passifs	303 263 356,35	341 754 717,47
Créditeurs divers	303 263 356,35	341 754 717,47
Comptes de régularisation	84 229 098,87	78 607 323,49
Comptes d'encaissement et de transfert	31 027 759,37	33 227 237,07
Produits constatés d'avance	42 151 980,91	34 709 220,21
Charges à payer	9 551 648,38	10 329 810,57
Autres comptes de régularisation	1 298 100,21	261 055,64
Valeurs au bilan	387 492 455,22	420 362 040,96

NOTE 14 - PROVISIONS

(en euros)	Total 31/12/2020	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	Total 31/12/2021
Litiges Personnel	943 000,00	92 600,00	-	144 600,00	891 000,00
Charges bancaires	1 447 035,74	5 486 765,70	-	1 182 981,95	5 750 819,49
Réserve latente négative	-	-	-	-	-
Charges non bancaires	3 209 470,92	3 877 447,91	-	1 532 749,49	5 618 085,96
Charges non bancaires - engagements sociaux	72 351 961,00	4 916 581,19	-	7 518 363,00	66 239 812,19
Provision pour comblement passif	1 063 000,00	-	-	419 000,00	644 000,00
Risques fiscaux	23 594 606,00	5 082 982,00	-	20 699 417,00	7 978 171,00
Couverture du risque de crédit	136 136 134,65	96 753 579,72	-	85 294 575,99	148 078 757,15
Charges exceptionnelles	-	-	-	483 618,77	-
Valeurs au bilan	238 745 208,31	116 209 956,52	-	116 791 687,43	2 962 831,61

NOTE 14.1 - PROVISIONS NON BANCAIRES, ENGAGEMENTS SOCIAUX

Taux actualisation retenu	0,60% retraite, 0,30% maladie	
	Total 31/12/2020	Total 31/12/2021
Dettes actuarielles au 31/12/2020	72 351 961	-
Coût des services rendus sur la période	4 736 896	-
Coût financier	258 544	-
Cotisations employé	-	10 866
Modification Régime/Liquidation de régime	-	3 510 367
Variation de prime	-	-
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations versées (obligatoire)	-	2 429 040
Gains / pertes actuariels	-	5 243 892
Dettes actuarielles au 31/12/2021	66 153 236	-

Détail de la charge comptabilisée en compte de résultat		
Coût des services rendus	4 736 896	Charge/Produit comptabilisée
Coût financier	258 544	
Rendement attendu des actifs	10 866	
Amortissement du coût des services passés	-	
Gains / (pertes) actuariels nets	-	
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et lq	-	
Gains/Pertes dus au changement de notation d'agent	5 243 892	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	259 318,00	

En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs

Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2020	3 658 575	
Rendement attendu des actifs	10 866	Juste valeur des actifs du régime
Gains/Pertes actuariels	355 314	
Cotisations payées par l'employeur	2 429 040	
Cotisations payées par l'employé	-	
Modification Réduction/Liquidation de régime	-	
Variation de périmètre	-	
Indemnités de cessation d'activité	-	
Prestations payées par le fond	1 515 829	
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2021	3 091 544,00	

(Provisions) / actifs au 31/12/2020	72 351 960	
Cotisation payée par l'employeur	-	Provision / Actifs
Variation de périmètre	3 510 367,00	
Paiements directs de l'employeur	-	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	259 318	
(Provisions) / actifs au 31/12/2021	66 153 235,00	

NOTE 15 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Épargne logement	-	-
Livret de développement durable	-	-
Autres	49 033 574,00	49 033 574,00
Valeurs au bilan	49 033 574,00	49 033 574,00

NOTE 16 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en euros)	DURÉE RÉSIDUELLE				Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans		
Dettes subordonnées à terme :						
- Euro	-	-	110 000 000,00	840 000 000,00	950 000 000,00	830 000 000,00
Dettes subordonnées à durée indéterminée :						
- Euro	-	-	-	1 454 000 000,00	1 454 000 000,00	1 847 800 000,00
Taxes et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total en principal	-	-	110 000 000,00	2 294 000 000,00	2 404 000 000,00	2 677 800 000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-	2 935 525,33	3 155 111,34
Valeurs au bilan	-	-	-	-	2 406 935 525,33	2 680 955 111,34

NOTE 17 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL :

Catégories d'actions	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE (en euros)	CAPITAL SOCIAL (en euros)
	Début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Clôture exercice		
Ordinaires	14 217 498	-	14 217 498	39,00	554 482 422,00

(en euros)	Capitaux propres						Résultat	Total des K propres
	Capital	Réserve Égale	Primes et réserves	Report à Nouveau	Prov. Règlement. subv. d'inv.	Dividende Versé		
Solde au 31 Décembre 2019	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	102 635 322,20	-	845 908,09	-	4 477 589 299,38
Affectation du résultat social 2019	-	-	-	376 226 798,46	-	-	376 226 798,46	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	58 329 569,21	58 329 569,21
Autres variations	-	-	-	-	538 521,44	-	-	538 521,44
Solde au 31 Décembre 2020	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	478 862 130,75	1 384 429,53	-	58 329 569,21	4 536 457 390,03
Affectation du résultat social 2020	-	-	-	315 448 453,21	-	-	373 778 022,42	373 778 022,42
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	405 184 553,16	405 184 553,16
Autres variations (1)	-	-	-	3 510 367,00	484 449,59	-	-	3 025 917,41
Solde au 31 Décembre 2021	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	166 924 044,54	899 979,94	-	405 184 553,16	4 570 889 838,18

(1) - C.T. Note 1 - Plan de retraite - Impact du changement de méthode en 2021

NOTE 18 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Capitaux propres	4 570 889 838,18	4 536 457 390,03
Fonds pour risques bancaires généraux	49 033 574,00	49 033 574,00
Dettes subordonnées	2 406 935 525,33	2 680 955 111,34
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Total des fonds propres	7 026 858 937,51	7 266 446 075,37

NOTE 19 - OPERATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en euros)	31/12/21		31/12/20	
	Sur les entreprises liées et les participations	Autres	Sur les entreprises liées et les participations	Autres
CREANÇES				
Sur les établissements de crédit et institutions financières	12 755 064 281,98	21 055 833 522,42	-	32 192 240 377,00
Sur la clientèle	11 834 748 393,02	9 696 304 612,18	-	20 067 798 957,66
Obligations et autres titres à revenu fixe	920 315 888,96	8 577 983 127,71	-	9 512 534 031,18
Autres engagements donnés	2 781 545 782,53	-	-	2 611 907 388,25
DETTES				
Sur les établissements de crédit et institutions financières	25 242 171 043,59	6 936 057 144,39	-	30 426 054 105,33
Sur la clientèle	21 647 321 392,81	960 261 040,85	-	20 679 620 765,31
Obligations et autres titres à revenu fixe	83 863 095,01	1 868 640 857,32	-	2 673 575 179,84
Autres engagements reçus	3 510 986 555,77	4 107 155 246,22	-	7 072 858 160,18
ENGAGEMENTS DONNÉS				
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	4 531 056 987,34	3 346 117 504,93	-	8 692 048 597,08
Engagements de financement en faveur de la clientèle	370 596 987,33	305 086 423,73	-	305 086 423,73
Garantie données à des établissements de crédit	25 000 000,00	3 306 002 504,93	-	3 665 892 173,34
Garantie données à la clientèle	4 135 230 000,01	40 115 000,00	-	4 720 610 000,01
Autres engagements donnés	230 000,00	-	-	460 000,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	2 269 486 620,30	659 720 437,92	-	2 916 611 481,78
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	140 000 000,00	-	-
Garantie reçus d'établissements de crédit	-	-	-	-
Garantie reçus de la clientèle	2 269 486 620,30	519 720 437,92	-	2 400 978 708,30
Autres engagements reçus	-	-	-	515 632 773,48

Une entreprise est considérée comme liée si elle est contrôlée de manière exclusive, et est incluse ou susceptible d'être incluse par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

NOTE 20 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en euros)	31/12/21		31/12/20	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	37 161 326 671,25	36 415 112 933,24	35 353 578 608,01	34 500 250 667,83
Autres devises de l'Union Europ.	409 999 783,38	409 999 783,40	563 114 132,26	563 114 132,27
Franc Suisse	10 222,55	10 222,55	9 148,69	9 148,69
Dollar	5 111,17	5 111,17	7 696,09	7 696,09
Yen	-	-	-	-
Autres devises	208 224 195,59	208 224 195,59	186 898 632,79	186 898 632,79
Valeur brute	37 779 565 983,94	37 033 352 245,95	36 103 608 217,84	35 250 290 277,67
Comptes de régularisation	459 858 417,72	387 492 455,22	670 889 773,37	420 362 040,96
Dépréciations	-	-	1 103 845 672,59	-
Total	37 420 844 701,14	37 420 844 701,17	35 670 652 318,62	35 670 652 318,63

NOTE 21 - OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

Garantie données à la clientèle	31/12/21		31/12/20	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
Devises	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-
Opérations de change à terme	415 415 460,80	415 547 141,32	572 761 971,49	564 280 600,11
Devises	-	-	-	-
Euro	415 415 460,80	415 547 141,32	572 761 971,49	564 280 600,11
Prêts et emprunts en devises	409 504 645,15	-	557 834 578,45	-
Total	824 920 105,95	415 547 141,32	1 130 596 549,94	564 280 600,11

C.A. CONSUMER FINANCE

III - NOTES SUR LE HORS BILAN

(notes 22 et 24 en euros)

NOTE 22 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

	31/12/2021	31/12/2020
Ouvertures de crédits confirmés en faveur d'étab de crédit	370 596 987,33	305 086 423,73
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	3 305 976 368,93	3 650 866 037,34
Autres engagements en faveur de la clientèle	25 026 136,00	15 026 136,00
Cautions, avals et oblig. en faveur de la clientèle	230 000,00	460 000,00
Cautions, avals et oblig. en faveur d'établissements de crédit (1)	4 175 345 000,01	4 720 610 000,01
Engagements sur titres	-	-
	7 877 174 492,27	8 692 048 597,08

(1) La majeure partie de ces engagements vient en garantie d'emprunts de filiales étrangères.

NOTE 23 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS RECUS

	31/12/2021	31/12/2020
Accord de refinancement	140 000 000,00	-
Engagement des établissements de crédit	2 269 486 620,30	2 400 978 708,30
Engagement de la clientèle	519 720 437,92	515 632 773,48
	2 929 207 058,22	2 916 611 481,78

NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Opérations fermes				
Opérations de gré à gré				
-Swaps de taux d'intérêt	11 374 217 607,92	0,00	11 374 217 607,92	6 251 268 823,78
-FRA	-		-	-
-Swaps de devises	292 076 285,61		292 076 285,61	372 846 745,07
-Opérations de change à terme	117 476 109,82		117 476 109,82	211 877 371,06
Opérations conditionnelles				
Opérations de gré à gré				
-Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels:				
*Caps, Floors, Collars	-		-	-
Total	11 783 770 003,35	0,00	11 783 770 003,35	6 835 992 939,91

C.A. CONSUMER FINANCE

NOTE 24.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2020									
(en euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- FRA	-	-	-	-	-	-			
- Swaps de taux d'intérêt	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00			
- Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-			
Sous total	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00			
- Swaps de devises	164 006 284,34	128 070 001,27	-	164 006 284,34	128 070 001,27	-			
- Opérations de change à terme	117 476 109,82	-	-	117 476 109,82	-	-			
Total général	5 134 613 499,08	5 695 570 001,27	953 586 503,00	5 134 613 499,08	5 695 570 001,27	953 586 503,00			

NOTE 24.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2021									
(en euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- FRA	-	-	-	-	-	-			
- Swaps de taux d'intérêt	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13			
- Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-			
Sous total	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13			
- Swaps de devises	127 503 094,05	245 343 651,02	-	127 503 094,02	245 343 550,96	-			
- Opérations de change à terme	211 877 371,06	-	-	211 877 371,06	-	-			
Total général	2 126 380 465,11	3 898 756 469,67	810 856 005,13	2 126 380 465,08	3 898 756 369,61	810 856 005,13			

C.A. CONSUMER FINANCE

IV - NOTES sur le COMPTE de RESULTAT

(notes 25 à 39 en euros)

NOTE 25 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	162 761 631,77	174 649
Sur opérations avec la clientèle :	479 296	371,85
Dont produits	438 178 635,71	490 454
Dont amortissement de la décote	13 338	413,98
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	27 779	453 386 011,67
Produit net sur opérations de macro-couverture	1	13 882 010,83
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 26)	40 255	23 186 392,48
Autres intérêts et produits assimilés	15 775	1 324 051,60
Intérêts et produits assimilés	698 090 669,28	713 494 023,08
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 183 693 069,19	- 182 906 252,74
Sur opérations avec la clientèle	- 151 940 638,02	- 143 043 477,54
Charge nette sur opérations de macro-couverture	- 25 891 317,32	- 25 375 664,97
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 3 615 985,70	- 3 900 107,00
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et charges assimilés	- 365 141 010,23	- 355 225 502,25
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	541 646 200,24	460 766
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	374	813,91
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	- 499 656 949,53	- 427 402 884,76
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	374 938 909,76	391 632 449,98

NOTE 26 - REVENUS DES TITRES

(en euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	-	-	294 279 825,18	186 409 823,57
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	40 255 044,83	39 758 429,21	51 493 203,32	118 551 526,98
Codevi	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-	-	-
Revenus des titres	40 255 044,83	39 758 429,21	345 773 028,50	304 961 350,55

NOTE 27 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(en euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	12 972 245,53	- 12 972 245,53	-	7 549 460,91	- 7 549 460,91
Sur opérations avec la clientèle	216 195,88	713 131,40	496 935,52	641 275,03	809 472,92	168 197,89
Sur opérations sur titres	-	1 752 824,56	1 752 824,56	-	1 482 302,83	1 482 302,83
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (note 28)	28 260 479,69	13 114 647,83	15 145 831,86	29 446 881,22	13 039 697,96	16 407 183,26
Total	28 476 675,57	- 25 047 200,20	3 429 475,37	30 088 156,25	- 22 880 934,62	7 207 221,63

NOTE 28 - PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	14 814 042,60	15 048 993,02
Produits (Charges) nets sur moyens de paiement	2 809 865,17	4 462 653,45
Commissions d'assurance-vie	-	-
Autres produits (charges) nets de services financiers	- 2 478 075,91	- 3 304 463,21
Total des prestations de services financiers	15 145 831,86	16 407 183,26

NOTE 29 - SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	4 448 955,48	1 862 918,46
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	4 347 910,53	4 586 318,01
Produits nets sur portefeuille de négociation	101 044,95	- 2 723 399,55

NOTE 30 - SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations sur dépréciations	-	-
Reprises sur dépréciations	-	-
Dotation ou reprise nette sur dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins -values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de placement	-	-

NOTE 31 - AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION

Sur opérations avec les établissements de crédit	31/12/2021	31/12/2020
Participation résultat assurances	57 589 356,00	47 745 746,28
Quote part de résultat en commun	129 136 231,98	134 569 049,72
Autres produits	54 134 316,03	59 876 160,88
Total des produits	240 859 904,01	242 190 956,88
Quote part de résultat en commun	-	19 126 619,48
Autres Charges	- 3 173 054,14	- 2 825 472,44
Total des charges	- 3 173 054,14	- 21 952 091,92

NOTE 32 - FRAIS DE PERSONNEL

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	147 761	158 396
Reddition charges de personnel	537,07	438,19
Charges sociales	64 792 262,71	439 019,39
Intéressement	21 961 732,12	64 616
	-	302,59
	-	18 743
Total des frais de personnel	- 264 393 172,41	- 271 851 950,81

NOTE 33 - EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	1 798	1 808
Agents de maîtrise	-	-
Employés	984	1 075
Total	2 782	2 883

NOTE 33.1 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

	31/12/2020	Droits acquis	Consommation	31/12/2021
Nombre d'heures acquises par les collaborateurs	-	-	-	-

NOTE 34 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	3 669 586,29	5 124 538,88
Services extérieurs	291 602	269 955
Autres frais administratifs	059,47	857,72
Total des frais administratifs	- 271 920 968,37	- 251 233 524,96

NOTE 35 - COUT DU RISQUE

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations sur dépréciations et provisions	564 137	596 856 024,87
Dépréciations sur créances douteuses	404,15	586 441 786,93
Autres provisions	551 742	10 414 237,94
Reprises sur dépréciations et provisions	911,44	518 386 703,75
Reprises sur dépréciations sur créances	12 394 492,71	509 194
	646 715	668,10
Variation des dépréciations et provisions	82 578 416,77	- 78 469 321,12
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	17 551 016,50	26 425 003,39
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	225 384 961,93	171 383 118,81
Décote	9 212 765,18	945 940,96
Récupérations sur créances amorties	15 141 385,86	15 507 630,23
Coût du risque	- 154 428 940,98	- 259 823 872,13

NOTE 36 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations	4 038 911,00	110 551 496,00
Reprises sur dépréciations (1)	153 961	79 045 020,00
Dotations ou reprises nettes pour dépréciations	149 922 089,00	31 506 476,00
Plus-values de cession réalisées	2 539 879,17	-
Moins-values de cession réalisées	-	7 781 152,27
Solde des plus et moins-values de cession	2 539 879,17	- 7 781 152,27
Solde (en perte) ou en bénéfice	152 461 968,17	- 39 287 628,27
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotations ou reprises nettes pour dépréciations	-	-
Plus-values de cession	29 559,81	0,01
Moins-values de cession	- 852 006,24	- 11 895 540,68
Solde (en perte) ou en bénéfice	- 822 446,43	- 11 895 540,67
Résultat net sur immobilisations	151 639 521,74	- 51 183 168,94

(1) Dont 153 065 milliers d'euros liés à la reprise de dépréciations sur les titres de participation d'Agos

NOTE 37 - COUTS LIES AU RAPPROCHEMENT

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	-	-
Charges sur immobilisations	-	-
Charges informatiques	-	-
Mali de fusion	0,00	2 164 313,03
Autres charges	-	-
Total	-	- 2 164 313,03

NOTE 38 - RESULTAT

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Euro	-	-
Divers	-	-
Total	-	-

NOTE 39 - IMPOT SUR LES BENEFICES

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	636 753,94	1 512 413,04
Crédit d'impôt recherche	8 265 014,00	10 220 185,00
Provision pour risque Impôt sur les sociétés	5 360 171,00	9 670 632,00
Impôts sur GIE et SNC	-	-
Total	14 261 938,94	2 061 966,04

V - AUTRES INFORMATIONS

(notes 40 à
42)

NOTE 40 - SOCIETE CONSOLIDANTE

Groupe Crédit Agricole 100% intégration
Immatriculée au RCS sous le numéro 784608416 globale
Siège social : 12 Pl des Etats-Unis - 92120 Montrouge

NOTE 41 - EVENEMENTS SUR L'ANNEE EN COURS

NOTE 42 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

Document à supprimer car on ne peut pas le supprimer sur le site